Daudé-Bancel, A.

Le coopératisme

Paris

1901

98-84379-20
MASTER NEGATIVE #

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DIVISION

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

ORIGINAL MATERIAL AS FILMED - EXISTING BIBLIOGRAPHIC RECORD

Daudé-Bancel, A 1870- ~~334 8~~

19251 Le coopératisme. 251 p. 25 il. D. (Livres d'or de la science, no. 22.) Paris: Schleicher frères, 1901.

 Another copy. 3. éd. 1901. (Petite encyclopédie populaire illustrée des sciences, des lettres & des arts) Volume of pamphlets

87817 COPY IN

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 9:1 IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB

DATE FILMED: 4-16-98 INITIALS: KB

TRACKING # : 32718

FILMED BY PRESERVATION RESOURCES, BETHLEHEM, PA.

BIBLIOGRAPHIC IRREGULARITIES

MAIN ENTRY: Daudé-Bancel, A.

Le coopératisme

Bibliographic Irregularities in the Original Document:

List all volumes and pages affected; include name of institution if filming borrowed text.

_____ Page(s) missing/not available: ______

_____ Volume(s) missing/not available: ______

_____ Illegible and/or damaged page(s): ______

__X__ Page(s) or volume(s) misnumbered: page 111 misnumbered as p. 11

_____ Bound out of sequence: ______

_____ Page(s) or volume(s) filmed from copy borrowed from: ______

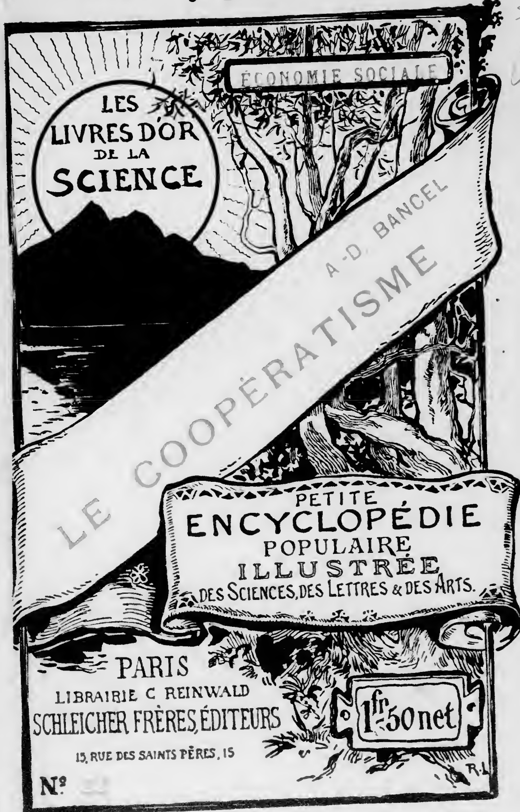
_____ Other: ______

_____ Inserted material: ______

TRACKING#: MSH32718

INTENTIONAL
SECOND
EXPOSURES
DUE TO PHOTOGRAPHS
AND ILLUSTRATIONS

3E ÉDITION


ÉCONOMIE SOCIALE
LES LIVRES D'OR DE LA SCIENCE
A.-D. BANCEL
LE COOPÉRATISME
PETITE ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE ILLUSTRÉE DES SCIENCES, DES LETTRES & DES ARTS.
PARIS
LIBRAIRIE C REINWALD
SCHLEICHER FRÈRES, ÉDITEURS
15, RUE DES SAINTS PÈRES, 15
1fr 50 net
Nº
R.L

LE COOPÉRATISME

LES LIVRES D'OR DE LA SCIENCE

LE COOPÉRATISME

PAR

A.-D. BANCEL

Avec 25 Figures dans le texte



PARIS
LIBRAIRIE C. REINWALD
SCHLEICHER FRÈRES, ÉDITEURS
15, RUE DES SAINTS-PÈRES, 15
1901

LE COOPÉRATISME

Il fut un temps, et ce temps n'est pas très éloigné du nôtre, où l'Économie politique avait pour but à peu près exclusif l'étude de la richesse des nations. Cette science devait simplement, d'après Jean-Baptiste Say, exposer « la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses ».

Pour les « Économistes », il existait des lois naturelles, auxquelles l'homme ne pouvait rien changer; et, comme la pratique de ces lois amenait l'élévation graduelle du niveau humain, il n'y avait pas à les modifier. Tout au plus devait-on chercher à aplanir « les obstacles naturels qui s'opposent à leur action », en n'y ajoutant pas *surtout* des obstacles artificiels. D'où le nom d'apôtres du laisser-faire, laisser-passer, qui a été donné aux Économistes.

Cette façon au moins olympienne, surtout optimiste, et même trop optimiste, d'envisager la science économique devait amener contre elle une assez forte réaction.

Elle ne manqua pas de se produire. Et, contre

les doctrines *physiocratiques* (1) de Turgot, de Vincent de Gournay, de Quesnay, de Mercier de la Rivière, et les doctrines « classiques » d'Adam Smith, de Malthus, de J.-B. Say et de Ricardo, s'affirmèrent les doctrines socialistes ou à tendances socialistes de Gracchus Babeuf, de Robert Owen, de Saint-Simon, de Buchez, de Fourier, etc., etc. Cette réaction s'est même continuée dans la suite et a obtenu un si grand succès que, actuellement, ceux qui habitent encore — selon la pittoresque expression de M. Charles Gide — « les sommets majestueux et glacés de l'économie politique classique », ne sont plus considérés que comme de curieuses exceptions.

La science économique s'est humanisée, a cherché dans l'Histoire, dans les faits, dans l'expérience, un but pratique. Ses méthodes d'investigation ont changé, se sont modifiées. Elle a banni, le plus souvent, les hypothèses, les raisonnements *a priori* des anciens dogmatiques.

Le grand tort des Économistes fut de se préoccuper exclusivement de l'ensemble de la collectivité, d'étudier le développement de la Société en général, en bloc, et de ne pas attacher d'importance à celui de chaque individu.

Certes, actuellement encore, toutes les écoles sociologiques ne se sont point fixé ce but; mais la tendance générale des Économistes indépendants est orientée vers lui — vers la réalisation du maximum de Liberté intégrale (c'est-à-dire économique, intellectuelle et morale) des individus à intérêts solidarisés.

(1) Préconisant le gouvernement de la nature.

Nous traitons couramment aujourd'hui les premiers socialistes « d'utopistes » à cause de leurs idées humanitaires très accentuées. Nous affectons même à leur égard un certain dédain. C'est peut-être là un symptôme d'ingratitude de notre part ; puisque, à côté des Économistes, oublieux des besoins de l'Individu, ils revendiquèrent hautement ses droits, de façon imprécise quelquefois sans doute, mais toujours formelle.

Ils sont les précurseurs de l'École *coopératiste* ou *solidariste*, qui recrute chaque jour de brillantes adhésions, après avoir subi de multiples contradictions, ou même, ce qui est pis, l'indifférence affectée des Économistes.

Aujourd'hui, le Coopératisme n'est plus contesté, en tant que système sociologique. Son but, ses buts même, sont connus, ses moyens appréciés et mieux que beaucoup d'autres systèmes ne vivant que virtuellement, dans le cerveau de leurs adhérents, le Coopératisme prouve son existence. Il la prouve en existant, comme Diogène le Cynique prouvait le mouvement en marchant.

Qu'est-ce donc que le Coopératisme?

C'est un système d'organisation économique dont le but est la généralisation de la Coopération.

Qu'est-ce que la Coopération?

Étymologiquement, c'est la méthode, l'action, par laquelle on opère conjointement avec quelqu'un.

A ce point de vue, la Coopération semblerait embrasser déjà toutes les formes de l'activité humaine. Cela est vrai, *juqu'à un certain point.*

Car, à l'encontre de la coopération ordinaire, étymologique, qui s'exerce par la voie capitaliste ou étatiste, donc par la contrainte, la caractéristique du Coopératisme est de s'inspirer de la liberté de chaque Individu, et de ne s'adresser qu'à l'initiative privée, pour agir non en vue du profit d'un seul, mais en vue du profit collectif; non en vue de la concurrence et de la lutte pour la vie, mais en vue de l'entente pour la vie; non en vue des propriétaires et des commerçants, mais en vue des consommateurs et des producteurs associés. Le Coopératisme tend aussi à transformer la Solidarité involontaire, ou même imposée, en Solidarité voulue, librement et consciemment acceptée.

Voilà, dans leurs grandes lignes, les vues générales du Coopératisme.

Les formes principales qu'il revêt sont très diverses, à cause précisément, comme nous le verrons dans la suite, de la souplesse, de la plasticité merveilleuses de ce système.

Les formes coopératives diverses peuvent être rangées en huit catégories générales :

1° *Les associations coopératives de consommation ;*

2° *Les associations coopératives de consommation et de production ;*

3° *Les associations coopératives de production;*

4° *Les associations coopératives de travail ;*

5° *Les associations coopératives de construction;*

6° *Les associations coopératives de crédit ;*

7° *La participation aux bénéfices;*

8° *La participation aux bénéfices, la production et la consommation combinées.*

Nous étudierons successivement toutes ces formes, en montrant l'intention qui a présidé à leur création, les résultats recherchés et, mieux encore, les résultats obtenus dans le monde entier par les coopérateurs de toute opinion, de toute secte, de toute race.

LES ORIGINES

A proprement parler, la Coopération — surtout dans la Production — remonte aux origines de l'Humanité. Nous en retrouvons les traces chez tous les Primitifs, dans les Pêcheries, dans la construction de la hutte originelle, etc., etc. Mais ici, la Coopération est inconsciente. L'intérêt bien entendu conseille l'entente pour la vie à ces sauvages (?) et ils coopèrent, aussi naturellement que les civilisés s'entre-déchirent, sans y mettre fierté ou malice aucune. Et cela prouve que souvent les barbares ne sont pas là où l'on pense les trouver.

La Coopération apparaît encore à travers l'histoire économique de toutes les nations. Nous aurons, par exemple, à rappeler plus loin les formes coopératives agricoles du moyen âge, en France.

Néanmoins, pour trouver la coopération consciente, systématique, parmi les nations européennes, il faut arriver plus près de nous.

La première coopérative de production, en Angleterre, fut fondée en 1777, à Birmingham. En 1814, Robert Owen organisa la première coopérative de consommation dans son usine modèle de New-Lanark. Trente ans plus tard, les célèbres Pionniers de Rochdale préconisèrent cette méthode et c'est à partir de ce moment que la coopération ne cessa de croître et de se développer dans le monde tout entier — puisque, actuellement, on peut voir de ces associations jusque dans les Indes et à la Guadeloupe.

Avant tout, il nous paraît utile, et même indispensable, de parler un peu des premiers apôtres du Coopératisme et des formes coopératives auxquelles ils ont principalement attaché leur nom.

L'Anglais Robert Owen (1771); le Français Charles Fourier (1772); l'Italien Francone Vigano (1806); les Anglais Maurice et Vansittart-Neale et le Belge César de Paepe (1841) ont, plus que tous les autres coopérateurs morts, contribué à l'expansion des coopératives de consommation.

Le Français Buchez (1796) et Ch. Fourier — déjà cité — se sont surtout attachés à démontrer les bienfaits de la coopération de production.

Les noms des Allemands Schulze-Delitzsch (1808) et Raiffeisen (1818) sont liés aux coopératives de crédit et aux coopératives de consommation (de matières premières pour l'industrie et l'agriculture); celui du Français Leclaire (1800) à la Participation aux bénéfices; et ceux des Français Fourier et Godin (1817) au Phalanstère, c'est-à-dire à la forme la plus importante et la plus complexe du Coopératisme — ainsi que nous le verrons plus loin.

La variété de ces noms surprend à première vue. En effet, à côté de Leclaire, ouvrier peintre; de Fourier, commis de magasin ; de Godin, ouvrier forgeron, on trouve des hommes d'une grande fortune, comme l'avocat Vansittart-Neale.

On voit des mystiques saint-simoniens comme Vigano et Buchez, des catholiques comme Raiffeisen, des pasteurs comme Maurice, vivant en *excellente* intimité avec des hommes comme le socialiste C. de Paepe et l'hérétique Robert Owen.

De nos jours même, l'accord entre coopérateurs d'origine la plus diverse, la plus disparate est notoire et ce fait montre qu'au milieu des dissensions les plus profondes, on peut encore trouver, pour la plupart des hommes, des terrains d'entente et de conciliation. Si les opinions politiques, religieuses ou philosophiques les divisent, les intérêts économiques les rapprochent. En étudiant le Coopératisme, comme nous allons le faire, nous aurons l'occasion de nous en rendre compte. Cette unité de vues et d'action nous expliquera aussi les succès sans cesse croissants du système solidariste.

LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION

Ces sociétés sont des magasins de vente dans lesquels les consommateurs sont eux-mêmes leurs propres vendeurs.

Donc, l'association coopérative de consommation idéale, parfaite, serait celle qui procurerait à ses membres *tous* les objets nécessaires à leur existence. Par conséquent, la coopération de consommation a pour but la suppression du commerce, et de tous les commerçants — en tant que commerçants.

C'est là, en effet, le but de la coopération distributive.

Dans la Société, bien peu d'institutions sont nées du hasard pur. Toujours un besoin ou une spoliation a présidé à leur avènement — quelquefois les deux. Il semble que ce dernier cas puisse être appliqué aux commerçants. Toutefois, malgré le dédain affiché dans l'antiquité, pour les marchands, que l'on rangeait, avec les voleurs, sous le sceptre de Mercure ; malgré les tirades de Cicéron contre les boutiquiers ; malgré le courroux de Jésus-Christ contre ces hommes qui avaient fait de sa maison « une caverne de voleurs » ; malgré l'opinion de saint Jean Chrysostome qui pensait « qu'un marchand ne saurait

être agréable à Dieu »; malgré le mépris dont on a pu les charger durant de nombreux siècles ; malgré le divin Erasme, l'illustre auteur de l'*Éloge de la Folie*, qui les considérait comme « les plus sales et les plus sots des hommes »; malgré les écrits virulents de Fourier et même malgré les nôtres — coopérateurs, — il n'en est pas moins vrai que les commerçants ont rendu — dans les pays où la forme économique s'y prêtait — de grands services à l'Humanité, ont accompli une fonction sociale importante.

Ils ont établi des relations entre les peuples qui s'ignoraient, fait connaître leurs ressources respectives et contribué ainsi à l'augmentation du bien-être et du patrimoine collectifs.

De plus, que nous observions les marchands, soit Phéniciens de Tyr, soit Carthaginois, soit Portugais, soit Hollandais, soit membres de la Confédération hanséatique de l'Allemagne du Nord, soit des Compagnies anglaises ou françaises, nous devons reconnaître qu'ils ont servi d'entrepositaires pour les produits et aussi d'intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs, et à ces divers titres, à une époque où les communications étaient très malaisées, leur rôle a été fort utile.

Malheureusement pour leur corporation, heureusement pour eux, les commerçants ont gagné à leur métier — d'abord assez mal considéré — d'énormes fortunes, sur lesquelles nous n'avons pas à nous appesantir ici. L'exemple de leur prospérité a été contagieux et, le caractère peu pénible de leur travail aidant, une grande partie de la population s'est jetée dans le commerce, de gros, de demi-gros, de détail, a joué le rôle d'*intermédiaire*.

Le nombre de ces intermédiaires est devenu à ce point considérable que les organes de la distribution ont été excessivement encombrés — à l'exemple d'un homme qui, au lieu de posséder deux bras, en posséderait une vingtaine. Le travail de chacun d'eux a forcément diminué — et les bénéfices aussi. Pour vivre, ils ont dû majorer les prix des objets nécessaires à la consommation. Si bien que, malgré les bienfaits de la science, appliquée à la grande industrie et au grand commerce, l'écart est encore énorme entre les prix de gros et les prix de détail.

D'où il résulte ce fait incontestable : tandis que le producteur se plaint de vendre trop bon marché ses produits, le consommateur se plaint de ne pouvoir acheter des vivres trop chers.

D'autre part, les commerçants et les intermédiaires, qui sont la principale cause du mal, se plaignent, eux aussi, de la difficulté qu'ils éprouvent à vivre. C'est là un nouvel indice de leur trop grand nombre.

Fourier, qui devait s'y connaître, puisqu'il était lui-même commis de magasin, ou mieux, comme on disait à l'époque, sergent de magasin, s'est fait dans son ouvrage, la *Théorie de l'Unité universelle*, l'écho des plaintes des consommateurs et des producteurs: « Le commerce est l'ennemi naturel des fabriques; en feignant de la sollicitude pour les approvisionner, il ne travaille réellement qu'à les rançonner. Aussi, dans la plupart

des villes de manufactures, est-il reconnu que le petit fabricant peu fortuné ne travaille que pour le marchand de matières; de même que souvent le petit cultivateur ne travaille que pour l'usurier, et le petit savant de grenier pour le haut savant d'Académie qui daigne publier sous son nom le fruit des veilles d'un manœuvre littéraire salarié.

« Bref, le commerçant est un corsaire industriel, vivant aux dépens du manufacturier ou producteur. Confondre ces deux fonctions, c'est ignorer l'alphabet de la science » (1).

Dans ses *Manuscrits*, Fourier insiste encore là-dessus, et dit que « les fabricants étant la principale source des richesses après l'agriculture, les marchands et banquiers n'étant que des agents accessoires, des valets dont l'existence dépend d'une industrie qu'ils ne créent pas, des valets qui ne peuvent jamais manquer aux fabriques, la politique devrait favoriser les manufacturiers et non pas les commerçants ».

Fourier s'insurge contre le commerce qui « tend à métamorphoser la civilisation en féodalité industrielle » et il cite à l'appui de sa thèse les compagnies fédératives qui, comme celle des

(1) La plupart de nos citations relatives à Fourier sont extraites du livre écrit sur lui par M. Ch. Gide, l'éminent professeur à l'Université de Montpellier, dont il convient de rappeler le nom dans toute œuvre coopérative. Ce livre (Charles Fourier, *Œuvres choisies*) est l'exposé clair, scientifique, des théories sensées de l'apôtre de la coopération. M. Ch. Gide a éliminé du fatras sociologique de Fourier, tout ce qui était obscur, par trop extraordinaire, quelquefois même extravagant.

Indes anglaises, « réduisent en servage le peuple et les petits propriétaires ».

Il reproche à ces compagnies « de faire la loi dans le marché général par leurs énormes capitaux ». Il reproche aussi aux marchands et aux banquiers « d'ourdir chaque jour des trames pour causer l'enchérissement d'une denrée quelconque et se gorger d'or aux dépens de l'industrie générale dont ils bouleversent alternativement les diverses branches ». Il dénonce l'asservissement des gouvernements par les tripotages de la Bourse qui amènent un individu à gagner « à lui seul 80 millions en un an ».

Après l'agiotage, il dénonce l'accaparement, qui est selon lui « le plus odieux des crimes commerciaux, en ce qu'il attaque toujours la partie souffrante de l'industrie ». Les accapareurs lui font l'effet d'une « bande de bourreaux qui irait sur le champ de bataille déchirer et agrandir les plaies des blessés » et, à ce propos, il part en guerre contre les partisans du laisser-faire (1).

Plus loin, il nous montre la folie de la concurrence entre marchands qui les pousse, pour assouvir leur passion dominatrice, à écraser leurs adversaires. Il montre aussi l'encombrement de leur profession et l'ignorance de nos sociétés au point de vue de la distribution. « Nous sommes,

(1) Étant commis de magasin, Fourier dut, un jour, faire jeter à la mer 20.000 quintaux de riz « que l'on aurait pu vendre avant leur corruption avec un honnête bénéfice, si le détenteur eût été moins avide de bénéfice ». — Il rapproche cet exemple de celui donné par la Compagnie orientale d'Amsterdam, qui brûlait publiquement de la cannelle pour la faire renchérir, mais qui n'osait opérer de la même façon sur le blé, par crainte de représailles populaires.

en fait de mécanisme industriel, aussi neufs que des peuples qui ignoreraient l'usage des moulins et qui emploieraient cinquante ouvriers à triturer le grain que broie aujourd'hui une seule meule. La superfluité d'agents est partout effrayante et s'élève communément au quadruple du nécessaire dans tous les emplois commerciaux... Il y a dans la seule France un million d'habitants enlevés à la culture et aux fabriques par l'affluence d'agents que crée la libre concurrence. »

A ce propos, M. Ch. Gide (1) fait observer que Fourier était très loin du compte, puisque, actuellement, le nombre des commerçants, c'est-à-dire des intermédiaires, s'élève pour la France à plus de 1.500.000, soit 6,000.000 environ avec leurs familles.

D'après le même économiste (2), il y a en France 106.101 épiciers, soit en moyenne 1 pour 90 familles ; 52.957 boulangers et à peu près autant de bouchers, soit 1 pour 184 familles. D'où il suit, qu'en France, « plus du dixième de la population française s'adonne au commerce sous différentes formes ; il y a là une proportion exorbitante : c'est un véritable gaspillage que d'entretenir un intermédiaire pour dix personnes ».

M. le vicomte d'Avenel cite le nombre des bouchers parisiens, qui, étant de 810 en 1850, s'est élevé à 2.110 en 1895 (3), et M. Paul Leroy-Beau-

(1) *Les Prophéties de Fourier*, dans *la Coopération*, p. 288, 1 vol. chez Larose, Paris.
(2) *Principes d'économie politique*, 6e édition, p. 216, n. 1.
(3) *Le Mécanisme de la vie moderne* (*Revue des Deux-Mondes* du 15 juin 1895).

lieu, celui des boulangers de Paris, qui a augmenté de 907 en 1862 à 1.799 en 1888 (1). D'après lui, « ce morcellement excessif de la clientèle est la principale cause de l'énorme écart entre les prix de détail et les prix de gros (2) ».

Les ressources des commerçants provenant, en majeure partie, de cette différence de prix, il est aisé de comprendre que leur nombre étant deux fois plus grand actuellement qu'à l'époque de Fourier, ils ont dû éprouver, ils doivent éprouver quelque gêne à vivre. D'où, leurs lamentations.

Certains ont indiqué aux intermédiaires, comme moyen de prolonger leur vie, des mesures très diverses et parmi elles — ceci n'est pas banal — la coopération. Ils n'en ont pas voulu. Il est donc inutile d'insister auprès d'eux. Ils ont refusé d'exister par la coopération. Ce refus pourrait ne pas leur porter bonheur.

Nous avons montré plus haut le but des associations coopératives de consommation. Étudions maintenant leur fonctionnement.

Les associations coopératives de consommation sont les formes coopératives les plus riches, les plus fréquentées et les plus répandues. Leur développement tient, sans nul doute, d'abord à la simplicité de leur fonctionnement et ensuite à leur caractère général, universel, qui est de s'adresser à chacun de nous tous, — puisque chaque être humain est un consommateur.

En outre, rien n'est plus simple que de fonder

(1) *Nouveau Traité d'économie politique*, p. 17.
(2) *Ibid.*, p. 18.

une coopérative de consommation. Supposons, par exemple, que les consommateurs d'une localité, d'un quartier, aient à se plaindre des commerçants, à propos de la cherté de leurs marchandises; que, pour une cause ou pour une autre, ils soient en désaccord avec eux; ou bien, qu'ils aient compris l'inutilité des marchands. Ils se réunissent, s'entendent en une ou plusieurs conférences préparatoires; ils établissent les statuts de la future société, groupent autour d'eux le plus possible d'adhérents, prennent chacun au moins une action de 50 francs, ou même de 25 francs — sur laquelle 5 francs ou 2 fr. 50, le dixième seulement, peuvent être d'abord versés. — Cela fait, ils organisent leur magasin coopératif, qui fonctionne comme toute autre boutique, avec cette différence qu'il y a non plus un seul propriétaire, mais des copropriétaires; que ces copropriétaires sont aussi les clients de l'entreprise; qu'ils payent comptant et que, à la fin du semestre ou de l'année, on distribue à chaque associé la part de bénéfices qui lui revient, proportionnellement à ses achats.

Supposons, pour l'instant, un inventaire accusant 10 0/0 de bénéfices sur les ventes — tous frais déduits — et un coopérateur ayant acheté pour 500 francs de marchandises, il lui revient 50 francs. Supposons un autre coopérateur ayant, dans les mêmes circonstances, acheté pour 400 francs, il lui revient 40 francs. C'est la méthode la plus sage de répartition, la plus simple, la plus équitable aussi.

Mais, comme nous l'avons fait remarquer, le

système est excessivement souple et la répartition peut être établie sur d'autres bases. Tout dépend de l'esprit dominant l'institution ou présidant à son fonctionnement.

Mêmes observations à propos de la création des associations. Comme tous les intéressés n'ont pas toujours 5 francs, ou 2 fr. 50 d'avance pour lancer l'entreprise coopérative, il arrive très souvent que les futurs coopérateurs économisent sou à sou, péniblement, cette première mise de fonds.

Les coopérateurs de Rochdale, dont nous esquisserons plus loin l'histoire, étaient, en 1844, vingt-huit tisserands pauvres, qui organisèrent leur magasin, grâce à des versements de 0 fr. 20 par semaine, et aujourd'hui, la coopérative de Rochdale distribue *chaque année* plus de 1 million de bénéfices à ses adhérents.

En 1874, les fondateurs de la *Moissonneuse*, de Paris, étaient 32 ouvriers, qui versèrent 1 franc chacun; aujourd'hui les adhérents sont au nombre de 18.000, et ils font environ, par an, 8 millions d'affaires.

En 1873, à Gand, la coopération débuta grâce à 30 ouvriers qui économisèrent chacun cinquante centimes par semaine pendant 10 semaines et nous verrons, dans la suite, l'extension prise par la coopération en Belgique et à Gand, en particulier.

Certainement, les coopérateurs peuvent spontanément s'associer. Mais, comme la pratique du système demande une certaine habitude, certaines mœurs de cohésion et de solidarité, il n'est pas

mauvais que le mouvement parte, soit d'une société de secours mutuels déjà créée, soit d'un syndicat ou d'une fédération locale de syndicats. Cette dernière méthode offre encore un avantage important : celui de procurer, sans sacrifice de la part des associés, les fonds nécessaires à la mise en marche de l'entreprise. C'est ainsi qu'ont débuté des coopératives aujourd'hui importantes.

Pour leur fondation, il est, d'ailleurs, toujours bon de s'inspirer des besoins à satisfaire et des conditions diverses de temps ou de lieu dans lesquelles l'activité des intéressés est appelée à s'exercer. Il importe toutefois, pour mener à bonne fin l'œuvre commencée, de s'entourer de toutes les garanties désirables et de se rapporter pour cela aux conseils d'hommes expérimentés ou aux exemples nombreux dans lesquels le succès a couronné les efforts des associés (1).

Ainsi, une méthode excellente, pour les ouvriers qui comprennent les bienfaits de l'Association, consiste, comme nous l'avons déjà exposé en divers journaux et revues, français et étrangers, à se syndiquer d'abord ; puis à fortifier leurs syndicats par la création — à côté de ces mêmes syndicats — de sociétés de secours mutuels, accordant à leurs membres, comme on l'a fait avec un grand

(1) On consultera avec grand profit *le Guide pour l'organisation et l'administration des Sociétés coopératives de Consommation*, par M. F. Clavel, 0 fr. 60, au siège du *Comité central coopératif*, 1, rue Christine, Paris. — D'autre part, MM. les membres de ce Comité, ainsi que l'administration du *Musée Social*, 5, rue Las-Cases, à Paris, se tiennent bienveillamment à la disposition du public pour aider et encourager toutes les initiatives de ce genre.

succès en Angleterre et en Allemagne, des secours en cas de maladie, de grève, ou de chômage. Le syndicat mutualisé étant bien assis et la caisse bien garnie, au lieu de placer les capitaux en des maisons de banque, les associés organisent, *sans aucun sacrifice individuel,* une société coopérative de consommation qui fonctionne d'autant mieux que les adhérents sont plus nombreux et plus assidus dans leurs magasins. Les bénéfices couvrent largement les cotisations du syndicat, de la société de secours mutuels, et le reliquat peut servir à toute destination qu'il plaît aux associés de désigner. C'est là un système d'organisation économique pratique, qui permet d'augmenter le bien-être des travailleurs, en élevant leur salaire et diminuant leur dépense. Il a, de plus, le grand mérite de préparer la classe ouvrière — et même bourgeoise — à vivre selon les principes de la solidarité.

Les formes distributives dans la coopération de consommation sont excessivement variées. En France, en Angleterre, l'épicerie et la boulangerie semblent le plus répandues ; en Belgique, c'est la boulangerie. Cela tient à ce que, s'il est très difficile d'exercer certaines professions, tout le monde peut, sans grande préparation, être boulanger ou épicier. Cela tient aussi à ce que les bénéfices sur l'épicerie et la boulangerie sont relativement très élevés. De plus, le pain, les épices sont de consommation courante. Or, nous l'avons vu, le nombre des commerçants dans ces professions est excessivement grand en France et leur nombre les ayant obligés à ne pas diminuer leurs prix de

vente au public, la pratique de ces industries rapporte beaucoup aux coopérateurs.

Ainsi, pour ne citer qu'une ville de France, à Roubaix, la coopérative l'*Union* fournit au prix de *38 centimes* ses pains de ménage de *2 kilogrammes,* alors que les boulangers de Dunkerque vendent le même pain *60 centimes,*— soit *22 centimes plus cher* qu'à la coopérative, — et cela représente 30 pour 100 de bénéfice pour les coopérateurs.

A Roubaix même, une coopérative, la *Société de consommation*, a réalisé 33.18 p. 100 de bénéfices et distribué 31 p. 100 à ses sociétaires au prorata de la consommation de chacun d'eux pendant l'année. Cette coopérative comprenant environ 2.200 membres, et son bénéfice ayant été de près de 227.000 francs, chaque coopérateur a économisé, *en une seule année*, plus de 100 francs sur la *seule* consommation de son pain (1).

Malheureusement, partout, même en Angleterre où le coopératisme a pris un grand développement, le nombre des coopérateurs — et aussi leur zèle — n'égale pas celui des Roubaisiens. Dans ce cas, la consommation s'en ressent, et les bénéfices aussi. Si bien qu'en Angleterre, la moyenne des profits annuels de chaque coopérateur ne dépasse pas 100 francs par an. Mais ce n'est qu'une moyenne.

Toutefois, il est bien certain que, si les consommateurs voulaient comprendre leur intérêt, ils

(1) *La concurrence asiatique et l'avenir des ouvriers européens*, par A. Fabre. — Bibliothèque de l'*Émancipation*, Nîmes.

coopéreraient; et alors, leur nombre aidant, le chiffre d'affaires s'élèverait — et celui des bénéfices aussi.

La boucherie rapporte fort peu ; car il faut, pour réussir dans ce commerce, des aptitudes que chacun ne possède pas. On a à essuyer la concurrence — quelquefois redoutable — des professionnels, et aussi leurs embûches. Car il n'est pas rare de les voir, dès qu'une boucherie coopérative fonctionne, essayer, et souvent avec succès, de débaucher les garçons bouchers, ou de les soudoyer pour qu'ils fassent de mauvaise besogne, — ce qui est très facile dans ce métier-là. Jusqu'à nouvel ordre, les coopérateurs seront prudents en ne s'engageant pas trop avant dans la boucherie.

Après la nourriture, les vivres de toutes sortes, on peut entreprendre la vente de tous les articles nécessaires à l'ameublement, à l'habillement, aux divertissements, — jouets, articles de fantaisie, etc., — en un mot, s'emparer avec succès et progressivement de tout ce qui est nécessaire à la consommation.

Autant que possible, les consommateurs cherchent à exercer leur activité dans les branches commerciales qui procurent d'importants bénéfices. C'est leur droit. Partant de ce principe et du renom qui attribue aux pharmaciens des gains fantastiques, l'idée ne pouvait manquer aux coopérateurs de créer des pharmacies coopératives.

Dans cette voie, l'expérience des coopérateurs belges est encourageante ; si l'on songe qu'en 1894, et en vendant à des prix *très réduits,* les quatre

pharmacies du *Vooruit*, de Gand, ont donné un bénéfice net de 16,32 p. 100 (1).

A Milan, à Marseille, il y en a actuellement 4, qui fonctionnent parfaitement.

En France, la loi interdit l'ouverture de pharmacies coopératives. Mais, comme celle de pharmacies de secours mutuels est parfaitement légale, si les coopérateurs veulent exercer la pharmacie, *pour leur compte exclusif*, ils n'auront, comme nous l'avons indiqué dans l'*Almanach de la Coopération française de 1896*, qu'à transformer leurs coopératives en sociétés de secours mutuels ; en un mot, — puisqu'il s'agit de pharmacie, — qu'à passer la casse coopérative à ceux qui leur passeront le séné mutualiste.

D'ailleurs, la Pharmacie centrale des sociétés de secours mutuels de Grenoble pourra leur servir d'exemple. Elle a eu, en 1895, 8.817 francs de bénéfices nets, avec un fonds social de 22.540 francs. C'est du 39,11 p. 0/0, un vrai placement de père de famille.

Il existe une autre forme coopérative dont on n'a parlé que depuis peu ; c'est *la Coopération intellectuelle*. La première de ses manifestations date, à notre connaissance, de 1895. La société a été fondée, à Bruxelles, dans le but d'élever le niveau général intellectuel de tous ceux qui, « à quelque degré que ce soit et abstraction faite de leurs tendances philosophiques et religieuses, font œuvre sincère de science, d'art ou de morale, pour ne pas dire de politique ».

(1) La Société des Pharmacies populaires de Bruxelles a donné 63 p. 0/0 de bénéfice net, en 1898.

A cet effet, la société coopérative intellectuelle « procure à ses membres, dans les meilleures conditions possibles de prix, les livres, journaux et revues dont ils ont besoin. Elle publie un bulletin bibliographique et a créé à Bruxelles une salle de lecture des livres nouveaux. Elle favorisera la création ou le développement de cours, de conférences, de bibliothèques circulantes, la publication des ouvrages méritants et, en un mot, toutes les œuvres tendant à développer le mouvement intellectuel du pays (1) ».

Les actions sont de 5 francs, nominatives et incessibles. Le capital minimum est fixé à 2.500 francs; son maximum ainsi que le nombre des membres sont illimités.

Comme on le voit par ces divers exemples, la coopération de consommation a devant elle un programme assez vaste, assez alléchant pour les consommateurs et pour les coopérateurs, s'ils veulent le remplir.

Joignons à cela les tentatives de coopération morale, répandue en Angleterre, par l'*Universities Settlements association*, dont la meilleure preuve de vitalité réside dans *Toynbee Hall*, fondée en 1884. Ces colonies universitaires ont pour but l'élévation morale du peuple.

En France, ce projet vient d'être repris, avec de légères modifications, par M. G. Deherme, le jeune directeur de la *Coopération des Idées*, sous le titre de : *Coopération des Idées pour l'instruc-*

(1) V. Pierre Huybrecht, l'*Émancipation* du 15 février 1896, p. 29 et 30.

tion supérieure et l'éducation éthique sociale du peuple. C'est une œuvre à laquelle peuvent collaborer tous les hommes de bonne volonté, sans distinction d'opinions (1).

Ces trois formes principales de l'activité coopérative — économique, intellectuelle, morale — sont la caractéristique d'un programme sociologique bien déterminé, dont il nous reste à étudier, en détail, les bienfaits matériels et moraux, ainsi que le développement effectif.

Nous nous en voudrions, toutefois, de ne pas parler spécialement d'une forme de coopération distributive encore peu répandue, mais qui progresse tous les jours et dont l'importance n'échappera pas, sans doute, aux esprits tant soit peu observateurs.

(1) Depuis que ceci fut écrit, la première Université populaire s'est considérablement développée. Elle a dû abandonner ses premiers locaux et, comme elle est encore trop à l'étroit dans les nouveaux, M. Deherme vient de lancer la Société du *Palais du Peuple* qui sera, dans Paris, une fédération de Syndicats, de Sociétés de Secours mutuels, de Coopératives, d'Associations pour l'enseignement populaire, pacifiques, féministes — solidaristes, en un mot. — Le *Palais du Peuple* possède un journal hebdomadaire, la *Coopération des Idées*, qui deviendra quotidien par la suite. A ce journal ont déjà collaboré de nombreux solidaristes, notamment MM. A.-D. Bancel, G. Clémenceau, G. Deherme, H. Depasse, E. Duclaux, Ch. Gide, L. Letellier, Fr. Passy, S. Pitt, P. Vibert, etc., etc.

Ajoutons que partout, en France, il s'est formé de nombreuses Universités populaires sur le modèle de la *Coopération des Idées*.

LA COOPÉRATION DE CONSOMMATION SUR PLACE

Nous insisterons, vers la fin de cet ouvrage, à propos du Familistère de Guise, sur les formes les plus complexes de la consommation coopérative, préconisée par Ch. Fourier. Pour le moment, contentons-nous de nous occuper des coopératives pour la consommation sur place, autrement dit des restaurants et hôtels coopératifs.

Après Fourier, toute une pléiade de penseurs et de philanthropes reprit avec plus ou moins d'ardeur quelques-unes de ses théories. La question dont nous nous occupons ne fut pas négligée. Edmond About, surtout, dans son *Roman d'un Brave Homme*, nous initie avec une remarquable précision aux bienfaits de la coopération sur place.

Mais ceci n'était que de la théorie. La pratique sanctionnerait-elle ses promesses? C'était ce qu'il fallait démontrer. L'honneur de cette démonstration revient à M. Taulier, maire de Grenoble, qui, en 1850, créa dans cette ville l'*Association alimentaire*. Le but de cette association était de fournir aux ouvriers une nourriture saine, abondante et économique. Il a été réalisé.

Le succès de cette entreprise engagea même d'autres consommateurs à s'unir en coopération

alimentaire et, en 1866, à Paris, sous l'impulsion de Varlin, furent créées les premières *Marmites Parisiennes*.

Ici encore, comme chaque fois qu'il s'agit d'une entreprise pour la consommation, presque pas de capital. Au début, les 8.000 souscripteurs versèrent cinq centimes seulement par semaine. Avec cet infime capital, 5 groupes furent organisés. Malheureusement, la Commune vint; et, comme la plupart des clients des *Marmites Parisiennes* étaient des communalistes déterminés, ils furent englobés dans la répression qui suivit la Commune et les *Marmites* disparurent.

Si les restaurants coopératifs avaient disparu, l'idée restait. Elle était même fortifiée par l'exemple d'institutions semblables florissantes, telles que les *Sociétés d'alimentation suisses*, entre autres : celles de Genève, rue Pécolat, fondée en 1889; *de Rives et des Eaux-vives*, fondée en 1892.

Aussi, en 1894, s'efforça-t-on d'en ouvrir d'autres à Paris. Elles fonctionnent en ce moment avec succès — grâce surtout à l'intervention de MM. Clavel, Roze, Steinmetz, Vaudémont et du Syndicat des Journalistes socialistes. Ce sont, à Paris : la *Marmite*, 64, rue de l'Aqueduc; la *Marmite coopérative des XIe et XIIe arrondissements* ou *Marmite Antoine* (1).

Depuis 1896, d'autres restaurants coopératifs ont été créés avec plus ou moins de succès, à Paris.

(1) V. *Une utopie de 1848* (*Revue Socialiste*) et la *Coopérative de consommation sur place* (*Almanach de la Coopération française pour 1896*), par H. Vaudémont.

Ce sont là des tentatives originales qui nous acheminent, selon le vœu de M. Cernesson, un dévoué coopérateur, à la création d'hôtels coopératifs où les sociétaires pourront vivre (sur la présentation de leur livret) à meilleur compte que dans les hôtels publics.

Partant de ce point de vue, toute société coopérative pourrait créer dans chaque ville — à côté des magasins d'approvisionnement — des établissements de ce genre, à l'usage des coopérateurs voyageurs, ou célibataires, ou même mariés et désireux de se soustraire aux obligations culinaires, ainsi que cela se pratique couramment dans les États-Unis de l'Amérique du Nord et en Angleterre.

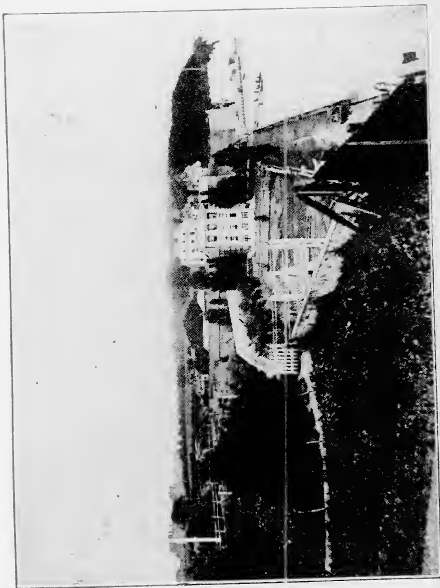
Notons que les entreprises capitalistes de ce genre rapportent à leurs actionnaires jusqu'à 5,52 (1) et même 16 ou 17 0/0 (2). Néanmoins, les coopératives de consommation seront sages en évitant ces intérêts élevés.

On a reproché à la coopération distributive de n'être pas abordable à tous les consommateurs; c'est aux sociétés, par leurs entreprises philanthropiques — ce qui ne veut pas dire charitables — et *absolument désintéressées*, de démontrer la fausseté de ce reproche; — ce faisant, elles auront étendu le principe solidariste jusque parmi les plus humbles, et, par conséquent, bien mérité de l'Humanité.

Une Société s'est constituée à Milan, sur l'ini-

(1 et 2) V. *Le logement et l'Alimentation populaires*, par Ernest Brelay et les *Prophéties de Fourier*, par Ch. Gide, dans *la Coopération*.

tiative de l'*Unione Cooperativa,* pour construire et exploiter des hôtels populaires coopératifs



Maison des convalescents : Hôtel de Peywell Bay, près Ramsgate.

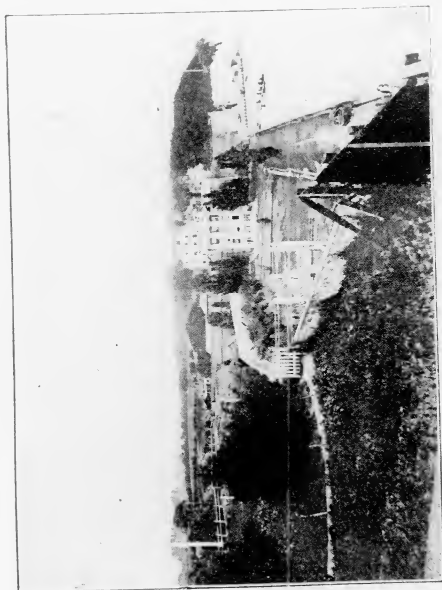
d'après le système des *Routon Houses* de Londres (1).

Dans un ordre d'idées à peu près semblable,

(1) V. Ernest Brelay, *Monde Économique,* septembre 1899.

M. Passmore Edwards, directeur du journal anglais l'*Écho*, a donné à l'*Union des Cercles ouvriers* d'Angleterre un superbe hôtel à Peywell Bay, près des bains de mer de Ramsgate. Les sociétaires malades y sont soignés gratuitement pendant trois mois environ — comme le sont les tuberculeux dans leurs sanatoria populaires d'Allemagne, de Suisse et de Belgique.

tiative de l'*Unione Cooperativa*, pour construire et exploiter des hôtels populaires coopératifs



Maison des convalescents : Hôtel de Peywell Bay, près Ramsgate.

d'après le système des *Rowton Houses* de Londres (1).

Dans un ordre d'idées à peu près semblable,

(1) V. Ernest Brelay, *Monde Économique*, septembre 1899.

M. Passmore Edwards, directeur du journal anglais l'*Écho*, a donné à l'*Union des Cercles ouvriers* d'Angleterre un superbe hôtel à Peywell Bay, près des bains de mer de Ramsgate. Les sociétaires malades y sont soignés gratuitement pendant trois mois environ — comme le sont les tuberculeux dans leurs sanatoria populaires d'Allemagne, de Suisse et de Belgique.

BIENFAITS MATÉRIELS ET MORAUX

Nous venons de voir les principales formes que peut revêtir l'association coopérative de consommation. Il nous reste maintenant à étudier les principaux bienfaits de l'institution. Ils sont de deux sortes : matériels et moraux.

La coopération distributive diminue le coût de la vie et le diminue non seulement pour les coopérateurs, mais encore pour tous les consommateurs. Il est, en effet, bien certain que le jour où une coopérative se fonde dans une localité ou dans un quartier quelconques, les commerçants ont, avec elle, un concurrent nouveau et redoutable. Mais surtout redoutable; car la coopérative pour fonctionner n'a que fort peu de frais. Ceux-ci sont même réduits au minimum, puisque, la direction et l'administration étant le plus souvent gratuites, les frais sont bornés à l'entretien du personnel exclusivement ouvrier. Par conséquent, cela procure une grande économie, — l'économie justement de ce que prélèvent les patrons commerçants, boutiquiers ou actionnaires. Il résulte de ce fait que toute association coopérative peut mieux qu'un commerçant quelconque abaisser ses prix.

En principe, l'association coopérative n'abuse pas de ses pouvoirs. Elle se contente, surtout lorsque les intermédiaires ont par trop exploité les consommateurs, de diminuer légèrement le prix de vente, de façon à laisser, en vue des dividendes, une marge respectable entre les prix de vente et ceux d'achat. Il résulte de cela que les consommateurs établissent des comparaisons entre les prix de la coopérative et ceux du commerçant. Ces derniers sont alors obligés de diminuer leurs bénéfices. Ceci a été observé partout où une coopérative a été créée, en Angleterre, en Belgique, en France, etc., etc.

Pour la France, il a paru dans le *Bulletin de l'Office du Travail* un tableau publié dans l'*Almanach de la Coopération française pour 1896*. Ce sera pour le lecteur le meilleur guide pour connaître l'influence de la coopération sur le coût de la vie.

Les éléments de ce tableau proviennent du dépouillement des rapports de 175 coopératives françaises — pour le deuxième trimestre 1895 — groupant environ 100.000 membres. Les premiers chiffres ont trait aux départements les plus importants, au point de vue coopératif; les autres ont trait à l'ensemble de la France.

Tableau montrant l'influence de la coopération sur le coût de la vie en France.

DÉPARTEMENTS	Pain au kilog.	Viande fraîche au kilog.	Lard au kilog.	Beurre au kilog.	Pommes de terre au quintal.	Vin au litre.	Lait au litre.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ardennes...........	".25	1.70	1.55	2.20	6.60	".45	" "
Charente-Inférieure.	".23	1.50	" 3	" "	" "	" "	" "
Doubs.............	".261/2	" "	1.65	1.60	5.20	".312	" "
Loire..............	".28	1.70	1.30	" "	" "	".295	" "
Meurthe-et-Moselle.	".27	1.90	1.55	2.35	8.40	".51	" "
Nord...............	".29	1.95	2.25	2.75	14.30	".74	" "
Rhône..............	".31	" "	1.50	2.20	9 "	".42	" "
Seine..............	".291/2	" "	2.30	3.25	14.20	".56	".34
Ensemble du territoire.	".27	1.50	1.68	2.69	11.90	".41	0.30
Quantités vendues pour l'ensemble du territoire.	kil. 5.297.693	kil. 238.471	kil. 147.076	kil. 66.271	quint. 3.169	lit. 2.054.000	lit. 35.588

Ces moyennes, il convient de le remarquer, ne donnent pas comme résultat tout ce qu'on peut attendre de la coopérative généralisée. Pour le pain, en effet, le prix maximum est de 31 centimes le kilogramme, et le minimum de 23 centimes, alors qu'à Roubaix, ainsi qu'il a été dit précédemment, le nombre des coopérateurs étant très élevé et leur assiduité remarquable, ce prix tombait à 19 centimes !

Au *Vooruit*, de Gand, le kilogramme de pain revient à 21 centimes.

Dans les divers cas où les prix sont ainsi minimes, il importe toujours de bien observer que les coopératives ont une nombreuse clientèle payant comptant, et qu'elles travaillent dans d'excellentes conditions, en ce sens que la production, importante, est effectuée au moyen de dispositifs mécaniques très ingénieux.

Or, dans l'industrie de la panification, comme dans toute industrie d'ailleurs, la grande production l'emporte sur la moyenne et, *a fortiori*, sur la petite production.

En 1866, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans démontra par une enquête sur les prix des objets qu'elle délivrait à ses employés que la différence entre le prix de revient et ceux de vente variait entre 30 0/0 et 127 0/0 (1).

Prenons, pour les bénéfices, la moyenne de 30 0/0 — elle pourra très facilement être dépassée dès que les coopérateurs présenteront quelque cohésion — et nous voyons que la coopération peut diminuer d'un tiers le coût de la vie.

(1) Ch. Gide, *Principes d'Économie politique*, p. 215.

C'est là un point très important à considérer. Et il nous permet de déclarer, sans exagération aucune, que le jour où les consommateurs seraient tous unis, ils ne dépenseraient plus que les 2/3 de ce qu'ils dépensent actuellement.

Si nous voulons appliquer l'exemple à un ouvrier qui gagnerait 1.800 francs par an, il nous sera facile de voir que les bénéfices dus à la coopération représenteraient 600 francs, soit, pour lui, quatre mois de travail.

Cela n'a rien d'utopique, d'exagéré; ce sera réalisé dès que les consommateurs comprendront bien leur intérêt et agiront en conséquence.

Pour le moment, grâce à l'insolidarité des masses, même en Angleterre, la moyenne des bénéfices n'est, comme nous l'avons vu, que de 100 francs par an. C'est peu, relativement au chiffre qui devrait être atteint. Mais il faut bien se pénétrer de cette idée que le mouvement coopératif ne date que de cinquante ans environ et qu'en définitive, un système qui, à l'état purement embryonnaire, procure, sans aucune gêne, par un simple changement de fournisseurs, 100 francs de bénéfices, en moyenne, par an, à chacun de ses adeptes, n'est pas un système à dédaigner; surtout lorsque ces adeptes sont loin d'être des millionnaires.

L'action coopérative augmente la consommation. Cela paraît, à première vue, extraordinaire et pourtant c'est là un fait de pure observation. M. Louis Bertrand, directeur de la revue *les Coopérateurs belges*, le rapporte dans un excellent livre : *La Coopération*.

Voici comment cela a été observé :

Dans les coopératives de Gand, de Bruxelles et autres lieux, la distribution des bénéfices est effectuée tous les six mois. Mais pour éviter le gaspillage de cette épargne, et aussi pour conserver leur clientèle, les administrateurs de ces coopératives ont décidé de payer, le plus souvent, les consommateurs, non pas avec de l'argent, mais avec des bons de pain représentant la somme destinée à chaque bénéficiaire. Or, *dès que* les bons de pain ont été délivrés à chaque famille, la consommation de chacune d'elles a augmenté *très sensiblement*. Par conséquent, avant cette opération, les parents devaient lésiner quelquefois même sur un morceau de pain. Et dès que cet aliment a pu, grâce à la coopération, entrer en plus grande quantité dans les ménages peu fortunés, la consommation a d'elle-même augmenté.

Il faut se réjouir de ceci, car un homme qui mange bien, se porte bien, travaille mieux, est plus heureux et plus sociable — étant plus fort, intellectuellement et physiquement.

La coopération fait économiser sans peine. — Ceci non plus n'est pas à rejeter, à une époque où le consommateur est à tout moment harcelé pour dépenser de plus en plus et se créer sans cesse des besoins nouveaux. Mais comment économiser, puisque tout, au contraire, pousse à la dépense ?

Les moralistes, les sages penseurs donnent tous de bons conseils, que l'on écoute, que l'on approuve, mais que l'on ne suit généralement

pas. En l'occurrence, et pour mettre le plus possible d'accord la pratique et la théorie, le plus sage est, en s'efforçant de mieux vivre, d'économiser le plus possible, en un mot, d'épargner en dépensant, si faire se peut.

Les moralistes et les sages n'avaient pas trouvé le moyen de concilier ces deux extrêmes ; la coopération l'a donné. Cela se voit tous les jours, dans les sociétés coopératives. Si nous reprenons, en effet, l'exemple cité plus haut, nous verrons qu'entre nos deux coopérateurs, celui qui a dépensé le plus, a le plus économisé, puisque les bénéfices sont répartis au prorata des achats.

Les économies réalisées dans ce cas, l'ont été sans peine, — il ne faut pas l'oublier. L'ancienne épargne était une privation, transformait l'homme en grigou. La coopération nous donne des Harpagon tout à fait « fin de siècle », réalise l'économie par la dépense !... Mais il en est de ce système d'économie, comme de toutes les bonnes choses ; il ne faut pas en abuser !...

Ainsi que le fait spirituellement remarquer M. Ch. Gide, si sur les enseignes de certains dentistes on peut lire, et même souvent à tort : « Ici on opère sans douleur », sur celles des sociétés coopératives on devrait toujours, et avec raison, lire : « *Ici on épargne sans douleur*. »

La coopération fait payer comptant. — C'est même un des principes fondamentaux du système, un de ceux qu'affichent volontiers, et avec quelque prétention, les bons coopérateurs. C'est aussi un de ceux que leur reprochent le plus les

commerçants, qui espèrent ainsi faire de la philanthropie au détriment des coopératives.

A première vue, les commerçants sont les plus généreux des fournisseurs, en ce sens qu'ils font crédit au pauvre — *pas à l'indigent*. Mais c'est un crédit intéressé, puisque le jour où le consommateur est lié par une dette à son marchand, celui-ci s'attache à lui, le suit, l'espionne dans sa vie, dans ses dépenses ; le rappelle à son comptoir dès qu'il veut s'en éloigner ; lui écoule ses denrées en mauvais état et le rançonne sans pitié jusqu'au moment du krach familial. Le jour où le consommateur pauvre se jette dans les bras du Shylock du coin, c'en est fait de lui et de sa tranquillité. Il n'est plus libre.

La caractéristique du coopérateur, c'est la liberté. Il va à son magasin ; il paye comptant et personne n'a plus rien à lui réclamer.

Toutefois, il est des circonstances où le crédit est nécessaire au consommateur. Dans ce cas, les coopérateurs ne s'écartent pas de la méthode ordinaire de vente au comptant. Ils créent simplement à côté de la caisse coopérative, une caisse de prêts absolument gratuits, — comme on l'a fait à la *Revendication* de Puteaux, en 1891, par exemple. Deux camarades répondent de la bonne volonté et de la bonne foi de l'emprunteur et le montant de l'emprunt est retenu sur les bénéfices distribués au sociétaire momentanément gêné.

C'est l'extension du principe de la Solidarité au crédit-au-consommateur, sans gêne aucune pour la Société coopérative.

L'avantage du payement au comptant est d'éli-

miner les mauvais clients. Dans ces conditions les sociétés coopératives n'usent pas des procédés chers aux boutiquiers qui, ayant à subir des pertes de la part de ces mauvais acheteurs, doivent, pour vivre, se rattraper sur les bons. — Ce système empêche aussi le gaspillage dans les familles. Car, avant l'achat, la nécessité de chaque dépense doit être bien établie. Et c'est à tort que certaines coopératives, sous prétexte d'esprit démocratique, accordent un crédit d'un mois à leurs membres. Avec cette façon d'opérer, le coopérateur, attiré par les étalages, est poussé à la consommation et fait des dépenses inutiles. On doit alors prendre contre le consommateur enlizé dans le crédit, des mesures énergiques — ce qui est contraire au principe de la fraternité coopérative.

Donc, en coopération, le crédit est funeste, immoral. Par conséquent, les coopérateurs ont absolument raison de le rejeter.

La coopération peut assurer des secours en cas de chômage, de maladie ou de décès (à la famille).

Comme nous l'avons dit, la méthode coopérative est excessivement plastique, se prête très bien à toutes les combinaisons que peut rêver l'esprit humain, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine intellectuel.

La coopération étant un système solidariste, doit chercher à développer son action dans le domaine de la mutualité pour prévenir, autant que possible, les malheurs qui peuvent frapper ses adeptes.

Le chômage est un des plus grands maux qui affligent la classe ouvrière. Déjà, les syndicats ouvriers, surtout en Angleterre, en Allemagne et en Belgique, ont prévu ce cas fâcheux et distribuent, lorsqu'il se présente, de nombreux subsides à leurs membres. En France, le développement des syndicats est moins accentué qu'en ces divers pays et, en cas de crise, la classe ouvrière est très malheureuse. Lorsque les institutions syndicales manquent, ou ne se préoccupent pas de la question des sans-travail, c'est aux associations coopératives d'en prévenir les inconvénients, en fournissant, par exemple, à leurs adhérents sans ouvrage des indemnités, leur permettant, sans trop de gêne, d'attendre les jours meilleurs.

En certains endroits, de nombreuses coopératives sont entrées dans cette voie, pour le plus grand avantage de leurs membres ;mais il reste encore beaucoup à faire en ce sens.

Après avoir assuré leurs sociétaires contre le chômage, les coopératives doivent aussi les assurer contre la maladie.

Il faut, il est de nécessité absolue que les coopératives de consommation soient en même temps des sociétés de secours mutuels ; et cela étant réalisé, il est désirable qu'elles s'unissent aux sociétés de secours mutuels existantes et se fondent en une seule et même organisation. Leur intérêt commun les pousse vers ce but.

Dans certaines coopératives (belges surtout), un versement hebdomadaire de cinq centimes par famille assure son pain à celle-ci, si le père est frappé de maladie ; en d'autres, moyennant

cinq centimes par personne et par semaine, toute la famille a droit aux soins médicaux et pharmaceutiques (1).

En Angleterre, au décès du père de famille, des secours immédiats sont accordés aux membres restants.

Toutes ces pratiques sont infiniment recommandables et moralisatrices, parce qu'elles poussent l'individu à vivre la vie commune et sont opposées à l'égoïsme féroce, qui caractérise le milieu dans lequel nous vivons.

La coopération peut augmenter les salaires en soutenant les grèves.— Il est de bon ton (dans les milieux officiels surtout) de blâmer ce qu'on est convenu d'appeler les excès des grévistes, ou encore des « commis voyageurs en grèves », — quoique, à vrai dire, ce soient là des rôles peu amusants pour ceux qui les doivent tenir. En effet, il résulte de statistiques impartiales, qu'en définitive, les grèves ne rapportent que de maigres résultats aux vainqueurs — ouvriers ou patrons.

Plus les ouvriers seront forts économiquement, moins leurs patrons seront tentés de réduire leurs salaires.

Mais si le conflit s'engage, les coopératives ne doivent pas oublier qu'elles sont les créations des ouvriers; elles doivent leur venir en aide. Elles l'ont déjà fait en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Belgique, en France et en Angleterre surtout.

(1) L. Bertrand, *la Coopération*, p. 23.

Lors de la fameuse grève des mineurs du Yorkshire, le *Wholesale* (Magasin coopératif de gros) de Manchester donna aux grévistes 125.000 francs et fit aux petites coopératives du pays, alimentant les mêmes mineurs, un crédit de près d'un million.

Tout récemment encore, le *Wholesale society*, diverses sociétés coopératives et le *Daily Chronicle* — le journal — versèrent aux ardoisiers de Bethesda et de Bangor (Pays de Galles) en conflit pendant onze mois avec leur patron, lord Penrhyn, la somme de 606.500 francs (1).

En Espagne des faits semblables se sont produits, mais sur une moindre échelle.

En Belgique, le commencement de grève générale eut beaucoup de succès, parce qu'il fut soutenu par les syndicats et par les coopératives de consommation.

Ces faits sont très significatifs et montrent combien le coopératisme peut augmenter la cohésion du monde laborieux. Or, la cohésion des travailleurs influe sur le marché du travail, puisqu'il est admis par les Économistes que le travail est une marchandise comme une autre et qu'il doit — comme toute marchandise — subir la loi de l'offre et de la demande.

Partant de ce point de vue, les ouvriers doivent s'inspirer de la formule de Richard Cobden : « Les salaires haussent toutes les fois que deux patrons courent après un ouvrier : ils baissent toutes les fois que deux ouvriers courent après

(1) Ernest Brelay, le *Monde Économique* du 9 octobre 1897.

un patron. » Il est humain d'éviter la fatigue — aussi bien de la part des patrons que des ouvriers. Mais si les premiers ne veulent pas s'épuiser à courir après les travailleurs, comme ceux-ci doivent rechercher des salaires élevés, ils n'ont qu'à laisser courir les patrons et à attendre à l'abri de leurs coopératives qui, à leur tour, les doivent soutenir en toute circonstance, puisqu'elles sont aussi et surtout les instruments des travailleurs.

La coopération économise les forces de l'ouvrier, puisque, grâce aux débouchés abondants que trouvent naturellement les magasins coopératifs, il est possible de doter les ateliers des coopératives de machines perfectionnées, en rapport avec les plus récents progrès scientifiques, alors que la plupart des industries ordinaires se servent d'un matériel aussi rudimentaire que celui des temps primitifs.

L'industrie de la panification nous donne un exemple typique de ce contraste. Dans les grandes boulangeries coopératives, comme celles de Roubaix, de Gand, de Bruxelles, le pétrissage est mécanique, la cuisson du pain presque mathématique. L'antique pétrin, véritable réceptacle de sueur, quelquefois même de crachats et d'excréments humains, est mis de côté. Le sale écouvillon classique — joie des microbes et aussi des chiens, qui ne se gênent guère pour... l'arroser — n'existe plus. La pâte, propre, est reçue sur des soles mobiles qui la transportent automatiquement en des fours à charbon et à eau chaude, où la température est constante.

Grâce à ce concours de circonstances, du pain de première qualité est produit, en grande quantité, et avec le minimum d'effort pour les ouvriers.

Le rendement est même bien supérieur à celui des fours ordinaires, puisque, à la *Maison du Peuple*, de Bruxelles, où l'on fournit, chaque jour, du pain à près de 20.000 familles, le personnel est infime, relativement à celui des boulangeries privées, moins achalandées et moins bien outillées.

Le consommateur bénéficie de ces avantages et l'ouvrier aussi.

La coopération établit des prix raisonnables, et ce n'est pas un de ses moindres avantages. Pour s'en rendre compte, il suffit de jeter un regard sur les différents prix d'achat et de vente des principaux produits destinés à la consommation.

M. L. Bertrand cite, d'après *l'Avenir des campagnes :*

« Les oranges d'Espagne ou de Blidah, premier choix, valent en moyenne 22 francs le mille, soit 2 centimes pièce ; les détaillants les revendent de 15 à 25 centimes, soit une majoration de prix de 700 à 1.200 p. 0/0.

« La morue vaut à Bordeaux 62 francs les 100 kilos ou 31 centimes les 500 grammes. Elle est revendue à Paris 60 à 70 centimes.

« Les prunes de première qualité valent à Villeneuve-sur-Lot, par 100 kilos, 42 francs les qualités inférieures, et 94 francs les qualités extra, soit 21 et 48 centimes les 500 grammes ; et chez

les épiciers, le rebut est payé plus cher que la meilleure qualité sur les bords du Lot.

« Le riz extra se paye, à Marseille, 34 francs les 100 kilos ou 17 centimes la livre ; à Paris, l'épicier vend le riz ordinaire 50 centimes les 500 grammes.

« A Marseille, le café tout-venant vaut 375 francs les 100 kilos ou moins de 1 fr. 90 les 500 grammes ; à Paris, il est couramment vendu 3 francs.»

Les pharmaciens achètent l'antipyrine 30 francs le kilogramme et la revendent 300 francs ; la quinine 80 francs et ils la font payer 1.000 ou 1.500 francs, — dans le bon temps, c'était 2.000 francs ! !

Notre ami M. Fernand Pelloutier, dans un de ses ouvrages, cite encore :

« Le vêtement payé 12 francs est vendu 35 francs.

« Certains articles de lingerie, dont la production (matière et main-d'œuvre comprises) a coûté de 15 à 20 francs par douzaine, sont vendus de 60 à 80 francs en gros, soit quatre fois, et de 7 à 8 francs la pièce, soit près de cinq fois leur valeur.

« L'hectolitre d'alcool à 90°, acheté 52 francs, est revendu à 45° jusqu'à 3 francs le litre.

« Certains vins d'Italie, qui valent sur place 6 fr. 50, sont achetés par le commerce en gros 48 francs et revendus de 70 à 80 francs, soit près de quinze fois leur valeur initiale. »

Les bonnes bicyclettes valent 80 francs et sont vendues 300 francs !

Notre système de distribution est le système du gaspillage et du coulage le plus effrénés. Ce que

perd le consommateur est avidement absorbé par les droits de douane, du fisc, les frais onéreux et superflus de réclame, de transport, les commissionnaires, les intermédiaires et les capitalistes.

Déjà, en de nombreuses circonstances, les coopérateurs ont manifesté, par leur adhésion au libre-échangisme, le désir de voir les droits de douane supprimés. Au dernier congrès de l'*Alliance coopérative internationale*, à Delft (Hollande), le délégué de *l'Économe*, de Sens (Yonne), M. Cernesson, a déposé un projet de vœu en ce sens.

Lorsque les consommateurs comprendront tous les inconvénients des impôts indirects, ils obligeront les gouvernements à les supprimer. Quant à la question des capitalistes, des commerçants et des intermédiaires, elle peut être résolue, ou tout au moins fort près de sa solution, par l'action coopérative bien conduite.

En tout cas, les coopérateurs doivent tendre à établir des prix raisonnables, — ni trop, ni trop peu élevés. Car si le consommateur est souvent exploité, il se révèle à son tour, lui-même, trop souvent exploiteur, — lorsqu'il achète des marchandises à un bon marché excessif.

C'est aux membres des sociétés coopératives de comprendre l'immoralité et l'indignité de cette exploitation et d'établir des prix assez rémunérateurs pour le travail de leurs camarades, — car, sans cela, ils seraient fort mal venus à protester contre les exigences patronales.

Pour assurer une auto-protection du travail,

les Trade-Unions — syndicats ouvriers anglais —ont inauguré le *Label-System*. C'est un système qui consiste à revêtir les marchandises d'étiquettes spéciales constatant que la main-d'œuvre a été payée au tarif officiel des Trade-Unions. On a signalé la répugnance de certaines coopératives à employer le *Label-System ;* mais elles seront obligées de l'adopter, un jour ou l'autre, sous peine de se priver du précieux concours des *Trade-Unions* — composées des meilleurs éléments du monde ouvrier anglais.

La coopération peut combattre la falsification des denrées. — Il n'y a là rien de bien extraordinaire et c'est un côté de la question sur lequel les coopérateurs n'insistent pas assez ; car, en admettant que le consommateur ne trouvât aucun bénéfice direct à coopérer, il devrait quand même faire partie d'une coopérative, ne serait-ce que pour consommer des aliments de bonne qualité.

L'association a tout intérêt à s'adresser à de bons et loyaux fournisseurs, puisque chaque vendeur est en même temps un consommateur et que, si la coopérative était trompée, le vendeur se tromperait lui-même — et rien que lui-même.

Les employés n'ont pas davantage à frauder, parce que la fraude ne leur rapporterait rien.

La question d'une bonne alimentation est une question capitale à une époque où la falsification des denrées est devenue une science, avec ses grands et ses petits maîtres.

Le monde est rempli des méfaits des fraudeurs

et chaque jour apporte une contribution nouvelle à la longue série de leurs exploits.

Déjà, en 1862, les inspecteurs du travail dans l'industrie anglaise nous signalent ces boulangers de Londres, vendant, presque tous, — les 3/4, — du pain au-dessous de sa valeur réelle et renfermant de la farine mélangée avec de l'alun, du savon, de la chaux, du plâtre et autres ingrédients semblables. D'après le témoignage officiel de Sir John Jordon, en 1855, le pauvre qui vit de deux livres de pain par jour « n'obtient pas maintenant le quart des éléments nutritifs qui lui seraient nécessaires, sans parler de l'influence pernicieuse qu'ont de pareils éléments sur sa santé ».

Tremenheere fait observer que la classe ouvrière, à l'usage de laquelle est fabriqué ce pain, se rend parfaitement compte de ces falsifications, mais les endure parce que c'est « une nécessité pour elle de prendre le pain chez le boulanger ou dans la boutique du détaillant, tel qu'on veut bien le lui donner » à cause du crédit que font les commerçants à ces pauvres consommateurs (1).

A l'heure actuelle, le mal sévit moins en Angleterre, grâce précisément à la création de coopératives; mais il n'est pas encore tout à fait enrayé.

Tout récemment, un wagon de sciure de bois était saisi. Il était adressé à un boulanger d'une grande ville de France. Quelques mois auparа-

(1) Cités par Karl Marx, *le Capital*, livre I, p. 72, c. II. n. 3.

vant, grâce à une habile réclame, de malpropres industriels faisaient absorber, à la classe aristocratique *surtout*, une sorte de « pain complet », sur la composition duquel il ne nous paraît pas très utile d'insister...

Le café est très souvent composé de pois chiches et d'argile moulée.

Le poivre — même en grains — est un mélange de fécules plus ou moins avariées, de piment, de balayures de magasins et parfois même de... *caca* de chien.

Certains industriels font du chocolat avec de la brique, du sucre et pas de cacao ; parfois, ils se servent de cacao avarié, sans beurre.

L'absinthe est faite, généralement, avec du mauvais alcool de grain, des essences plus ou moins rectifiées. Le client veut la voir « épaisse », par l'addition d'eau; on le satisfait en y ajoutant du sous-acétate de plomb, qui transforme sa boisson en extrait de saturne. Il veut la voir verdâtre, on le contente avec quelque grammes de sulfate de cuivre!!

Les liqueurs du cabaret, et même des grands salons, sont obtenues avec les alcools plus haut cités et des éthers variés, fabriqués en des laboratoires spéciaux, par des chimistes au courant des derniers progrès de la chimie organique. On s'étonne des crimes, des suicides, du vent de folie qui caractérise la vie moderne; il faut aller en chercher, en partie, le secret dans les cornues de ces savants industriels.

Le vin, le pur jus de la treille, chanté par Rabelais et Béranger, est fait avec des figues, des

raisins secs, très souvent avariés, de la fuchsine, de la rose trémière, des baies de sureau, etc., etc. Des individus ont même mis en vente des tablettes et des liquides concentrés permettant de faire du vin à 5 et 2 centimes le litre! Certains vins cassés, tournés, piqués, sont manipulés, traités par d'adroits commerçants. On les bat, on les chauffe, on les acidifie avec de l'acide tartrique ou de l'acide sulfurique, on les coupe avec de l'eau; on ajoute de la glycérine, de l'extrait sec, du mauvais alcool, et le bon consommateur absorbe sans défiance aucune ces ignobles mixtures!

En Allemagne, on fabrique du vin de Champagne à 1 fr. 30 la bouteille. Le prix de revient de ces boissons « de marque » est de 30 à 40 centimes!

A Madagascar, le commerce allemand vend du vin « de Hambourg » à raison de 15 centimes le litre. Dans le Languedoc, les propriétaires récoltants le vendent environ 20 centimes!!

Certaines conserves de pois *verts* sont obtenues à l'aide de *pois secs avariés*, trempés dans l'eau et dans l'urine, qui rendent à ces laissés-pour-compte leur bonne mine première. Mais quand ils ont perdu de leur verdeur originelle, on y supplée par du sulfate de cuivre.

La bière est, le plus souvent, salicylée; et le houblon qui devrait entrer dans sa fabrication, est remplacé par du buis, de l'acide picrique, ou de la strychnine!!

Le lait est très souvent mouillé ou sans crème. On rétablit sa densité par de l'amidon et on remplace la crème par de la cervelle de cheval, bat

tue. Lorsque la fraude est rigoureusement poursuivie, on obtient du lait *pur, naturel*, en donnant à manger aux vaches du tourteau *très mouillé* et le lait *naturel, au pis de l'animal,* se ressent de cette ingénieuse alimentation.

Le beurre est remplacé par de la vulgaire margarine, que l'on baptise : *beurre de ménage!*

M. L. Bertrand signale le cas de ce négociant de Mons, possédant deux secrets — qu'il vend — permettant :

1° D'augmenter le poids de un à trois kilos, selon essence, d'une balle de café vert. (Un appareil, valant 2 fr. 50, est indispensable.)

2° D'imiter le café rôti et d'échapper ainsi à la perte de poids par suite de rôtissage.

Le thé est généralement fraudé et un épicier de Vierzon fut, il y a quelques années, condamné pour avoir vendu sous ce nom des feuilles quelconques colorées avec du bleu de Prusse.

D'après le spirituel écrivain, M. Aurélien Scholl, en certains hôtels parisiens, des cuisiniers habiles font deux œufs avec un seul!

Pour économiser le beurre et les œufs dans la confection de leurs gâteaux, certains pâtissiers les remplacent par du chromate de plomb, qui leur donne la belle couleur rousse réclamée par les clients.

Il y a quelque temps, on a trouvé dans les environs de Paris une fabrique de viande! De hardis filous s'emparaient des animaux jetés à la voirie, ou de la viande reconnue impropre à la consommation. Ils apportaient à des compères ces morceaux « de choix »; ceux-ci taillaient dans la masse, élaguaient les parties les plus malsaines ou d'aspect repoussant, vendaient les morceaux présentables à des détaillants sans scrupules, et le charbon et les maladies contagieuses s'abattaient sur les excellents consommateurs!

Les Parisiens de la banlieue ont pu voir deux fabriques d'huile de foie de morue. Leurs directeurs utilisaient, comme matières premières, les poissons pourris, les huîtres, les moules, etc., repoussés par les inspecteurs.

M. Bertrand signale aussi cette fabrique de Saint-Pétersbourg, où l'huile de foie de morue était obtenue avec de l'huile de vaseline, sous-produit du pétrole!

Il n'est pas rare, dans les ports, de voir, livrée à la consommation des malades, comme huile de foie de morue de première qualité, une huile infecte, puante, repoussante. C'est de l'huile de poissons, destinée, à l'origine, au graissage des machines!!! Le corps humain est bien une machine, évidemment; mais il n'est pas prouvé que l'assimilation, très heureuse, très pittoresque dans les livres, lui soit, en l'espèce, fort profitable.

Parlons ici des pharmaciens qui vendent au rabais. *Les chers confrères* font payer, paraît-il, trop cher; eux, vendront bon marché! Et ils remplaceront le bromure et l'iodure de potassium par du chlorure de sodium — du sel de cuisine, le sulfate de quinine par de la salicine, le sous-nitrate de bismuth par de la farine.

Dans ces louches officines, l'antipyrine, l'iode, etc., etc., de qualité inférieure, remplacent les

bons médicaments. On y trouve deux sortes de sirops : le sirop incolore et le sirop brun-rougeâtre.

Ce dernier, délivré seul, remplacera facilement les sirops de salsepareille et de chicorée, etc. Un mélange des deux pourra servir de base à des sirops moins colorés. Et s'il faut obtenir quand même des résultats physiologiques constants, comme pour le sirop d'ipéca, l'empoisonneur n'hésitera pas à ajouter à sa mixture une certaine dose d'émétique!

Ceci est tellement vrai que, dans certaines pharmacies au rabais, le pharmacien *seul* exécute certaines préparations à l'abri des regards indiscrets de ses élèves.

Le mal est encore plus grand, plus redoutable, lorsque le praticien commet des actes de ce genre, sous le couvert de la rigidité professionnelle et scientifique. Mais ce cas est rare.

La coopération ferme la porte à toute falsification. Car, n'étant pas une forme commerciale, elle n'a pas à se servir des procédés commerciaux. Et si le consommateur veut se préserver de la falsification, il peut le faire, en devenant lui-même son propre vendeur, en créant des coopératives de consommation.

La coopération peut simplifier la distribution. — Au cours de cet ouvrage, nous n'avons pas hésité à reconnaître le rôle utile joué, à certaine époque, par les commerçants; mais cette constatation ne doit pas nous empêcher de discuter, actuellement, l'opportunité de leur maintien ou

de leur suppression — en tant qu'organes de la distribution.

C'est le propre de toute organisation humaine d'évoluer et même, quand l'évolution arrive à un certain point, de disparaître, pour céder le pas à des formes supérieures, c'est-à-dire s'adaptant mieux aux besoins de la Société.

Le jour où les intermédiaires — qui ne produisent rien, il faut le reconnaître — auront été éliminés et seront remplacés par des associations de consommateurs, incontestablement, ce jour-là, il y aura progrès. Car le consommateur et le producteur entreront en contact direct et, de ce chef, il résultera une grande simplification — par conséquent une grande économie dans la distribution.

Or, le but de tout progrès économique doit être de réaliser, dans la Société, le maximum d'effet utile avec le minimum d'effort; par conséquent, d'économiser le plus possible de forces humaines. Ce serait économiser que de supprimer, ou tout au moins de réduire au minimum, le service de la distribution. La coopération poursuit ce but, nous l'avons vu. Elle réunit donc les conditions nécessaires pour assurer le progrès dans la distribution.

Certainement, l'intérêt immédiat des marchands n'est pas de voir la coopération se développer. Mais il faut bien se dire, avec Fourier, que chaque classe parasitaire cherchant à accaparer tout le mouvement social à son profit, aucune ne peut voir d'un bon œil les efforts de ceux qui la veulent faire disparaître. Toutefois, puisqu'il est humain d'envisager avec satisfaction

les malheurs de nos adversaires, les commerçants peuvent se réjouir dès maintenant de l'évolution prévue par certains coopérateurs, grâce à laquelle (les classes intermédiaires étant éliminées) la coopération chassera de son sein toutes, absolument toutes, les survivances mercantilistes.

Il faut tenir compte aussi des sentiments de magnanimité humaine et prévoir le cas où les intermédiaires s'immoleront volontairement au profit des consommateurs et mériteront ainsi l'estime et l'affection de leurs anciennes victimes...

Mais, quoi qu'il en doive être de ces prévisions, il est incontestable que la coopération peut simplifier la distribution : par la suppression du vendeur autonome au consommateur, par la suppression des intermédiaires : courtiers, marchands de gros, de demi-gros, détaillants, qui compliquent le commerce et grèvent les produits, sans aucun bénéfice pour la collectivité.

Pour ne citer qu'un exemple typique, empruntons à M. Ch. Gide l'odyssée d'une bouteille de vin et de sa valeur : « Le propriétaire du Midi la vend, par l'intermédiaire d'un courtier, à un commerçant en vins de Nîmes, Béziers ou Montpellier, lequel la revend, par l'intermédiaire d'un autre courtier, à un négociant en gros de Bourgogne ou de Bercy, lequel la revend à un marchand de demi-gros, lequel la revend au débitant, lequel la revend au consommateur, probablement sous le nom de petit Mâcon. Le consommateur la payera 60, 70 ou 80 centimes le litre, et voici son argent qui fait le même chemin, mais en sens inverse, remontant du débitant au troisième mar-

chand, puis au deuxième, puis au premier, pour arriver enfin entre les mains du propriétaire. Seulement celui-ci ne touche que 15 centimes : le reste est resté en chemin. Avez-vous vu dans un incendie au village, là où il n'y a pas de pompes, faire la chaîne? Les seaux passent de main en main, seulement les trois quarts de l'eau restent en chemin. Le système commercial est aussi arriéré que le système de la chaîne; il gaspille les trois quarts des choses et ruine à la fois le consommateur en lui faisant acheter trop cher et le producteur en lui faisant vendre trop bon marché. »

Mais toujours le gaspillage ne se borne pas là, ne s'effectue pas aussi simplement; surtout lorsque la spéculation s'en mêle et le commerce aussi.

Ainsi, nous pourrions citer tels viticulteurs, dont le *même* vin, dans la *même* cave, a changé trois ou quatre fois de propriétaire dans l'espace d'une semaine, et s'est vu, grâce à cet ingénieux mécanisme, élevé, comme prix, au double de sa valeur initiale.

Il n'est pas rare encore de voir du bon vin partir du Languedoc, subir les attouchements intéressés d'une armée d'intermédiaires, arriver à Bordeaux, s'y faire baptiser — et quelquefois même un peu « travailler » ; — puis revenir dans la *même* ville du Languedoc et y être dégusté, comme vin de Bordeaux!

D'autres fois, sous l'action commerciale, le même produit exécute quatre ou cinq voyages dans le même pays, fait vivre une nuée de trafiquants, enrichit le Trésor et les compagnies de

chemins de fer, puis revient à son point de départ pour y être consommé!...

Le jour où la coopération sera largement développée, elle simplifiera tous ces rouages et tout le monde s'en trouvera mieux. Ceci n'est pas une utopie ; c'est déjà exécuté en partie, dans la *Moissonneuse*, de Paris, par exemple, qui achète directement 40.000 hectos de vin aux propriétaires du Languedoc. Et cette coopérative simplifiera encore plus les rouages, le jour où, entrant plus avant dans la voie préconisée surtout par les coopérateurs anglais, elle possédera, en propre, les terres qui lui serviront à produire elle-même le vin nécessaire à la consommation de ses membres.

Cette façon d'envisager la méthode en coopération est pratique et très générale. Car, ce que les coopératives peuvent faire pour le vin, elles peuvent aussi le faire pour tous les autres objets nécessaires à la vie. Tout cela, les coopératives l'exécuteront logiquement, parce que leur intérêt bien compris les pousse vers cette action.

Cela étant réalisé, permettra aux coopérateurs d'*organiser le travail*.

A l'heure actuelle, on cherche volontiers à faire organiser le travail par l'État. Cela prouve, sans aucun doute; que, d'après tout le monde, le travail est mal organisé et cela condamne l'optimisme des apôtres du laisser-faire et du laisser-passer. Mais il n'en faut pas moins reconnaître que l'État, même démocratique, est fort peu caractérisé pour organiser quoi que ce soit, — puisque, s'il avait quelque talent d'organisation,

il devrait commencer par s'organiser lui-même ; et, comme il ne peut y parvenir, il semble plus logique de laisser les individus s'organiser eux-mêmes. Car l'individu connaît ses besoins mieux qu'une simple catégorie de citoyens, même très intelligents, — ce qui n'est pas toujours le cas pour les députés, les rois ou les empereurs.

Le tort des organisateurs du travail, soit libéraux, soit étatistes, est de l'organiser ou de vouloir l'organiser non en vue de la consommation et des consommateurs, mais en vue de la production et des producteurs. C'est, à vraiment parler, la meilleure façon d'atteler la charrue avant les bœufs. C'est aussi le moyen de produire d'une façon désordonnée, sans aucun moyen de contrôle. C'est la méthode digne de gaspilleurs d'énergie humaine et non celle de gens sensés. Les résultats sont très faciles à prévoir et la pratique les constate : après une période de travail fiévreux arrive une période de chômage.

Par conséquent, le manque de méthode dans la production amène la désorganisation du travail. C'est la caractéristique d'une Société capitaliste, avec ses crises qui reviennent d'une façon à peu près régulière, tous les dix ans.

Une Société coopérative devrait d'abord régler sa production, en la subordonnant à la consommation — de la même façon que les bras sont au service de l'estomac. De la sorte, le travail serait organisé, non pas en vue du profit individuel, mais en vue de sa destinée sociale, qui est la satisfaction des besoins de l'individu. En agissant ainsi, la production,au lieu d'être la maîtresse du

marché, redeviendrait « une simple fonction trouvant sa raison d'être et sa fin non point en elle-même, mais dans les besoins qu'elle est destinée à satisfaire (1) ».

Une Société comprenant ainsi la production, pourrait naturellement, sans peine, organiser le travail et, en outre, *diminuer les heures de labeur*.

D'ailleurs, pour réduire les heures de travail dans leurs magasins, les coopérateurs n'ont pas attendu d'être les maîtres ou les directeurs de la production. A part quelques exceptions blâmables, les employés des coopératives de consommation travaillent pendant huit heures par jour. C'est la règle dans les coopératives socialistes belges, dans beaucoup de coopératives anglaises et, puisque les 3-8 sont un des points en vedette des programmes ouvriers, les intéressés doivent d'abord accorder cette libéralité à leurs employés, s'ils ne veulent pas être ensuite mis en contradiction avec eux-mêmes, lorsqu'ils la réclameront à leurs patrons.

En Angleterre, bon nombre de capitalistes intelligents ont adopté pour leur personnel la journée de huit heures et ils s'en félicitent. Les ateliers coopératifs ne pouvaient pas rester en retard sur les patrons et, à l'heure actuelle, même en fournissant aux consommateurs des produits d'aussi bonne qualité que ceux sortant des divers

(1) V. à ce sujet, dans *la Coopération* de M. Ch. Gide, p. 78 et suiv., le remarquable chapitre : *De la coopération et des transformations qu'elle est destinée à réaliser dans l'ordre économique.*

ateliers privés, les ateliers coopératifs de Glasgow payent à leurs ouvriers 17 à 21 francs par semaine (sans compter leur part dans les bénéfices), pour quarante heures de travail au maximum, alors que peu de temps auparavant, à Glasgow, Londres et Manchester, les malheureuses chemisières gagnaient 60 à 80 centimes par jour pour un travail de dix-huit heures.

Dans la plupart des cas, les ouvriers des coopératives travaillent aux conditions fixées par leurs syndicats respectifs.

Ceci n'est d'ailleurs qu'un indice, nous permettant de soupçonner les avantages que peut procurer le coopératisme. Ce système réduisant, en effet, les dépenses au strict minimum, exerce son activité en de meilleures conditions que les industries concurrentes, et, par ce moyen, arrive à produire à meilleur compte que ces dernières. Tout le secret de la libéralité des coopérateurs vis-à-vis de leurs employés est là dedans et aussi dans les principes de solidarité qui les animent. De plus, les ouvriers comprenant qu'ils se voleraient, s'ils exploitaient l'atelier coopératif — puisque eux-mêmes sont déjà coopérateurs, — ont intérêt à se bien comporter et ils travaillent consciencieusement.

D'où il résulte cette probabilité, que le jour où la coopération pourrait s'emparer de toute la production, les heures de travail diminueraient encore plus dans les ateliers coopératifs, car la classe ouvrière n'aurait pas à entretenir tous les parasites qu'elle entretient actuellement.

Déjà, des hommes, même à opinions peu

marché, redeviendrait « une simple fonction trouvant sa raison d'être et sa fin non point en elle-même, mais dans les besoins qu'elle est destinée à satisfaire (1) ».

Une Société comprenant ainsi la production, pourrait naturellement, sans peine, organiser le travail et, en outre, *diminuer les heures de labeur*.

D'ailleurs, pour réduire les heures de travail dans leurs magasins, les coopérateurs n'ont pas attendu d'être les maîtres ou les directeurs de la production. A part quelques exceptions blâmables, les employés des coopératives de consommation travaillent pendant huit heures par jour. C'est la règle dans les coopératives socialistes belges, dans beaucoup de coopératives anglaises et, puisque les 3-8 sont un des points en vedette des programmes ouvriers, les intéressés doivent d'abord accorder cette libéralité à leurs employés, s'ils ne veulent pas être ensuite mis en contradiction avec eux-mêmes, lorsqu'ils la réclameront à leurs patrons.

En Angleterre, bon nombre de capitalistes intelligents ont adopté pour leur personnel la journée de huit heures et ils s'en félicitent. Les ateliers coopératifs ne pouvaient pas rester en retard sur les patrons et, à l'heure actuelle, même en fournissant aux consommateurs des produits d'aussi bonne qualité que ceux sortant des divers

(1) V. à ce sujet, dans *la Coopération* de M. Ch. Gide, p. 78 et suiv., le remarquable chapitre : *De la coopération et des transformations qu'elle est destinée à réaliser dans l'ordre économique*.

ateliers privés, les ateliers coopératifs de Glasgow payent à leurs ouvriers 17 à 21 francs par semaine (sans compter leur part dans les bénéfices), pour quarante heures de travail au maximum, alors que peu de temps auparavant, à Glasgow, Londres et Manchester, les malheureuses chemisières gagnaient 60 à 80 centimes par jour pour un travail de dix-huit heures.

Dans la plupart des cas, les ouvriers des coopératives travaillent aux conditions fixées par leurs syndicats respectifs.

Ceci n'est d'ailleurs qu'un indice, nous permettant de soupçonner les avantages que peut procurer le coopératisme. Ce système réduisant, en effet, les dépenses au strict minimum, exerce son activité en de meilleures conditions que les industries concurrentes, et, par ce moyen, arrive à produire à meilleur compte que ces dernières. Tout le secret de la libéralité des coopérateurs vis-à-vis de leurs employés est là dedans et aussi dans les principes de solidarité qui les animent. De plus, les ouvriers comprenant qu'ils se voleraient, s'ils exploitaient l'atelier coopératif — puisque eux-mêmes sont déjà coopérateurs, — ont intérêt à se bien comporter et ils travaillent consciencieusement.

D'où il résulte cette probabilité, que le jour où la coopération pourrait s'emparer de toute la production, les heures de travail diminueraient encore plus dans les ateliers coopératifs, car la classe ouvrière n'aurait pas à entretenir tous les parasites qu'elle entretient actuellement.

Déjà, des hommes, même à opinions peu

avancées, comme Ch. Secrétan, le doux philosophe de Lausanne, un des maîtres de l'École Évangélique, ont estimé à six heures le travail quotidien que devrait fournir chaque homme dans une société bien organisée. Cela n'a rien d'outré, si l'on tient compte de l'énorme gaspillage qui afflige les sociétés modernes ; si l'on s'en rapporte aux estimations encore plus optimistes du colonel Carroll D. Wright et à celles de nombreux auteurs collectivistes ou communistes anarchistes, qui nous promettent, avec démonstration mathématique à l'appui, que le monde civilisé pourrait, dès maintenant, vivre en accordant à chacun de ses membres un certain minimum de bien-être — correspondant au moins à celui des classes aisées actuelles, — si chacun de nous donnait à la Société un travail effectif de trois heures, deux heures et même une heure vingt minutes par jour !... Mais nous n'avons pas à nous préoccuper de cette question ici. Nous n'avons qu'à examiner ce que nul ne conteste du coopératisme.

La coopération généralisée *supprimerait la concurrence*. D'abord entre producteurs, puisque le producteur autonome n'existerait plus, — la production étant devenue un auxiliaire de la consommation ; — puis entre commerçants, entre intermédiaires et entre spéculateurs, — par la suppression, en tant que fonction économique, de ces parasites.

Les coopératives n'étant créées qu'au fur et à mesure du besoin, et l'intérêt du consommateur n'étant pas de grever ses achats de charges inu-

tiles, nous n'aurions pas à craindre, par la coopération, pléthore de boutiques sur rue, comme nous le voyons actuellement. (Il est vrai que nous le payons !)

La coopération supprime la réclame. — Elle est, en effet, inutile et, de plus, coûteuse. Quelqu'un peut s'en plaindre, les journalistes qui remplissent la quatrième page, et même la troisième, et même la deuxième, et quelquefois même la première, de leurs journaux d'annonces extravagantes, nous vantant comme lénitifs des sirops qui ne calment pas, comme bons des produits exécrables : habits en papier, souliers en carton, etc. ; comme confortables, des restaurants aux biftecks élastiques, arrosés de vin à la rose trémière ou à la fuchsine, etc., etc.

Certainement, les directeurs de journaux se plaindront de sa disparition, ainsi que les bons apôtres du commerce, de l'industrie, les « savants » des louches officines ; mais le public, en général, y gagnera, après avoir longtemps fait gagner les parasites à ses dépens.

La coopération supprime la préoccupation du profit individuel. — Supposons, un instant, un coopérateur allant à *son* magasin, dans lequel on peut, par erreur, lui demander un peu plus cher que chez le marchand voisin. Dans ce cas, notre consommateur peut se laisser momentanément exploiter et se consoler en songeant que, à la répartition des bénéfices, sa *ristourne* (ou profit- sera d'autant plus élevée que son chiffre d'achats le sera davantage.

D'autre part, toute entreprise capitaliste — même la plus petite — est basée sur la préoccupation du profit. Il n'est pas un seul économiste, même parmi les plus orthodoxes, qui n'ait reconnu l'avantage qu'il y aurait à donner le nécessaire à chaque individu : la table, le lit et un logement confortables. Nous sommes loin de ce résultat ! Si on avait porté l'effort social vers ce but, il aurait, à l'heure actuelle, quelque chance d'être atteint. On n'en a rien fait, parce qu'il était plus profitable pour les capitalistes de placer leur argent dans les entreprises créées pour construire des vaisseaux de guerre, fabriquer des obus, des canons, élever des cafés resplendissants de luxe, ou encore des maisons de rapport — n'ayant pas même souvent l'excuse du confortable.

Les avocats des classes capitalistes vantent leurs bienfaits, à propos de certaines entreprises récentes et d'allure philanthropique, telles que la création de logements et de restaurants ouvriers. Mais, en l'espèce, la philanthropie, c'est ce qu'ils affichent, ce que le bon public voit ; et l'intérêt personnel, c'est ce qu'ils ne montrent pas, et ce que tout le monde ne voit pas. Il faut bien se dire, en les examinant, que ces œuvres-là ne sont pas désintéressées et que, en général, si les capitalistes avaient trouvé ailleurs un meilleur placement de leurs capitaux — même pour des entreprises anti-humanitaires, comme la guerre, — ils n'auraient certainement pas hésité à négliger les institutions philanthropiques qui font valoir, mais bien tard, leur prétendue générosité.

Les capitalistes ne sont pas des dieux. Ce ne sont que des hommes ; par conséquent, comme les autres mortels, des victimes du milieu économique dans lequel ils vivent. Et s'ils nous révèlent souvent une conduite anti-humanitaire au lieu d'une conduite philanthropique, nous devons nous dire que le milieu économique actuel les dirige, les pousse vers des profits à retirer et non vers des besoins à satisfaire.

C'est l'avantage et le bienfait du coopératisme, de supprimer la préoccupation du profit individuel et de rechercher le bien-être collectif.

La coopération crée une propriété commune. — Certains peuvent voir en ceci un symptôme de régression sociale, en montrant qu'à l'origine, à l'époque de la barbarie, la propriété était aussi commune à tous les hommes. Il n'en faut pas moins voir, en ce fait, un mérite important de la coopération.

Il en est de la Propriété comme du Commerce, comme de toutes les institutions. Toutes évoluent, toutes changent, toutes passent, dans le processus de l'humanité. Et il faut croire que, si, avec elles, l'humanité a progressé, elles ont toutes — même les plus mauvaises — quelque mérite. Une école sociologique, l'école historique, qui comprend bon nombre d'esprits éclairés, observe comme des « catégories historiques » ayant eu leur raison d'être, toutes les institutions qui, pour les esprits étroits, semblent absolument définitives.

Nul ne conteste qu'en l'état actuel, la Société,

soit dans ses biens, soit dans ses joies, soit dans ses maux, ne tende vers le communisme. D'ailleurs, on serait bien mal avisé à soutenir le contraire, en constatant que les routes, les rivières, les canaux, les ponts, les promenades, les écoles, les églises, les musées, les tribunaux, etc., sont à tous ; que toute bonne découverte se répercute en bien dans le monde entier ; de même que les épidémies sévissent sur tout le globe, grâce précisément aux moyens de communication. La vie commune nous tient, nous enserre tellement qu'elle échappe à notre perception ; que nous la vivons naturellement, par habitude, sans y prendre garde et que nous souffririons beaucoup si on nous en privait. Donc, la vie commune est un bien, puisqu'elle fait vivre les hommes les uns pour les autres et non pour eux seuls.

Le coopératisme tend vers le communisme absolu. L'homme isolé disait : « *Mon* bien, *ma* propriété » ; le coopérateur dit : « *Notre* bien, *notre* propriété. » Le propriétaire disait : « J'use et j'abuse, même au détriment de mon semblable» ; le coopérateur dit : « J'use avec mon semblable, par mon semblable et pour mon semblable, comme pour moi-même... car dans la Solidarité est le bien commun. » Les propriétaires isolés disaient : « Chacun pour soi et Dieu pour tous », et, s'ils ne croyaient pas : « Chacun pour soi » ; les coopérateurs répondent : « Tous pour un ; chacun pour tous. »

Et voilà un nouvel Évangile, de Paix, d'Amour, de Fraternité sociale, au moment où disparaît l'Évangile du Christ.

Avec l'autre, la Fraternité était spirituelle, céleste ; avec celui-ci, elle est positive, terre à terre. Les idéalistes peuvent être froissés du changement ; les matérialistes s'en accommodent et s'en accommoderont tant que l'homme sera homme et devra, selon la Genèse, « travailler à la sueur de son front ».

C'est, en effet, un esprit de fraternité qui dirige le coopératisme. Tous pour un : chacun pour tous, c'est la devise qu'appliquent quotidiennement les coopérateurs, qu'ils ne peuvent pas ne pas appliquer ; car, à la première manifestation d'insolidarité, c'en serait fait del 'institution. On a pu reprocher leur égoïsme à certaines formes coopératives ; les formes les plus répandues, les plus populaires, sont *nécessairement* altruistes et puisent leur force, non dans les bénéfices qu'elles distribuent chaque année, mais dans l'esprit qui les guide.

Chacun peut coopérer, le riche comme le pauvre, et jouir des avantages de l'institution. Le capital individuel était fermé, accessible à quelques privilégiés seulement ; le capital coopératif, de mainmorte laïque, est à tout le monde en général et à personne en particulier. Là réside sa force, sa puissance de rénovation sociale.

La coopération abolit les conflits nationaux et internationaux. — Les conflits qui agitent et ensanglantent l'Humanité ont tous, ou presque tous, l'intérêt pour cause primordiale. Les livres mentent lorsqu'ils nous représentent les hommes toujours mus par de nobles sentiments. C'est, le

plus souvent, l'intérêt qui les guide. Les Croisades n'avaient pas pour but exclusif la délivrance du Saint Sépulcre, mais bien la conquête des Indes, en passant par la Palestine ; en 1830, la France ne voulait pas venger l'affront fait par le dey d'Alger à son ambassadeur, mais bien s'emparer de l'Algérie, etc., etc. De même, les protectionnistes n'ont pas exclusivement en vue le bien-être de tous leurs compatriotes. Derrière ces motifs inavoués ou inavouables, l'observateur impartial voit le favoritisme réclamé pour telle race, pour telle nation, pour telle classe.

La coopération est internationale. Elle voit en tous les hommes, de toute couleur, de toute race, des frères dont elle n'a pas à se méfier. Son symbole n'est pas l'épée ou l'aigle des Imperators, mais une main dans une autre — le symbole de la Solidarité!

Dans la nation, le coopérateur est libre-échangiste ; car il est, ne l'oublions pas, un consommateur; dans l'Humanité, c'est un partisan de la Paix.

Dans les Congrès nombreux et divers où se réunissent les coopérateurs du monde entier, ces vues se sont chaque fois affirmées et chacune de ces réunions coopératives prend fin sur des hymmes de Paix et de Fraternité.

Voici le refrain, en prose, du *Message coopératif de la Paix*, exécuté au *Palais de Cristal*, de Londres, le 24 août 1895, par un chœur de 6.000 voix, spécialement composé pour le festival coopératif par MM. W. Hazlitt Roberts et Ch. Nixon :

« *Allons, frères, unissez-vous, cessez les conflits et la guerre ! Que votre ardeur soit employée à faire de ce monde un lieu de délices et de paix !* »

En France, tout finit, paraît-il, par des chansons. L'Alliance coopérative, étant internationale, a apporté autre chose que des chansons dans la question pacifique. Au Congrès de Carlisle, en 1887, sur la proposition de M. de Boyve, l'Alliance internationale entre les coopératives *de tous les pays* a été votée. Grâce à elle, on espère faire cesser les luttes de tarifs qui déciment les consommateurs de chaque nation, sans profit pour les propriétaires; et ensuite, empêcher les luttes internationales, dont les causes sont généralement économiques — luttes qui seraient fratricides, et même stériles, puisque les intérêts des coopérateurs seront solidarisés.

Nous venons de le voir, l'esprit coopératif est essentiellement anti-militariste. Par cela même, il tend vers la paix internationale. Cette tendance n'est pas purement platonique comme celle qu'affichent les rois dans leurs discours. Car, à défaut de l'esprit solidariste, l'intérêt conseillerait aux coopérateurs de supprimer le militarisme. Il est, en effet, avéré que les charges militaristes écrasent actuellement les peuples — européens surtout— sous leur poids sans cesse accru. Comme ce sont toujours les faibles, les petits qui les supportent en définitive, les coopérateurs doivent fatalement repousser le militarisme dans toutes ses manifestations et s'efforcer de leur mieux vers

l'entente internationale. C'est ce qu'ils font dans tous les congrès coopératifs.

Ainsi au Congrès de l'Alliance coopérative internationale, tenu à Londres en août 1895, l'honorable M. Ludlow, un des vétérans de la Coopération anglaise, put-il dire aux applaudissements enthousiastes de l'auditoire : « Nous ne nous contentons point, nous ne nous contenterons jamais, de cette coopération borgne, bredouillante, éclopée, qui se renferme, qui se claquemure dans des frontières. Nous disons que les nations ne sont pas faites pour s'entre-tuer, pas même pour s'entre-jalouser, se donner à tout propos le croc-en-jambe en matière politique, fiscale, littéraire, que sais-je ! mais bien pour s'entr'aider, travailler de concert, coopérer. »

Certains coopérateurs ont à ce point compris la nécessité de cette entente internationale qu'ils ont voulu la hâter en demandant au même Congrès d'assurer l'unité du langage par l'adoption d'une langue internationale, unique, pour les Congrès. Cette motion n'a rien d'extraordinaire, si l'on veut examiner, avec un peu d'attention, la facilité avec laquelle chaque homme peut arriver à connaître, en quelques heures, l'*Esperanto*, la langue internationale imaginée par un docteur russe, L. Zamenhof, et préconisée par des hommes comme Tolstoï et Max Müller.

Si la Coopération de Consommation peut supprimer et supprime les intermédiaires proprement dits, professionnels, elle en fait et en a fait tout autant pour les intermédiaires d'occasion, en ce

sens qu'elle détruit le *Truck-System* dans les usines.

Le *Truck-System* est une méthode commerciale par laquelle le patron d'une industrie oblige ses ouvriers à acheter leurs vivres chez lui, dans ses magasins, et prélève sur ses employés les bénéfices des marchands. Longtemps, le *Truck-System* a été de règle dans les usines (1). Les législateurs ont fait des lois pour les supprimer; mais ces lois n'ont jamais été appliquées, et pour se soustraire à cette exploitation les ouvriers ont dû fonder des coopératives de consommation.

La suppression du *Truck-System* n'est pas un des moindres mérites du coopératisme.

La coopération réduit les profits du capital, en prenant la place du capitaliste dans l'industrie commerciale, d'abord, puis dans l'industrie manufacturière et dans l'industrie agricole ensuite.

A bien observer la vie économique des nations, les capitalistes sont des marchands, des mineurs, des charretiers, des marins, des vidangeurs, etc., etc., avec cette différence qu'ils ne mettent jamais (ou rarement) la main à la besogne, qu'ils se contentent au moment opportun de détacher les coupons de leurs actions et d'en palper les dividendes — en échange des services rendus par leur capital.

La coopération se passant du capital des travailleurs « honoraires » tarit une partie impor-

(1) En Belgique, en Angleterre, en France, ces boutiques patronales sont appelées *Économats*.

tante de leurs revenus et profite aux travailleurs, aux producteurs *effectifs* seulement.

De tout ce que nous avons vu, il résulte que le coopératisme détruit le mercantilisme, chasse la préoccupation du profit individuel. Il combat aussi les débits de boissons, en s'opposant à la vente au détail de liqueurs alcooliques dans le sein des coopératives de consommation.

Fourier combattait déjà, à son époque, les excès des consommateurs dans les cabarets et rien ne l'exaspérait comme la vue de ces paysans qui vont au marché voisin, afin d'y vendre un veau, quelques moutons,et qui musent et s'amusent en absorbant de malsaines boissons.

Quelques disciples de Fourier ont fondé une assez grande quantité de cafés de tempérance, mais sans grand succès. C'est une règle dans les sociétés coopératives de combattre l'alcoolisme qui, à l'heure actuelle, ravage l'Humanité. A cette fin, bon nombre d'entre elles ont décidé, avec raison, de s'adjoindre des cafés de tempérance. A ce point de vue, le *Vooruit*, de Gand, a créé un établissement modèle. Puisque l'usage du *bar*, du café, est entré dans les mœurs, il est à désirer que les coopératives imitent, dans ce sens, l'institution gantoise.

La coopération pousse les coopérateurs à s'aimer par des fêtes, des promenades, des soirées, des congrès.

Il n'est pas rare de voir, là où le système est assez développé, les coopérateurs se réunir, le soir, transformer les magasins de vente en salles



Local des fêtes du *Vooruit*, de Gand,

tante de leurs revenus et profite aux travailleurs, aux producteurs *effectifs* seulement.

De tout ce que nous avons vu, il résulte que le coopératisme détruit le mercantilisme, chasse la préoccupation du profit individuel. Il combat aussi les débits de boissons, en s'opposant à la vente au détail de liqueurs alcooliques dans le sein des coopératives de consommation.

Fourier combattait déjà, à son époque, les excès des consommateurs dans les cabarets et rien ne l'exaspérait comme la vue de ces paysans qui vont au marché voisin, afin d'y vendre un veau, quelques moutons,et qui musent et s'amusent en absorbant de malsaines boissons.

Quelques disciples de Fourier ont fondé une assez grande quantité de cafés de tempérance, mais sans grand succès. C'est une règle dans les sociétés coopératives de combattre l'alcoolisme qui, à l'heure actuelle, ravage l'Humanité. A cette fin, bon nombre d'entre elles ont décidé, avec raison, de s'adjoindre des cafés de tempérance. A ce point de vue, le *Vooruit*, de Gand, a créé un établissement modèle. Puisque l'usage du *bar*, du café, est entré dans les mœurs, il est à désirer que les coopératives imitent, dans ce sens, l'institution gantoise.

La coopération pousse les coopérateurs à s'aimer par des fêtes, des promenades, des soirées, des congrès.

Il n'est pas rare de voir, là où le système est assez développé, les coopérateurs se réunir, le soir, transformer les magasins de vente en salles



Local des fêtes du *Vooruit*, de Gand,

de bal, à l'occasion d'une réjouissance publique, ou d'une fête coopérative privée. C'est là un bon moyen d'appeler l'attention publique sur l'institution ; car les ignorants attirés, questionnent interrogent leurs hôtes sur le fonctionnement de la société et prennent au contact des coopérateurs, une bonne leçon d'économie domestique... tout en s'amusant.

D'autres fois, la salle de vente devient pour la circonstance une salle de spectacle. Des artistes, pris quelquefois parmi les membres de l'association, chantent, jouent devant l'auditoire des coopérateurs. Souvent, comme l'a fait M. Tholozan, à la *Société d'Économie populaire* de Nîmes, composée de coopérateurs de toutes les conditions et de toutes les opinions, on organise un théâtre de marionnettes, initiant, d'une façon très amusante, les femmes et les enfants aux bienfaits de la coopération et aux méfaits de la compétition.

A ce point de vue, les Anglais sont plus avancés que les Français.

En d'autres circonstances, la salle de vente prend un caractère plus grave. — Elle est alors une salle de conférence, où les coopérateurs vont écouter les orateurs de passage et s'initier aux questions susceptibles de les intéresser.

Quelquefois, les coopérateurs s'entendent et organisent des fêtes, des promenades à la campagne et même, comme cela se pratique en Angleterre, dans les propriétés rurales coopératives.

Comme nous l'avons vu, les congrès régionaux, nationaux, internationaux, rapprochent les coopérateurs et les poussent à se connaître et à s'aimer.

La coopération instruit le peuple par des bibliothèques, des sociétés d'instruction, par l'instruction mutuelle.

Les coopérateurs, surtout anglais, se font un devoir d'instruire le peuple. Tous les efforts des principaux sociétaires tendent vers l'instruction populaire. Aussi, les coopérateurs anglais versent-ils, chaque année, 1 million et demi environ aux institutions servant à créer ou à soutenir des écoles ou à délivrer des bourses aux enfants les plus méritants. Et lorsque les coopérateurs anglais constatent que leurs collègues étrangers n'affectent aucun fonds à l'Instruction, ils les considèrent avec un certain mépris.

William Cooper, un des premiers coopérateurs de Rochdale, considérait l'instruction comme *absolument indispensable* à la pratique coopérative : « ... Où manquent les salles de lecture, les bibliothèques et les moyens d'instruction, il faut s'attendre à ne point rencontrer le travailleur intelligent. Celui-ci cherchera ailleurs la satisfaction de ses goûts. » Cela est parfaitement vrai.

Dans son compter endu, au 9e congrès national, à propos de l'*Éducation coopérative dans les Sociétés*, M. E. de Boyve, rapporteur, dit : « ... Si la coopération de consommation, en Angleterre, a pris une extension si considérable et donné de si bons résultats, on le doit aux chefs et aux promoteurs du mouvement qui ont largement répandu l'instruction coopérative et qui ont déclaré haute-

ment qu'il fallait tenir davantage à la qualité des membres qu'à la quantité. »

Partant de ce même point de vue, un des plus respectables coopérateurs français, M. Auguste Fabre, de Nîmes, — qui voulait fonder, en cette ville, une société coopérative durable, — commença par apprendre à lire et à écrire à un certain nombre de ses futurs associés. De plus, M. Fabre, qui était patron, se transforma en ouvrier.

Nous avons eu, dans la suite, l'honneur d'être reçu, un soir, par les membres de la chambrée (1) *la Solidarité,* et nous avons pu constater quels liens d'entente et d'affectueuse sympathie ces pratiques d'instruction mutuelle peuvent créer entre les hommes d'origine la plus diverse.

Le coopératisme n'est pas l'œuvre, ni l'instrument d'une catégorie de personnes, ni d'une coterie, ni d'une secte. Chacun peut coopérer sans distinction d'opinions politiques, religieuses ou philosophiques. A ce point de vue, le coopératisme laisse ses adeptes absolument libres et les bénéfices distribués par *la même* société coopérative peuvent servir, selon le bon plaisir de chaque sociétaire, à défendre telle opinion, telle idée, telle cause qu'il lui plaît de désigner. Dans les coopératives, on ne connaît que le consommateur, l'homme au point de vue économique, simplement.

Toutefois, en certains pays, comme en Belgique, et même en France, on peut voir dans la même ville deux sortes de coopératives : les coopératives catholiques et les coopératives socialistes, affectant les bénéfices à une propagande déterminée. C'est un grand tort ; car les institutions coopératives ne devraient pas se préoccuper de considérations étrangères à la vie du consommateur et le magasin coopératif devrait être le terrain neutre sur lequel les hommes ayant intérêt commun devraient se retrouver, comme dans la vie courante, ils se retrouvent dans les boutiques ou les magasins publics. A la répartition des dividendes, chaque coopérateur devrait disposer librement de ses bénéfices pour soutenir telle cause qu'il voudrait propager ou défendre. Cela se voit assez souvent : les propagandistes pacifiques affectent une part de ces bénéfices à la *Paix par le Droit* ; les catholiques et les protestants, à subventionner des journaux chrétiens ; les hérétiques, à imprimer des « *Peste Religieuse* » ; les anarchistes ou les socialistes, des journaux à leur dévotion ; les salutistes, des organes de l'Armée du Salut.

(1) On appelle *Chambrées* à Nîmes, des petits cercles où se réunissent, le soir, une vingtaine de personnes.

Ce sont là des pratiques très désintéressées, très louables ; car, plus que tout autre système, le coopératisme étant un instrument d'émancipation et non pas d'asservissement, doit être pour chacun l'école du Désintéressement et de la Liberté.

La coopération gagne les femmes aux questions sociales. Fourier posait ce principe général : « Les progrès sociaux... s'opèrent en raison du

progrès des femmes vers la liberté, et les décadences d'ordre social s'opèrent en raison du décroissement de la liberté des femmes. »

De nos jours encore, tout le monde reconnaît la vérité de cet aphorisme ; quantité d'écrivains exaltent, platoniquement, sur le papier, les droits de la femme ; mais, malgré toutes ces belles manifestations, la situation de celle-ci n'a pas changé. Depuis le moment où le patriarcat remplaça le régime moral et très libéral du matriarcat, la femme est restée l'esclave de l'homme — avec un grand changement toutefois dans les formes de la domination.

On veut lui accorder actuellement des droits politiques. Ce n'est pas suffisant; car le pouvoir politique ne compte pas, n'a aucune valeur, tant qu'il n'est pas sanctionné par le pouvoir économique.

Les coopérateurs émancipent économiquement les femmes en les admettant dans les coopératives, au même titre que les hommes. En Angleterre, en Hollande surtout, où les femmes sont plus mêlées à la vie commune que chez les Latins, les femmes participent consciemment au mouvement coopératif et sont très brillamment représentées par leurs délégués féminins.

Fourier avait préconisé la forme coopérative pour l'alimentation ; mais, jusqu'à nos jours, c'était en vain. Il a fallu, pour qu'une campagne sérieuse fût entreprise en France, dans ce sens, que quelques collaboratrices du journal féminin — pas même féministe, *la Fronde* — prissent l'affaire en mains. Comme quoi l'on

n'est jamais bien servi que par soi-même (1) !

Quoi que doive donner ou ne pas donner cette campagne féminine, la coopération permet aux femmes de s'occuper des questions sociales et d'apporter dans leur étude le bon sens et l'esprit pratique dont elles sont largement pourvues.

Parmi les coopératrices des races anglo-saxonnes, on trouve d'ardents apôtres du féminisme.

Ailleurs, comme à Nîmes, où MM. Fabre et Tholozan remplacent les féministes — femmes, — de bons coopérateurs luttent pour l'émancipation du beau sexe.

Les coopérateurs soutiennent les opprimés de toute catégorie. En Angleterre, ils ont secouru les malheureux Hindous ruinés par l'administration de leur pays.

Les coopérateurs de l'Europe entière ont soutenu effectivement ou moralement les Arméniens massacrés par le Sultan rouge ; et lorsque, il y a peu de temps, en Algérie, s'affirmèrent contre les juifs des procédés d'un autre âge, nombreux furent les coopérateurs qui élevèrent la voix en leur faveur — en faveur de la liberté de conscience.

(1) A signaler toutefois le *Restaurant féminin de la Rive Gauche*, ouvert le 28 décembre 1896, 21, rue du Bac, Paris, où des femmes seules peuvent trouver, à très bon compte, une nourriture saine et irréprochable. Il est dû à l'initiative de quelques dames généreuses.

LES PRINCIPALES COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION

Après avoir exposé les bienfaits matériels et moraux de la coopération de consommation, nous devons, comme cela a été dit plus haut, montrer les résultats obtenus par ces institutions. A cet effet, étudions les principales, soit par leur importance, soit par leur caractère.

La coopérative de consommation la plus renommée, celle dont l'histoire a été plusieurs milliers de fois redite aux coopérateurs et aux non-coopérateurs, est celle de Rochdale.

G. Jacob Holyoake a publié une longue étude sur son développement et Mme Vve Godin, directrice du *Devoir*, en a donné une traduction résumée, montrant convenablement au lecteur français le progrès de cette coopérative célèbre, ainsi que son influence sur la coopération en Angleterre et dans le monde entier (1).

En 1844, après une grève infructueuse, vingt-huit modestes tisserands en flanelle, de Rochdale, près Manchester, se réunirent, versèrent chacun 20 centimes par semaine. Avec ces apports hebdomadaires, presque dérisoires, ils recueillirent

(1) *Histoire des Équitables Pionniers de Roçhdale*, par G.-J. Holyoake ; bureaux du *Devoir* au Familistère de Guise (Aisne).

700 francs et, ceci obtenu, ils ouvrirent un magasin coopératif.

Il y avait bien, à cette époque, d'autres magasins coopératifs ; mais ils n'avaient de coopératif que le nom. Ils étaient élevés par de petits actionnaires qui prenaient une, deux ou trois actions de cette entreprise ; qui vendaient au public et puis se partageaient entre eux les bénéfices sans rien distribuer aux consommateurs.



Siège primitif de la Société coopérative de Rochdale.

Les coopérateurs de Rochdale, sur l'instigation de Charles Howarth, un socialiste partisan des doctrines de Robert Owen, décidèrent, au contraire, de ne donner qu'une part de 5 0/0 aux actionnaires et de répartir les bénéfices restants au prorata des achats, ainsi que cela se pratique couramment, depuis, dans toutes les sociétés coopératives. Cette opération eut pour effet d'intéresser chaque consommateur au développement du magasin coopératif, de rendre populaire la coopération ainsi comprise

LES PRINCIPALES COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION

Après avoir exposé les bienfaits matériels et moraux de la coopération de consommation, nous devons, comme cela a été dit plus haut, montrer les résultats obtenus par ces institutions. A cet effet, étudions les principales, soit par leur importance, soit par leur caractère.

La coopérative de consommation la plus renommée, celle dont l'histoire a été plusieurs milliers de fois redite aux coopérateurs et aux non-coopérateurs, est celle de Rochdale.

G. Jacob Holyoake a publié une longue étude sur son développement et Mme Vve Godin, directrice du *Devoir*, en a donné une traduction résumée, montrant convenablement au lecteur français le progrès de cette coopérative célèbre, ainsi que son influence sur la coopération en Angleterre et dans le monde entier (1).

En 1844, après une grève infructueuse, vingt-huit modestes tisserands en flanelle, de Rochdale, près Manchester, se réunirent, versèrent chacun 20 centimes par semaine. Avec ces apports hebdomadaires, presque dérisoires, ils recueillirent

(1) *Histoire des Équitables Pionniers de Rochdale*, par G.-J. Holyoake ; bureaux du *Devoir* au Familistère de Guise (Aisne).

700 francs et, ceci obtenu, ils ouvrirent un magasin coopératif.

Il y avait bien, à cette époque, d'autres magasins coopératifs ; mais ils n'avaient de coopératif que le nom. Ils étaient élevés par de petits actionnaires qui prenaient une, deux ou trois actions de cette entreprise ; qui vendaient au public et puis se partageaient entre eux les bénéfices sans rien distribuer aux consommateurs.


Siege primitif de la Société coopérative de Rochdale.

Les coopérateurs de Rochdale, sur l'instigation de Charles Howarth, un socialiste partisan des doctrines de Robert Owen, décidèrent, au contraire, de ne donner qu'une part de 5 0/0 aux actionnaires et de répartir les bénéfices restants au prorata des achats, ainsi que cela se pratique couramment, depuis, dans toutes les sociétés coopératives. Cette opération eut pour effet d'intéresser chaque consommateur au développement du magasin coopératif, de rendre populaire la coopération ainsi comprise

et de la propager rapidement dans le Royaume-Uni. D'après le secrétaire de la Société de Rochdale, cette mesure amena la création, en deux ans, de plus de 200 coopératives de consommation.

Lorsque les 28 tisserands de Rochdale eurent



Siège actuel de la Société coopérative de Rochdale.

effectué leurs versements de 20 centimes par semaine, ils se proposèrent avec leur faible capital « de révolutionner le monde ». Nous n'avons pas ici à dire si leur prétention était normale ou exagérée. Mais il est bien certain que, si les coo-

pérateurs n'ont pas encore révolutionné le monde, comme ils l'avaient promis, ils ont considérablement révolutionné l'industrie commerciale et même manufacturière en de nombreux points du globe.

A Rochdale même, l'ancienne boutique coopérative de la sombre ruelle des Crapauds a réalisé à ce point les espérances de ses organisateurs, que, partie en 1844 avec 28 membres pour un bénéfice nul, elle s'éleva en 1850 à 600 membres pour 22.000 francs de bénéfices; en 1860, à 3.450 membres pour 400.000 francs; en 1870, à 5.560 pour 600.000 francs; en 1880, à 10.600 pour 1.200.000 francs; et en 1891, à 11.647 membres pour 1.305.000 francs de bénéfices nets.

Partout, ainsi que nous avons eu l'occasion de l'exprimer déjà, le mouvement coopératif n'a pas aussi brillamment réussi; mais il est de nombreux cas où le succès a été encore plus accentué.

Les deux plus grandes coopératives du monde entier, quant au nombre des consommateurs, sont : en Allemagne, celle de Breslau, et en Angleterre, celle de Leeds. Elles groupent l'une et l'autre environ 50.000 adhérents, ce qui représente, en réalité, — chaque adhérent étant un chef de famille, — une moyenne de 250.000 consommateurs pour chacune.

La société de Breslau a été fondée en 1865. Au début, elle comptait peu de membres; mais depuis, leur nombre a considérablement augmenté ainsi que le tableau quinquennal suivant va nous le montrer :

et de la propager rapidement dans le Royaume-Uni. D'après le secrétaire de la Société de Rochdale, cette mesure amena la création, en deux ans, de plus de 200 coopératives de consommation.

Lorsque les 28 tisserands de Rochdale eurent



Siège actuel de la Société coopérative de Rochdale.

effectué leurs versements de 20 centimes par semaine, ils se proposèrent avec leur faible capital « de révolutionner le monde ». Nous n'avons pas ici à dire si leur prétention était normale ou exagérée. Mais il est bien certain que, si les coopérateurs n'ont pas encore révolutionné le monde, comme ils l'avaient promis, ils ont considérablement révolutionné l'industrie commerciale et même manufacturière en de nombreux points du globe.

A Rochdale même, l'ancienne boutique coopérative de la sombre ruelle des Crapauds a réalisé à ce point les espérances de ses organisateurs, que, partie en 1844 avec 28 membres pour un bénéfice nul, elle s'éleva en 1850 à 600 membres pour 22.000 francs de bénéfices; en 1860, à 3.450 membres pour 400.000 francs; en 1870, à 5.560 pour 600.000 francs; en 1880, à 10.600 pour 1.200.000 francs; et en 1891, à 11.647 membres pour 1.305.000 francs de bénéfices nets.

Partout, ainsi que nous avons eu l'occasion de l'exprimer déjà, le mouvement coopératif n'a pas aussi brillamment réussi; mais il est de nombreux cas où le succès a été encore plus accentué.

Les deux plus grandes coopératives du monde entier, quant au nombre des consommateurs, sont : en Allemagne, celle de Breslau, et en Angleterre, celle de Leeds. Elles groupent l'une et l'autre environ 50.000 adhérents, ce qui représente, en réalité, — chaque adhérent étant un chef de famille, — une moyenne de 250.000 consommateurs pour chacune.

La société de Breslau a été fondée en 1865. Au début, elle comptait peu de membres; mais depuis, leur nombre a considérablement augmenté ainsi que le tableau quinquennal suivant va nous le montrer :

ANNÉES	NOMBRE DES MEMBRES	VENTES	PROFIT
—	—	—	—
1866	420	48.978	2.617
1869	2.153	315.552	20.540
1874	9.859	2.244.875	174.410
1879	18.689	4.221.617	413.785
1884	24.141	6.559.581	705.532
1889	30.598	9.187.078	812.516
1894	34.790	10.824.090	1.173.445
1899	64.985	13.720.450	1.489.282

Actuellement, la société de Breslau s'achemine vers l'effectif respectable de 65.000 familles. (V. *Union Coopérative*, mars 1900.) Elle possède 54 magasins de vente, pour les produits alimentaires, le pain, le vin, les denrées coloniales, les cigares et le charbon. Et son chiffre d'affaires s'élèverait encore plus, si — comme le fait remarquer le rédacteur de l'*Almanach de la Coopération française* qui nous fournit ces renseignements — la coopérative allemande entreprenait la vente des chaussures, des vêtements, des confections, de la bonneterie. Si l'on considère que la société silésienne intéresse 250.000 personnes à son sort, on comprend parfaitement qu'elle gêne fort les commerçants de la localité — comprenant 350.000 habitants.

La proportion des coopérateurs est énorme dans Breslau; mais elle n'atteint pas celle qu'on remarque à Puteaux (Seine) où la *Revendication* (fondée par Benoît Malon et ses amis) s'est développée à ce point qu'il n'y a presque plus de boutiquiers dans cette ville!

La grande coopérative de Leeds, l'*Industrial Society*, a eu, elle aussi, des débuts obscurs.

Des statistiques à notre disposition, il résulte qu'à la fin de 1890, elle comptait 26.846 membres pour plus de 17.000.000 de ventes et plus de 2 millions de bénéfices.

Cette année-là, l'*Industrial Society* possédait 65 magasins d'épicerie, 15 d'étoffes, 7 de chaussures, 9 de charbon, 28 boucheries. Elle avait un abattoir (où elle tuait bon an, mal an, 2.300 bœufs, 400 veaux, 5.000 moutons, 900 porcs) et un moulin à farine, débitant annuellement 38.000 sacs de farine.

En septembre 1897, elle a célébré le 25e anniversaire de sa fondation. A cette époque, le nombre des membres était de 37.000; le chiffre d'affaires de 25 millions, celui des bénéfices de près de 4 millions.

A l'heure actuelle, la société compte 44.453 membres, dépasse 28 millions d'affaires et 4 millions de profits.

Les industries de la Société sont de plus en plus prospères (1). Dans un seul trimestre 1897, les moulins ont produit 1.250.000 francs de farine et la fabrique de chaussures a été en augmentation de 50.000 fr. sur le trimestre correspondant de 1896.

De plus, la coopérative de Leeds a versé 25.000 francs à la caisse des mécaniciens grévistes et près de 50.000 francs au fonds d'instruction et d'éducation. — A ce propos, il convient de faire observer que la société de Breslau, pas plus

(1) Ses usines ont produit pour plus de 3 millions de marchandises dans le premier semestre 1899 et donné plus de 160.900 francs de bénéfice.

d'ailleurs que la grande majorité des sociétés françaises, n'a rien donné à cet effet.

L'*Union militaire coopérative italienne* a son siège à Rome (1). C'est, à la fois, une Société de Consommation et de Crédit. Elle fournit à ses adhérents, tout ce qui est nécessaire à la vie quotidienne, les denrées alimentaires, le vin, les effets de mobilier, d'équipement, etc., etc.

Les actions sont de 50 francs, affectés moitié à la consommation, moitié au crédit.

Le siège principal de l'*Unione militare* est à Rome, où elle a ouvert trois magasins et un entrepôt de vins; mais elle a neuf filiales dans les grandes villes de l'Italie. A la Spezzia, le grand port militaire de la Sardaigne, elle a un vaste entrepôt. A Gallipoli, se trouve un dépôt pour les troupes de passage. Elle a, en outre, 350 représentants dans toutes les places du royaume.

Comme toutes les coopératives de consommation, l'*Unione militare*, de Rome, a débuté très modestement. En 1894, elle comptait 14.600 adhérents; à l'heure actuelle, elle en compte plus de 15.000. En 1894, elle ne faisait pas 4 millions d'affaires par an; actuellement, elle dépasse 6 millions.

Il est en Italie une autre société remarquable, non par le nombre de ses membres, mais par l'assiduité de ces derniers à leur magasin. C'est de l'*Unione cooperativa*, de Milan, qu'il s'agit.

(1) V. G. Maurin, *Émancipation* du 15 février 1897.

Elle a été fondée, en 1886, avec un capital de 1.712 francs, par 174 employés qui s'inspirèrent des statuts des *Équitables Pionniers de Rochdale.*



Palazzo Flori, siège de l'*Unione cooperativa*, de Milan.

Au début, l'*Unione cooperativa* s'installa dans une salle prêtée par l'*Association générale des employés civils*, où les administrateurs vendaient

d'ailleurs que la grande majorité des sociétés françaises, n'a rien donné à cet effet.

L'*Union militaire coopérative italienne* a son siège à Rome (1). C'est, à la fois, une Société de Consommation et de Crédit. Elle fournit à ses adhérents, tout ce qui est nécessaire à la vie quotidienne, les denrées alimentaires, le vin, les effets de mobilier, d'équipement, etc., etc.

Les actions sont de 50 francs, affectés moitié à la consommation, moitié au crédit.

Le siège principal de l'*Unione militare* est à Rome, où elle a ouvert trois magasins et un entrepôt de vins; mais elle a neuf filiales dans les grandes villes de l'Italie. A la Spezzia, le grand port militaire de la Sardaigne, elle a un vaste entrepôt. A Gallipoli, se trouve un dépôt pour les troupes de passage. Elle a, en outre, 350 représentants dans toutes les places du royaume.

Comme toutes les coopératives de consommation, l'*Unione militare*, de Rome, a débuté très modestement. En 1894, elle comptait 14.600 adhérents; à l'heure actuelle, elle en compte plus de 15.000. En 1894, elle ne faisait pas 4 millions d'affaires par an; actuellement, elle dépasse 6 millions.

Il est en Italie une autre société remarquable, non par le nombre de ses membres, mais par l'assiduité de ces derniers à leur magasin. C'est de l'*Unione cooperativa*, de Milan, qu'il s'agit.

(1) V. G. Maurin, *Émancipation* du 15 février 1897.

Elle a été fondée, en 1886, avec un capital de 1.712 francs, par 174 employés qui s'inspirèrent des statuts des *Équitables Pionniers de Rochdale.*



Palazzo Flori, siège de l'*Unione cooperativa*, de Milan.

Au début, l'*Unione cooperativa* s'installa dans une salle prêtée par l'*Association générale des employés civils*, où les administrateurs vendaient

eux-mêmes des objets d'habillement. Depuis, l'œuvre n'a cessé de prospérer et actuellement l'*Unione cooperativa*, sortie de la période des tâtonnements, est installée dans un des plus beaux et des plus grands édifices de Milan, le *Palazzo Flori*.

A l'origine, la Société vendait des gants et des cravates seulement — afin de réduire ses frais au strict minimum. Aujourd'hui, l'*Unione cooperativa* est un immense caravansérail, où le consommateur peut trouver tout ce qu'il demande aux grands magasins du Louvre ou du Bon Marché. En outre, la coopérative milanaise possède une immense cave dans laquelle elle fait elle-même 8.000 hectolitres de vin, avec la vendange achetée dans les meilleurs crus du Piémont. Ce vin est débité en bouteilles, portant la marque de l'*Unione cooperativa*.

Le personnel de l'institution s'élève à plus de 300 employés. En 1894, le nombre de ses membres était de de 3.938 — parmi lesquels 1.511 dames — pour un chiffre de vente de 3 millions; actuellement, il s'élève à plus de 5.000 pour un chiffre d'affaires de 5 millions (1). Cela donne une moyenne d'achats de 1.000 francs par tête de coopérateur. C'est là un fait très remarquable, si l'on considère qu'en Angleterre, la moyenne n'est, en ce moment, que de 750 francs environ par coopérateur, et qu'à la grande Coopérative de Bâle (Suisse), composée de 15.000 sociétaires environ, la moyenne ne dépasse pas 500 francs.

(1) 5.164 au 31 janvier 1900. (V. *Il nostro Giornale*, mars 1900.)

En Suisse, cette dernière coopérative est la plus remarquable par le nombre d'adhérents; mais celle de Genève se recommande par la progression croissante des membres, des ventes et surtout par celle des dividendes distribués.

Le tableau quinquennal suivant en fait foi (1) :

ANNÉES	NOMBRE des membres.	VENTES	BÉNÉFICE net.	CAPITAL doublé par la réserve.	DIVIDENDE 0/0 distribué.
—	—	—	—	—	—
1869	430	41.781	3.661	658	5 3/4
1874	946	224.664	26.209	9.460	10 3/4
1879	1.861	530.799	67.225	18.352	11 3/8
1884	2.215	647.006	85.252	21.765	11 1/2
1889	2.382	765.103	111.011	24.223	13
1894	3.228	1.030.101	149.529	31.481	13
1897	4.280	1.428.967	211.186	40.597	13

C'est la Suisse qui possède, toutes proportions gardées, le plus grand nombre de coopératives de consommation. Après elle, vient la Belgique. Et dans cette nation, les centres coopératifs les plus importants sont situés à Gand et à Bruxelles.

En ces deux villes, la coopération s'est développée, grâce surtout à la propagande du parti ouvrier socialiste et du parti ouvrier catholique.

Les institutions économiques créées par ces deux partis sont à ce point étendues, qu'elles en sont arrivées à se combattre, — ce qui est un manque absolu aux principes coopératifs. Il est vrai que ces associations n'avaient pas d'autre but, à l'origine.

(1) V. Ernest Brelay, *le Monde Économique* du 9 octobre 1897. — Dans le dernier semestre 1899, la Coopérative groupait 6.170 sociétaires, qui avaient acheté 1.400.000 francs de marchandises et réalisé là-dessus 180.000 francs de bénéfices. (V. *Union Coopérative*, juin 1900.)

Nous allons examiner rapidement les deux principales : le *Vooruit*, de Gand, et la *Maison du Peuple*, de Bruxelles.

Le *Vooruit*, de Gand (prononcez : *Vô-reûitt*), a été étudié à maintes reprises par divers journaux ou revues. Mais les articles auxquels il convient de se reporter sont ceux de son fondateur, M. Anseele, membre de la Chambre des Représentants de Belgique, dans l'*Almanach de la Coopération française pour 1893;* de M. Van den Heuvel (*Réforme Sociale* du 1er et du 15 avril 1897); du délégué du *Musée Social*, de Paris, qui a fait un remarquable rapport sur « *le Vooruit, la Coopération et l'Organisation socialiste en Belgique* », publié dans la Circulaire n° 20, série A, le 20 décembre 1897.

En 1893, quelques tisserands décidèrent de fonder une coopérative à Gand. Comme nous l'avons vu plus haut, chacun d'eux versa 50 centimes par semaine, pendant dix semaines consécutives. De cette façon, les 30 coopérateurs disposèrent de 150 francs; et, ce capital réuni, ils fondèrent leur coopérative, les *Vrije Bakkers* (Libres Boulangers).

Pendant tout le premier semestre, les coopérateurs n'eurent aucun bénéfice; pendant le second, ils économisèrent 6 centimes par pain.

La coopérative des *Vrije Bakkers* marchait convenablement depuis quelques années, lorsque vers 1880 les coopérateurs gantois durent se séparer. La question sociale était la cause de la scission. Parmi les sociétaires, les uns étaient simplement coopérateurs; les autres étaient coopérateurs, mais aussi socialistes collectivistes. Ces derniers se voyant impuissants à diriger dans la première coopérative, résolurent d'en fonder une, nettement à leur dévotion. L'argent leur manquait; mais il y avait à Gand un Syndicat de tisserands où dominaient les idées socialistes. Ce Syndicat prêta 2.000 francs aux coopérateurs dissidents et, grâce à cet appui, le *Vooruit* (En avant) put s'élever, avec mission de consacrer *toujours* une partie de ses bénéfices à la propagande socialiste, restant fidèle à son but « de former de bons socialistes et non exclusivement de vendre du pain à bon marché ».

Animés de ces intentions, les coopérateurs socialistes firent une grande propagande autour de leur institution ; si bien qu'au bout d'un an, ils eurent rendu les 2.000 francs au Syndicat des tisserands.

Quelque temps après, les magasins de la petite rue de Saint-Gilles étant trop petits, le *Vooruit* achète, au centre de la ville, une ancienne fabrique, préalablement affectée au tissage et à la teinture du coton. Il y installe une grande boulangerie perfectionnée, avec fours à eau chaude, pétrins mécaniques, et, en outre, une salle de réunion, un café de tempérance, un théâtre, une bibliothèque, des bureaux, des magasins, etc., etc. A partir de ce moment (1884), les ouvriers adhèrent en masse au *Vooruit;* les bénéfices ne cessent de croître.

L'administration adjoint à la boulangerie des magasins d'habillement, dits d'*aunage*. Les bénéfices sont payés non en espèces, mais en bons de

pain. Toutefois comme ces bons de pain peuvent être utilisés dans les magasins d'aunage, ceux-ci sont débordés par les demandes. Il faut en créer d'autres, ouverts, cette fois, toute la journée.

La coopérative progresse, s'adjoint, en 1885, une pharmacie; en 1886, une imprimerie pour son journal le *Vooruit*, et une succursale, connue sous le nom de *Vooruit n° 2*.

En 1887, la coopérative ouvre une troisième pharmacie, une épicerie, un magasin de denrées coloniales; elle achète, quai de l'Industrie, un terrain de 6.000 mètres carrés, entreprend le commerce de charbon; et, en 1889, se voit obligée de construire une boulangerie plus grande encore que la deuxième.

En 1889, elle produisait 32.000 pains de 1 kilogramme par semaine; en 1892, elle en produit 70.000. Le succès continue.

Sur ces entrefaites, le parti catholique s'émeut; il voit les ouvriers se diriger vers les socialistes. Pour les retenir, il augmente le capital d'une société *dite coopérative*, mais en réalité capitaliste — puisqu'elle n'est en rien dirigée par les consommateurs. Les fabricants, les industriels font de la pression sur leurs ouvriers, pour les décider à quitter le *Vooruit* et à entrer au *Het Volksbelang* (Intérêt populaire).

C'est le moment le plus critique pour le *Vooruit*; car le *Het Volksbelang* vend son pain meilleur marché que lui; remet les jetons au domicile des consommateurs; paye les bénéfices en espèces, et non pas en jetons comme au *Vooruit*. La concurrence est rude. Néanmoins, l'administration socialiste ne se décourage pas; elle continue plus que jamais sa propagande, cherche à retenir la plupart de ses adhérents par le point de vue social et réussit dans son entreprise. Le mouvement ascendant continue dans l'institution.

L'organisation intérieure se prête d'ailleurs à ce succès. Car, pour être admis comme membre du *Vooruit*, il suffit de s'y présenter, de s'y faire inscrire, de payer 1 franc à titre de sociétaire, 25 centimes pour le livret coopératif et de promettre de se bien comporter vis-à-vis du parti socialiste.

Cela fait, le consommateur achète une certaine quantité de jetons pour le pain et le charbon, qui lui sont portés à domicile.

Dans le but de faciliter les consommateurs, quarante-cinq visiteurs passent le dimanche matin au domicile de chaque coopérateur et lui vendent le nombre de tickets correspondant aux kilogrammes de pain qu'il compte consommer pendant la semaine.

Chaque trois mois, les bénéfices de la boulangerie sont répartis aux consommateurs au prorata de leurs achats. Mais ces bénéfices sont distribués en bons de pain avec lesquels le consommateur peut s'approvisionner aux divers magasins d'habillement, de lingerie, de cordonnerie, d'épicerie du *Vooruit* (1). Ces derniers achats donnent lieu, tous les six mois, à une répartition de 6 0/0

(1) Les pharmacies, les dépôts de charbon et les buffets des salles de réunion ne distribuent aucun dividende aux coopérateurs.

que le coopérateur devra réaliser par de nouveaux achats au *Vooruit*.

Ce système général de répartition des profits assure à la coopérative socialiste une clientèle constante, qui est emportée dans une sorte d'engrenage commercial où elle reste volontiers, puisqu'elle y trouve toujours son avantage.

Le *Vooruit* assure en outre d'autres avantages à ses adhérents :

1° Il fait l'office de caisse d'épargne et donne 4 0/0 d'intérêt au capital versé ;

2° Moyennant 5 centimes par mois, chaque coopérateur reçoit en cas de maladie, un secours de six pains par semaine, pendant tout un semestre ;

3° Moyennant 5 centimes par semaine, chaque coopérateur reçoit les soins gratuits du médecin et du pharmacien ;

4° Depuis 1897, au moment de leurs couches, les femmes des sociétaires reçoivent gratuitement pendant une semaine, le pain, les épices et le charbon nécessités par leur état ;

5° A la mort d'un coopérateur, sa famille reçoit 10 francs pour les frais des funérailles ;

6° Un service de pensions de retraite fonctionne depuis 1897. Il est basé sur les achats faits par les membres aux magasins du *Vooruit*.

De nos jours, la coopérative gantoise comprend, outre la boulangerie modèle — qui à elle seule fournit les 2/5 du chiffre d'affaires total, — six épiceries, quatre pharmacies, des magasins de mercerie, de lingerie, d'habillement, de charbon, de cordonnerie et d'ébénisterie, sans compter les institutions d'instruction, d'éducation, de diver-



Le *Vooruit*, de Gand.

7

que le coopérateur devra réaliser par de nouveaux achats au *Vooruit*.

Ce système général de répartition des profits assure à la coopérative socialiste une clientèle constante, qui est emportée dans une sorte d'engrenage commercial où elle reste volontiers, puisqu'elle y trouve toujours son avantage.

Le *Vooruit* assure en outre d'autres avantages à ses adhérents :

1° Il fait l'office de caisse d'épargne et donne 4 0/0 d'intérêt au capital versé ;

2° Moyennant 5 centimes par mois, chaque coopérateur reçoit en cas de maladie, un secours de six pains par semaine, pendant tout un semestre ;

3° Moyennant 5 centimes par semaine, chaque coopérateur reçoit les soins gratuits du médecin et du pharmacien ;

4° Depuis 1897, au moment de leurs couches, les femmes des sociétaires reçoivent gratuitement pendant une semaine, le pain, les épices et le charbon nécessités par leur état ;

5° A la mort d'un coopérateur, sa famille reçoit 10 francs pour les frais des funérailles ;

6° Un service de pensions de retraite fonctionne depuis 1897. Il est basé sur les achats faits par les membres aux magasins du *Vooruit*.

De nos jours, la coopérative gantoise comprend, outre la boulangerie modèle — qui à elle seule fournit les 2/5 du chiffre d'affaires total, — six épiceries, quatre pharmacies, des magasins de mercerie, de lingerie, d'habillement, de charbon, de cordonnerie et d'ébénisterie, sans compter les institutions d'instruction, d'éducation, de diver-



Le *Vooruit*, de Gand.

tissement, etc., dont nous avons déjà parlé.

Afin de réduire ses frais généraux, le *Vooruit* possède des ateliers de confection, où sont manufacturés les objets qui seront plus tard livrés à la consommation de ses adeptes.

Comme nous l'avons vu, le *Vooruit* a une grande concurrence à soutenir de la part de la société capitaliste, appelée à tort « coopérative », le *Het Volksbelang*.

A côté d'elle, les démocrates chrétiens ont fondé une véritable coopérative, *Het Volk*, qui groupe plus de 1.400 adhérents. Malgré cela, le *Vooruit* grandit toujours.

Le 30 mai 1897, un incendie détruisait les comptoirs de la mercerie, des tissus et de la confection, estimés à un million environ. Mais, comme les ouvriers et les ouvrières étaient assurés contre le chômage, ils n'ont pas souffert de ce malheur, ainsi qu'il arrive généralement, dans la plupart des industries, en pareille circonstance.

A l'heure actuelle, avec l'argent des compagnies d'assurances, les bâtiments détruits sont reconstruits ; l'institution fonctionne comme par le passé et croît sans cesse, selon la règle de la société. Nous pouvons en juger par le tableau suivant :

ANNÉES	NOMBRE des membres.	RECETTES de la Boulangerie.	RECETTES TOTALES du « Vooruit ».
—	—	—	—
1890	3.814	599.410 fr.	1.361.963 fr.
1891	4.608	777.840 »	1.522.407 »
1892	4.810	826.745 »	1.532.927 »
1893	5.186	745.692 »	1.607.205 »
1894	5.908	738.208 »	1.643.431 »
1895	5.340	805.984 »	1.977.388 »
1896	5.720	819.357 »	2.027.022 »

En 1897, le *Vooruit* comptait 6.911 membres. En ce moment, il approvisionne plus de 7.000 familles gantoises.

A Bruxelles, la *Maison du Peuple* fonctionne bien aussi. Mais c'est un organisme moins compliqué que le *Vooruit*, en ce sens que si certaines mesures philanthropiques, caractérisant surtout la société gantoise, y ont été prises, la *Maison du Peuple bruxelloise* a pour but essentiel la vente du pain et de la mercerie seulement. Mais, pour n'exercer son activité que dans ces deux branches de la consommation, elle n'en a pas moins obtenu de succès que le *Vooruit*. Davantage même si l'on considère le nombre de ses adhérents et le chiffre de ses ventes. La *Maison du Peuple* fut fondée en 1881 ; mais elle ne se développa normalement qu'en 1888, sous l'influence des idées socialistes. Voici les résultats de son exploitation (1):

ANNÉES	FAMILLES	PAIN CONSOMMÉ en kilogrammes.	BÉNÉFICES réalisés.	A L'ÉDUCATION et à la propagande.
—	—	—	—	—
1882	100	28.000	»	»
1883	150	40.000	»	»
1884	300	70.000	»	»
1885	500	90.000	»	»
1886	700	250.000	»	»
1887	800	350.000	»	»
1888	1.100	510.000	»	»

(1) Depuis que ceci a été écrit, la *Maison du Peuple* a développé considérablement ses moyens d'action. De nouveaux rayons ont été créés. Elle groupe actuellement 18.000 familles. Dans le dernier semestre 1899, elle a réalisé 275.696 fr. de bénéfice et vendu 5.000.939 pains. (V. *les Coopérateurs belges* du 1er mai 1900.)

ANNÉES	FAMILLES	PAIN CONSOMMÉ en kilogrammes	BÉNÉFICES réalisés.	A L'ÉDUCATION et à la propagande.
1889	2.500	1.260.000	52.000 fr.	7.900 fr.
1890	3.500	1 561.500	75.800 »	11.200 »
1891	4.750	2.965.000	77.000 »	11.500 »
1892	7.000	4.490.000	104.000 »	15.410 «
1893	8.000	4.950.000	123.500 »	17.200 »
1894	10.000	5.250.000	171.000 »	23.000 »
1895	12.000	6.450.000	245.000 »	34.700 »
1896	15.000	7.500.000	330.000 »	63.600 »

En France, il y a un assez grand nombre de coopératives importantes. Les plus grandes, quant au nombre de leurs adhérents, sont celles : de la Rochelle (Charente-Inférieure); des *Employés civils du Département de la Seine et de l'État* (1); des *Officiers de Terre et de Mer*. Chacune de ces sociétés possède environ 16.000 adhérents.

Mais la plus forte coopérative de consommation est, pour la France, la *Moissonneuse* avec environ 18.000 membres. Son siège est à Paris, 32, rue des Boulets, faubourg Saint-Antoine.

Les origines de la *Moissonneuse* sont des plus modestes, comme celles de toute coopérative de consommation.

En 1874, trois ouvriers allant prendre un verre dans un débit du XI[e] arrondissement de Paris, trouvèrent exécrable et cher le vin du mastroquet. L'un d'eux même se permit un jeu de mots à l'égard de la mixture, en s'écriant que ce vin au lieu d'être du vin « *fin* », pouvait bien n'être que du vin « *feint* ». Ses camarades se mirent à

(1) Celle-ci est plutôt une Société d'approvisionnement, une *Supply Association*. Nous étudierons un peu plus loin ces sociétés.



La Maison du Peuple, de Bruxelles.

ANNÉES	FAMILLES	PAIN CONSOMMÉ en kilogrammes	BÉNÉFICES réalisés.	A L'ÉDUCATION et à la propagande.
1889	2.500	1.260.000	52.000 fr.	7.900 fr.
1890	3.500	1.561.500	75.800 »	11.200 »
1891	4.750	2.965.000	77.000 »	11.500 »
1892	7.000	4.490.000	104.000 »	15.410 »
1893	8.000	4.950.000	128.500 »	17.200 »
1894	10.000	5.250.000	171.000 »	23.000 »
1895	12.000	6.450.000	245.000 »	34.700 »
1896	15.000	7.500.000	330.000 »	63.600 »

En France, il y a un assez grand nombre de coopératives importantes. Les plus grandes, quant au nombre de leurs adhérents, sont celles : de la Rochelle (Charente-Inférieure) ; des *Employés civils du Département de la Seine et de l'État* (1); des *Officiers de Terre et de Mer*. Chacune de ces sociétés possède environ 16.000 adhérents.

Mais la plus forte coopérative de consommation est, pour la France, la *Moissonneuse* avec environ 18.000 membres. Son siège est à Paris, 32, rue des Boulets, faubourg Saint-Antoine.

Les origines de la *Moissonneuse* sont des plus modestes, comme celles de toute coopérative de consommation.

En 1874, trois ouvriers allant prendre un verre dans un débit du XIe arrondissement de Paris, trouvèrent exécrable et cher le vin du mastroquet. L'un d'eux même se permit un jeu de mots à l'égard de la mixture, en s'écriant que ce vin au lieu d'être du vin « *fin* », pouvait bien n'être que du vin « *feint* ». Ses camarades se mirent à

(1) Celle-ci est plutôt une Société d'approvisionnement, une *Supply Association*. Nous étudierons un peu plus loin ces sociétés.



La Maison du Peuple, de Bruxelles.

rire. Mais l'un d'eux fit observer qu'en achetant une demi-pièce de vin, ils l'auraient meilleur et moins cher que chez le « troquet » du coin ; qu'en mettant le bénéfice dans un tronc, ils pourraient en acheter ensuite une pièce. — Le troisième fit remarquer que c'était là de la coopération ; qu'il fallait en parler aux « copains » de l'atelier, aux voisins, et qu'en moissonnant on devient moissonneur. — Cela détermina nos hommes à baptiser leur coopérative la *Moissonneuse.*

Le titre ainsi choisi, quelques adhésions nouvelles sont recueillies et, le 9 août 1874, 19 citoyennes ou citoyens se rencontrent chez le même marchand de vin pour fonder définitivement leur société.

Le 1er septembre 1874, le premier magasin de la *Moissonneuse* est ouvert, rue Basfroi, 47, dans lequel chaque sociétaire fait, *gratuitement et à tour de rôle,* le service de la distribution.

Trois mois après, comme la *Moissonneuse* porte ombrage aux commerçants du quartier, ceux-ci poussent le propriétaire à expulser les coopérateurs. Ils y réussissent ; le nouveau siège coopératif est transporté dans le passage Vaucanson et la société s'agrandit.

La *Moissonneuse* s'est même agrandie, au point de causer dans les quartiers excentriques où elle s'est développée, la ruine d'un grand nombre d'intermédiaires. En revanche, elle y a fait baisser d'un quart le prix du pain.

La facilité avec laquelle le consommateur peut entrer dans la *Moissonneuse* a beaucoup contribué à son extension. La *Moissonneuse* oblige tout

acheteur à devenir actionnaire, mais sans presque rien débourser. « Pour être adhérent, nous dit M. G. d'Avenel, il suffit de verser 1 fr. 40... la Société porte à l'avoir des nouveaux sociétaires leur part de bénéfice, jusqu'à ce qu'ils soient devenus propriétaires d'un titre de 60 francs. Avec le dividende que procure une consommation annuelle de 500 francs, chacun devient, en moins de deux ans, détenteur de ces 60 francs, sans, pour ainsi dire s'en apercevoir. Ce bien lui est venu non pas en dormant, mais en mangeant (1). »

La *Moissonneuse* est très libérale et point du tout « collet monté », puisque dans l'article 15 de ses statuts, il est dit : « au décès d'un sociétaire, sa veuve, sa *compagne* ou ses ayants droit peuvent faire opérer le transfert à leur nom de son action » et « toute veuve ou *compagne* qui demandera son avoir avant trois mois de veuvage sera remboursée [tout] de suite sur la présentation du bulletin de décès ».

Les besoins aidant, et son libéralisme aussi, la *Moissonneuse* est devenue très prospère. Elle a débuté avec 19 sociétaires et une encaisse de 35 fr. 30 par jour ; aujourd'hui, elle atteint le joli chiffre de 18.000 sociétaires pour une vente quotidienne de 22 à 23.000 francs.

Au début, chaque adhérent participait à la distribution ; à l'heure actuelle, la *Moissonneuse* occupe 200 employés tous rétribués. En 1874, son

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1895, *le Mécanisme de la vie moderne*, p. 835.

local était représenté par un sous-sol, loué 100 francs par an; de nos jours, la *Moissonneuse* fait plus de 8.000.000 d'affaires par an. Son siège principal est dans la rue des Boulets ; elle possède, en outre, 8 épiceries, 2 boulangeries, 5 boucheries, 2 grands entrepôts à Bercy, l'un pour l'alcool, l'autre pour le vin — où l'on reçoit jusqu'à 40.000 hectolitres de vin du Languedoc, — un magasin d'habillement et de chaussures, un autre pour le chauffage, le charbon et la quincaillerie. Elle possède encore un magasin général (pour loger ses voitures, ses chevaux et ses marchandises) du prix de 1.200.000 francs. Car, à la *Moissonneuse*, les consommateurs sont souvent servis à domicile — après que les sociétaires sont allés faire eux-mêmes leur commande aux divers magasins de l'association.

Nous venons de jeter un rapide coup d'œil sur les principales Sociétés Coopératives de France et de l'étranger et par cela même nous avons prouvé leur intense vitalité. Nous avons insisté sur le cas du *Vooruit*, de Gand; car il offre l'exemple le plus remarquable et le plus complet de ce que le Coopératisme peut donner et a donné à l'heure actuelle. Nous avons pu voir que là, comme à la *Maison du Peuple*, de Bruxelles, la coopération est devenue florissante le jour où un élément nouveau, distinct de l'élément économique, est entré en jeu. Dans notre cas, c'est l'élément moral, social, qui s'est affirmé, sous les espèces du mouvement socialiste. En Angleterre, en Belgique, c'est très souvent l'élément religieux.

Par conséquent, pour que le Coopératisme ait quelque chance de se développer avec tous ses avantages, il faut qu'il s'étende au delà des préoccupations purement matérielles, il faut, en un mot, que l'élément économique soit soutenu par l'élément moral. C'est à l'ensemble des coopérateurs de choisir parmi les diverses formes de l'action morale, celle qui les passionnera le plus.

FÉDÉRATIONS
DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
ET MAGASINS DE GROS

Lorsque les coopératives de consommation sont créées, elles n'ont pas encore accompli toute leur mission ; car, si elles arrivent à supprimer les boutiquiers, elles n'ont pas encore éliminé tous les intermédiaires, tant s'en faut. Il en reste encore beaucoup. Et, si les coopératives comprennent bien leur intérêt, elles font elles-mêmes ce que chacun de leurs membres a fait pour les créer ; elles s'entendent, se concertent, de façon à se fédérer ; et, cela fait, elles achètent en commun les objets nécessaires à la consommation de leurs membres. Cela leur procure de nouveaux bénéfices, qu'elles peuvent distribuer ou garder. Mieux, les garder, de façon (au lieu d'acheter les produits de consommation aux fournisseurs de la Fédération) à les faire produire dans les usines, les ateliers, les champs, appartenant *en propre* à la Fédération des coopératives de consommation.

Par ce moyen, les bénéfices procurés par les usines, les ateliers et les champs, au lieu d'aller dans les poches des intermédiaires, des propriétaires et des industriels, vont dans les caisses des coopératives de consommation et, de là, dans les poches des consommateurs.

Ici encore, nous n'émettons pas un principe utopique ou bien erroné. Comme nous le verrons

plus loin, l'Angleterre nous offre surtout la preuve palpable de ce que nous avançons. Cette nation a précédé les autres dans la voie fédéraliste pour les sociétés coopératives de consommation. D'autres pays l'ont imitée.

Ainsi, en France, il s'est créé plusieurs Fédérations de ce genre, et ces Fédérations ont eu plus ou moins de succès, quelquefois des échecs.

Dans la Seine-Inférieure, il y a un noyau de 8.000 coopérateurs, qui a émis le désir de se fédérer en vue de l'achat en gros.

En 1887, un *Magasin de gros coopératif* s'était fondé à Paris, dans le but que nous indiquons ; mais, à la suite d'opérations malheureuses et aussi par manque d'éducation coopérative, il tomba en déconfiture, malgré les efforts de l'*Union des Sociétés coopératives de consommation*.

A côté de cet échec, signalons le succès de la *Fédération des Employés du P.-L.-M.*, fondée le 29 avril 1889, dans une réunion tenue à Lyon, par les délégués de quinze sociétés coopératives du réseau.

Son siège est à Grenoble, 33, avenue de Vizille. Elle a pour but de « centraliser les commandes des sociétés et de procéder par d'importants achats pour obtenir de meilleures conditions de qualité et de prix ; de réaliser dans la mesure du possible la suppression des intermédiaires en mettant le consommateur en rapport direct avec le producteur ». Chaque année, les délégués des coopératives intéressées se réunissent à Lyon, pour discuter sur les mesures à prendre en vue du développement de l'institution.

La Fédération a à sa tête un comité directeur dont les fonctions sont purement gratuites. Elle publie chaque mois un *Bulletin* renseignant les coopératives affiliées sur les prix des marchandises et sur les questions coopératives générales.

La Fédération est vue d'un très bon œil par le haut personnel du *P.-L.-M.* et M. Noblemaire, directeur de la Compagnie, a plus d'une fois assisté à ses travaux ou à ses banquets.

Le tableau suivant, extrait de l'*Historique de la Fédération des Sociétés coopératives de consommation du P.-L.-M.*, écrit par son distingué président, M. C. Chiousse, nous fixe sur l'importance de cette organisation :

Nombre des Sociétés	48
Effectif des sociétaires	14.930
Total du capital social	1.049.000
— — *de réserve*	220.460
Marchandises livrées	5.540.300
Économies totales réalisées par les sociétaires (y compris le boni)	563.800
Boni net distribué aux sociétaires	285.700

Il existe une Union coopérative départementale, c'est l'*Union des Sociétés coopératives des Ardennes*, qui a ouvert au commencement de 1900 un magasin de gros pour la distribution de farine à ses sociétés.

A Paris, vers la fin de l'année 1895, il s'est fondé une *Bourse coopérative des Sociétés ouvrières de consommation*, qui rend des services aux sociétés adhérentes.

Le siège de l'*Union coopérative des Sociétés françaises* est à Paris, 1, rue Christine. Son rôle est encore purement consultatif, mais comme tel il n'en est pas moins précieux. D'ailleurs, son but est de reprendre — en mieux — l'œuvre du *Magasin de gros* disparu, lorsqu'elle aura groupé autour du *Comité central* un nombre suffisant de coopératives de consommation. Actuellement, 250 environ de ces sociétés sur 1.400 ont adhéré à son programme.

L'*Union coopérative* publie un *Bulletin mensuel* très intéressant, l'*Almanach annuel de la Coopération française*; se tient à la disposition du public et des sociétés pour la propagande et l'action coopératives; publie les comptes rendus des congrès coopératifs. Son président honoraire est M. F. Clavel ; son secrétaire général honoraire est M. Ch. Robert (1). Son bureau actuel se compose de MM. F. Fitsch, *président*; Lebeaut et Guitton, *vice-présidents*; Soria, *secrétaire général*; Caldesaigues et Tutin, *secrétaires*; de Boyve, *trésorier*; Briotet, *trésorier-adjoint*. Ses membres sont choisis parmi les coopérateurs les plus connus en France.

Quelquefois, l'éducation coopérative manque tellement aux associés qu'ils ne songent même pas à réaliser des Fédérations de sociétés. Mais comme la masse des coopérateurs porte préjudice aux commerçants à qui ils échappent, ces derniers se liguent et *obligent* leurs fournisseurs habituels à mettre à l'index, à *boycotter*, les coopératives de consommation. Cela s'est produit en

(1) Décédé en juillet 1899.

Écosse, à propos de nombreuses fournitures, en 1896 et 1897; et, en 1897, en Suisse, à propos de farine, à Lucerne; de boucherie, à Coire; de cordonnerie, à Bâle (1).

On lisait dans les *Novosti* du 2 janvier 1897, que les maisons de commerce chez lesquelles s'approvisionnaient les coopératives de consommation russe, avaient décidé de ne plus rien livrer à ces dernières et que les grands manufacturiers allaient se joindre à cette campagne de boycottage (2).

Quand les fournisseurs prennent cette attitude, ils provoquent généralement d'abord du désarroi au sein des coopératives de consommation ; puis, celles-ci qui étaient isolées se groupent et arrivent *quand même* à se procurer les marchandises nécessaires à leur consommation. Ainsi, il a été constaté, à la réunion de Soleure, en 1897, que l'*Union coopérative suisse*, qui comprenait alors 70 *Konsum-Verein*, avait non seulement gagné des adhésions, mais encore avait vu son chiffre d'affaires augmenter de 60 0/0 sur l'exercice précédent. De plus, 53 autres *Konsum-Verein* non affiliés à l'*Union coopérative*, avaient fait des achats au *Bureau central* ou *Magasin de gros*, établi à Bâle, avec le capital fourni par les Sociétés intéressées.

En 1898, le Congrès annuel des sociétés se réu-

(1) V. *Émancipation* du 15 septembre 1897; *la Coopération en Suisse*, par Edmond Pictet.

(2) V. à ce sujet, quelques réflexions personnelles publiées dans *l'Humanité Nouvelle*, n° du janvier 1898, *Un essai de conciliation*, par A.-D. Bancel.

nit à Coire, parce que le *Konsum-Verein* de cette ville a été, plus que tous les autres, attaqué. D'après nos renseignements, le nombre des coopératives fédérées augmente encore et le chiffre d'affaires aussi. A l'heure actuelle, les sociétés de Bâle, Zurich, Saint-Gall, Genève et Lucerne, comptent, à elles cinq, plus de 35.000 membres. A quelque chose, malheur est bon ! (1)

Dans le Royaume-Uni, la campagne anti-coopérative ayant été activement menée, et les coopératives de consommation largement boycottées, le *Magasin de gros coopératif* ou *Wholesale écossais* a augmenté le chiffre de ses affaires : 33 0/0 sur les denrées; 9 0/0 sur la draperie; 10 0/0 sur les chaussures; 18 0/0 sur l'ameublement; 9 0/0 sur la farine. « Toutes les industries du *Wholesale* sont en pleine activité. La fabrique de tabacs a une vente de 62.600 francs par mois. Le *Wholesale* vient d'acheter de nouveaux terrains pour des constructions reconnues indispensables (2). » L'auteur de cette communication montre combien un magasin de gros serait nécessaire au développement de la coopération et se demande ce qu'auraient fait les coopératives écossaises, si elles avaient dû résister, sans lui, au boycottage des commerçants et des industriels.

A la suite d'une vigoureuse propagande menée en 1897 par notre ami M. L. Goaziou, directeur de *la Tribune Libre*, de Charleroi (Amérique du

(1) En 1900, 104 Coopératives faisaient partie de l'*Union Coopérative suisse*. 102 sociétés de l'*Union* comptaient 74.880 membres. (V. *Union Coopérative*, 1er juillet 1900.)

(2) *Émancipation* du 15 décembre 1897, p. 191.

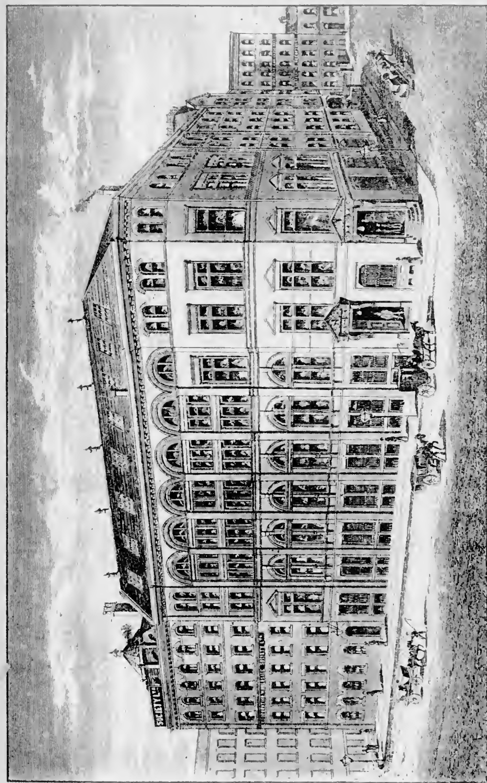
Nord) et par nous-même, le congrès [ouvrier du 1er janvier 1898, tenu à Pittsburg, a décidé la création d'une Fédération socialiste des travailleurs de langue française — ayant pour programme, l'action syndicale, mutualiste et coopérative d'abord, puis la Fédération de toutes ces organisations économiques. A l'heure actuelle, des groupes d'études sociales, des coopératives de consommation et des syndicats mutualisés se créent aux environs de Pittsburg, Jeannette, Charleroi, etc.

En Danemark, les 600 coopératives de consommation possèdent 3 magasins de gros; et, en Allemagne, à Hambourg, un organisme de ce genre vient d'être constitué au capital de 100.000 marks — 120.000 francs.

Depuis le 1er mars 1900, l'*Office coopératif de la Catalogne*, fondé par M. Salas Anton, à Barcelone, fonctionne afin de permettre aux coopératives catalanes et baléares d'effectuer leurs achats en commun.

Le 11 février 1900, un Congrès de la Fédération des Sociétés coopératives socialistes de Belgique s'est tenu à la *Maison du Peuple* de Bruxelles. 133 sociétés y ont participé. 23 (nouvelles) ont adhéré à la Fédération. La Fédération, qui datait de six mois, à cette époque, va sans cesse grandissant.

La création des Wholesales (Magasins de gros) anglais n'a pas été déterminée par suite du boycottage des commerçants. Elle a été faite consciemment, volontairement, par les sociétés de consommation. Cela prouve qu'en Angleterre et



Office central du Wholesale de Manchester (Balloon Street and Holgate Street).

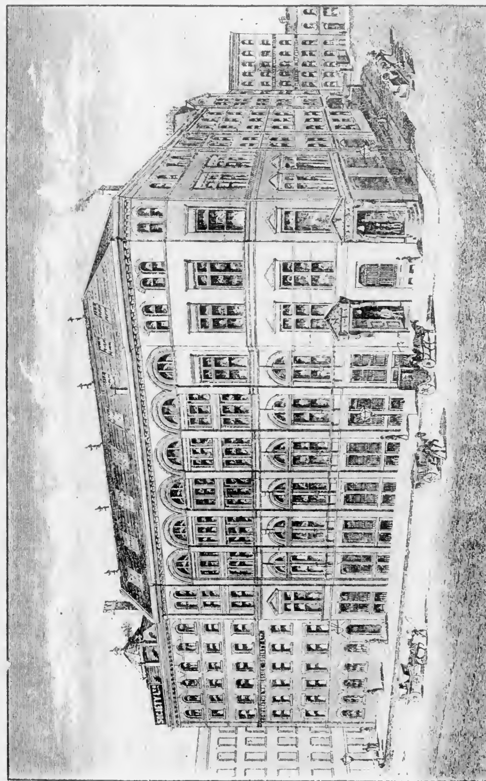
Nord) et par nous-même, le congrès ouvrier du 1er janvier 1898, tenu à Pittsburg, a décidé la création d'une Fédération socialiste des travailleurs de langue française — ayant pour programme, l'action syndicale, mutualiste et coopérative d'abord, puis la Fédération de toutes ces organisations économiques. A l'heure actuelle, des groupes d'études sociales, des coopératives de consommation et des syndicats mutualisés se créent aux environs de Pittsburg, Jeannette, Charleroi, etc.

En Danemark, les 600 coopératives de consommation possèdent 3 magasins de gros; et, en Allemagne, à Hambourg, un organisme de ce genre vient d'être constitué au capital de 100.000 marks — 120.000 francs.

Depuis le 1er mars 1900, l'*Office coopératif de la Catalogne*, fondé par M. Salas Anton, à Barcelone, fonctionne afin de permettre aux coopératives catalanes et baléares d'effectuer leurs achats en commun.

Le 11 février 1900, un Congrès de la Fédération des Sociétés coopératives socialistes de Belgique s'est tenu à la *Maison du Peuple* de Bruxelles. 133 sociétés y ont participé. 23 (nouvelles) ont adhéré à la Fédération. La Fédération, qui datait de six mois, à cette époque, va sans cesse grandissant.

La création des Wholesales (Magasins de gros) anglais n'a pas été déterminée par suite du boycottage des commerçants. Elle a été faite consciemment, volontairement, par les sociétés de consommation. Cela prouve qu'en Angleterre et



Office central du Wholesale de Manchester (Balloon Street and Holgate Street).

en Écosse, l'éducation coopérative est plus développée qu'en bien d'autres régions.

Il y a dans le Royaume-Uni deux magasins de gros: le Wholesale anglais et le Wholesale écossais. Le premier date de 1864; le deuxième de 1869.

Bien avant 1864 (1), plusieurs sociétés avaient compris l'intérêt qu'elles auraient à se grouper, en vue d'achats communs; mais toutes les tentatives dans ce sens échouèrent les unes après les autres.

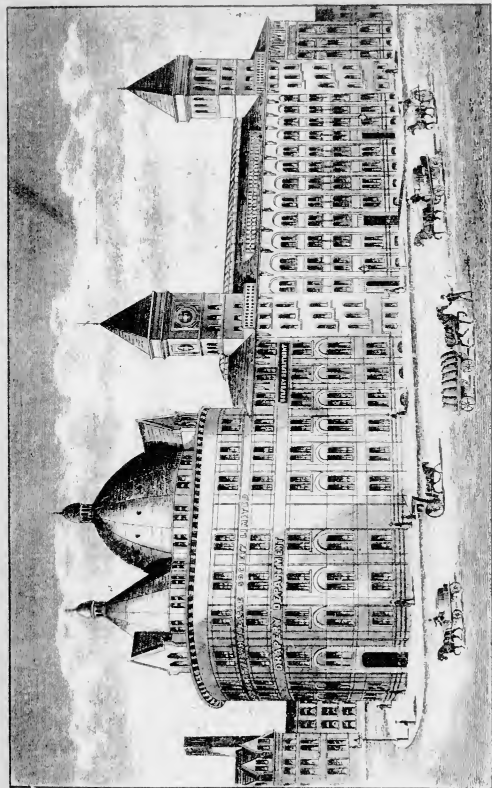
Comme le besoin d'un magasin de gros se faisait vivement sentir, de multiples conférences furent organisées en 1862 et le résultat de cette furent organisées en 1862 et le résultat de cette propagande fut la fédération de 50 sociétés de consommation, représentant 17.545 membres et ayant versé 24.975 francs.

A cette époque, chaque action était de 5 schillings (6 fr. 25) et chaque société devait en posséder autant qu'elle avait de membres. Aujourd'hui, chaque coopérative faisant partie du Wholesale doit posséder autant de fois 375 francs en actions qu'elle a de membres.

Deux ans après, le nombre des sociétés adhérentes était de 96 avec 26.240 membres.

Peu à peu, le chiffre d'affaires monte et cela détermine le Wholesale anglais à créer, en Irlande, en Angleterre, en Europe et en Amérique, des centres d'achat de façon à mettre en relations

(1) V. *Le Magasin de gros coopératif du Nord de l'Angleterre*, placard avec gravures, par E. de Boyve, directeur de l'*Émancipation*, et A.-S. Levetus, *Revue d'Économie politique*, nº d'avril 1898.



Wholesale anglais, succursale de Newcastle (Waterloo Street).

en Écosse, l'éducation coopérative est plus développée qu'en bien d'autres régions.

Il y a dans le Royaume-Uni deux magasins de gros : le Wholesale anglais et le Wholesale écossais. Le premier date de 1864 ; le deuxième de 1869.

Bien avant 1864 (1), plusieurs sociétés avaient compris l'intérêt qu'elles auraient à se grouper, en vue d'achats communs ; mais toutes les tentatives dans ce sens échouèrent les unes après les autres.

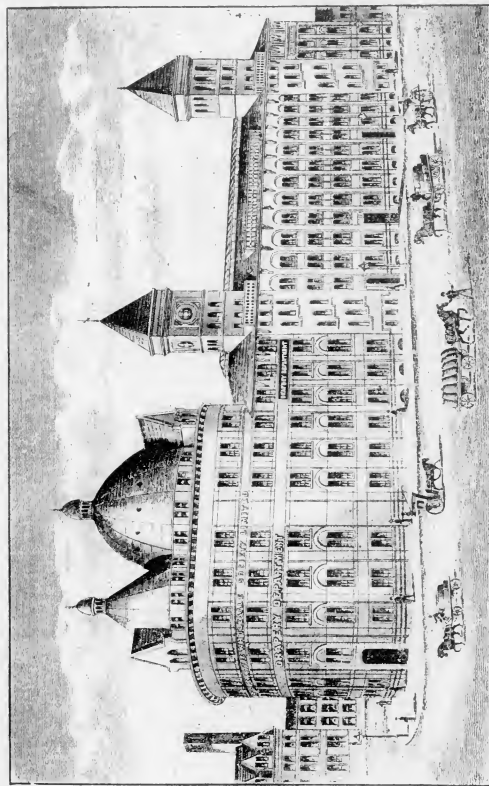
Comme le besoin d'un magasin de gros se faisait vivement sentir, de multiples conférences furent organisées en 1862 et le résultat de cette propagande fut la fédération de 50 sociétés de consommation, représentant 17.545 membres et ayant versé 24.975 francs.

A cette époque, chaque action était de 5 schillings (6 fr. 25) et chaque société devait en posséder autant qu'elle avait de membres. Aujourd'hui, chaque coopérative faisant partie du Wholesale doit posséder autant de fois 375 francs en actions qu'elle a de membres.

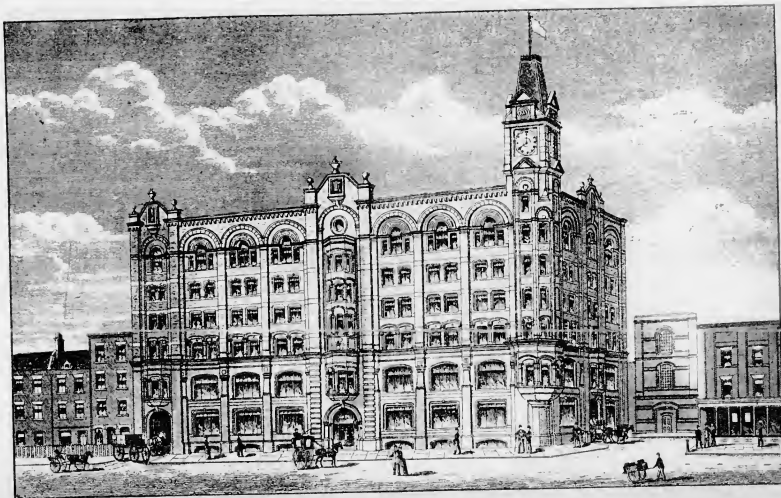
Deux ans après, le nombre des sociétés adhérentes était de 96 avec 26.240 membres.

Peu à peu, le chiffre d'affaires monte et cela détermine le Wholesale anglais à créer, en Irlande, en Angleterre, en Europe et en Amérique, des centres d'achat de façon à mettre en relations

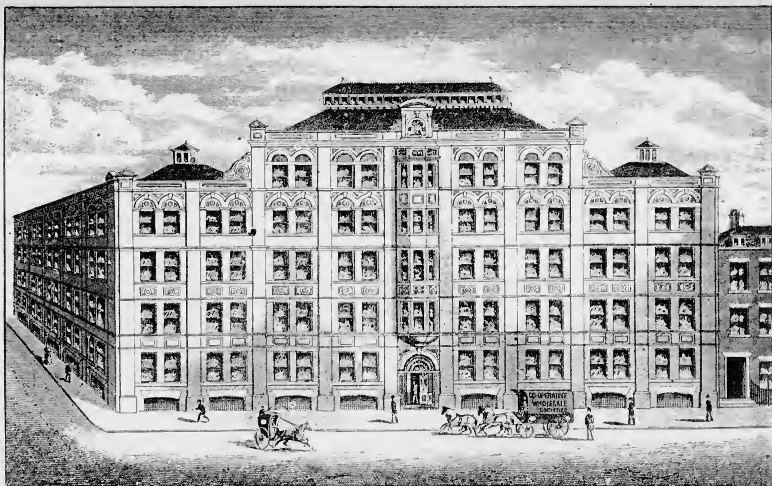
(1) V. *Le Magasin de gros coopératif du Nord de l'Angleterre*, placard avec gravures, par E. de Boyve, directeur de l'*Émancipation*, et A.-S. Levetus, *Revue d'Économie politique*, nº d'avril 1898.



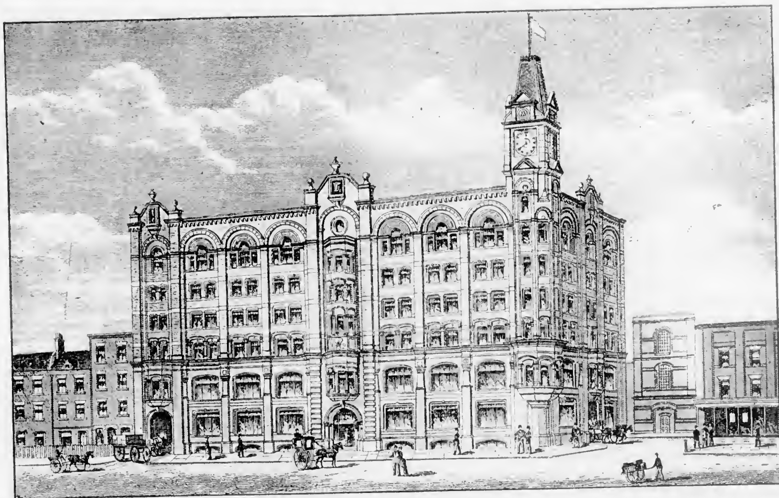
Wholesale anglais, succursale de Newcastle (Waterloo Street).



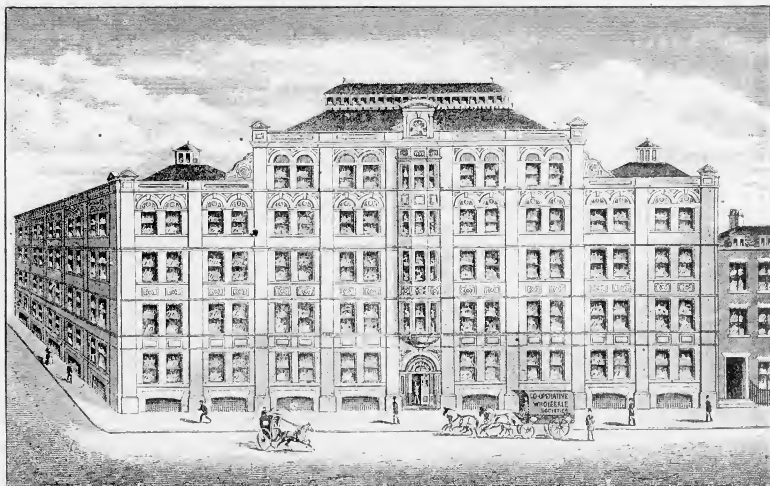
Wholesale anglais, succursale de Londres.



Entrepôt de thé à Londres (Leman Street).



Wholesale anglais, succursale de Londres.



Entrepôt de thé à Londres (Leman Street).

directes le consommateur et le producteur.

Bientôt après, le Wholesale établit une banque à Manchester. Puis, comme la coopération se développe considérablement dans le Northumberland et le Durham, en 1871 on ouvre une succursale à Newcastle sur la Tyne.

En 1874, une autre succursale, d'un style très élégant, est ouverte à Londres (America Square) à l'usage des Coopératives du Midi ; et, comme les affaires progressent toujours, un grand entrepôt de thés est élevé dans *Leman Street* (à Whitechapel, Londres).

D'autres succursales prennent naissance à Leeds, à Bristol, à Cardiff.

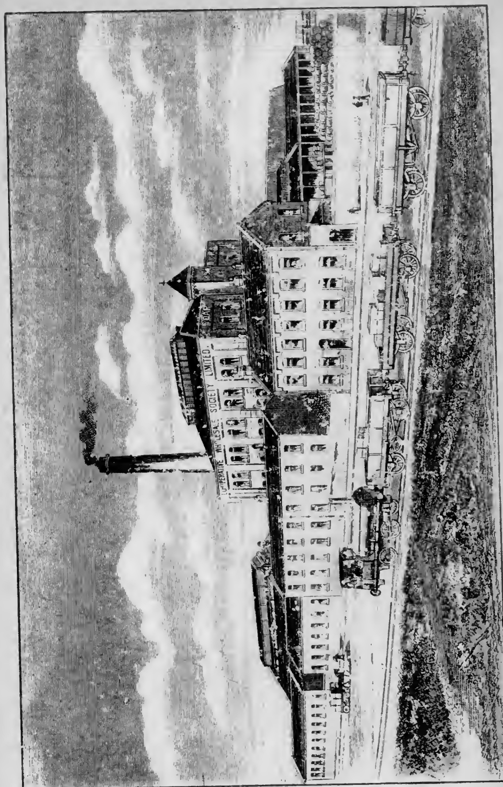
A côté d'elles, le Wholesale possède des salles de vente à Nottingham, Huddersfield, Blackburn, Birmingham, Northampton, où, chaque semaine, les sociétés se renseignent sur les marchandises en magasin et font leurs commandes.

A Crumpsall, le Wholesale possède des fabriques de biscuits, de bonbons, de confitures. Cette dernière a été, en 1897, transportée à Middleton.

A Leicester, il a une immense fabrique de chaussures, occupant, en 1897, 2.230 ouvriers, produisant 1.341.198 paires de souliers ou de bottines d'enfants et ayant réalisé, cette année-là, 224.250 francs de bénéfices. Le cuir et les fortes chaussures sont préparés à Heckmondwike, dans le Yorkshire.

La fabrication du savon ayant parfaitement réussi à Durham, une savonnerie a été créée à Irlam, sur les bords du canal de Manchester.

Le Wholesale anglais fabrique du drap à Batley



Fabrique de savon, à Irlam.

directes le consommateur et le producteur.

Bientôt après, le Wholesale établit une banque à Manchester. Puis, comme la coopération se développe considérablement dans le Northumberland et le Durham, en 1871 on ouvre une succursale à Newcastle sur la Tyne.

En 1874, une autre succursale, d'un style très élégant, est ouverte à Londres (America Square) à l'usage des Coopératives du Midi ; et, comme les affaires progressent toujours, un grand entrepôt de thés est élevé dans *Leman Street* (à Whitechapel, Londres).

D'autres succursales prennent naissance à Leeds, à Bristol, à Cardiff.

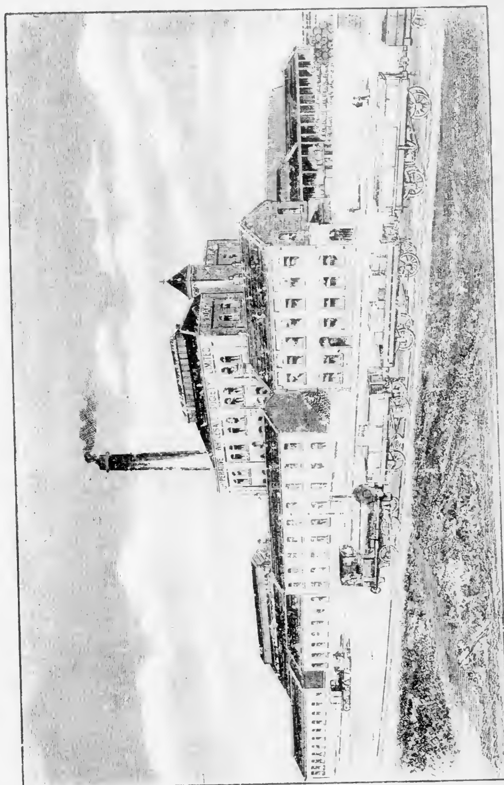
A côté d'elles, le Wholesale possède des salles de vente à Nottingham, Huddersfield, Blackburn, Birmingham, Northampton, où, chaque semaine, les sociétés se renseignent sur les marchandises en magasin et font leurs commandes.

A Crumpsall, le Wholesale possède des fabriques de biscuits, de bonbons, de confitures. Cette dernière a été, en 1897, transportée à Middleton.

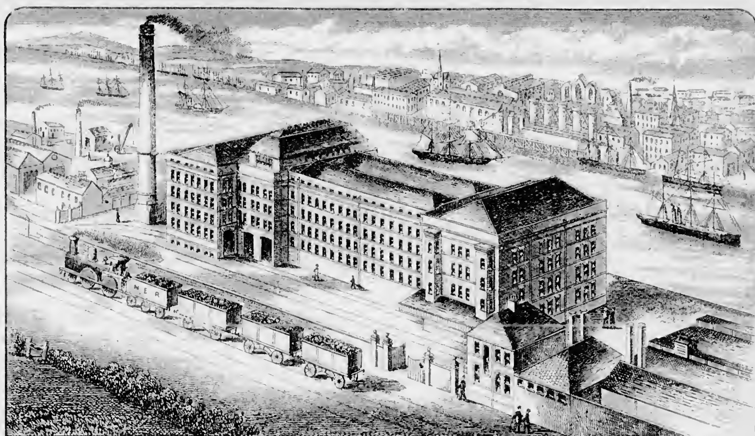
A Leicester, il a une immense fabrique de chaussures, occupant, en 1897, 2.230 ouvriers, produisant 1.341.198 paires de souliers ou de bottines d'enfants et ayant réalisé, cette année-là, 224.250 francs de bénéfices. Le cuir et les fortes chaussures sont préparés à Heckmondwike, dans le Yorkshire.

La fabrication du savon ayant parfaitement réussi à Durham, une savonnerie a été créée à Irlam, sur les bords du canal de Manchester.

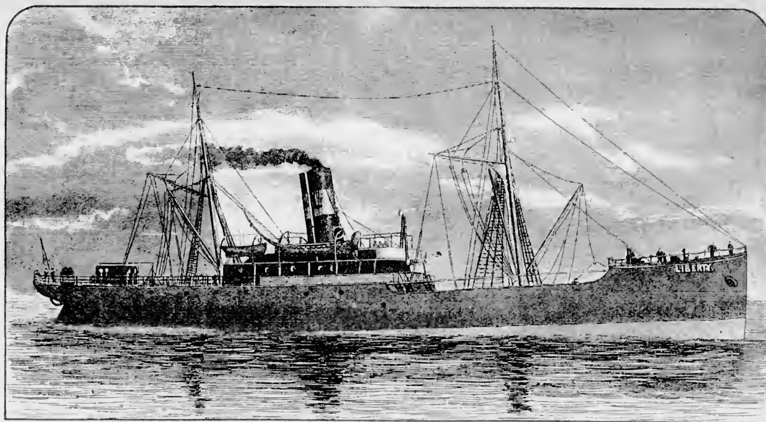
Le Wholesale anglais fabrique du drap à Batley



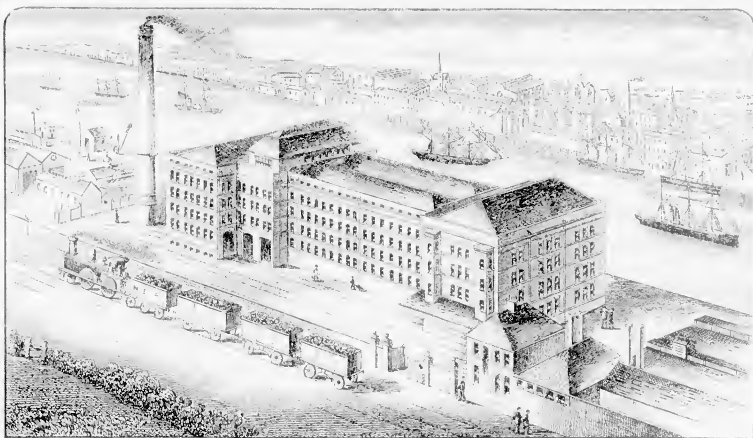
Fabrique de savon, à Irlam.



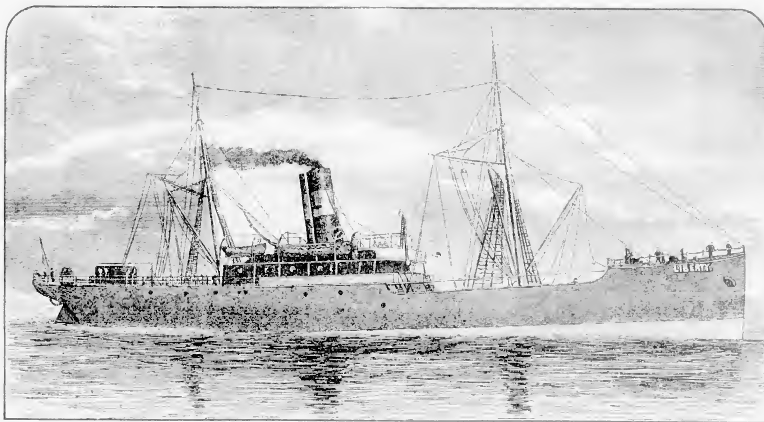
Moulin coopératif de Dunston, sur la Tyne.



« Liberty », navire du Wholesale anglais, ligne de Goole-Hambourg.



Moulin coopératif de Dunston, sur la Tyne.



« Liberty », navire du Wholesale anglais, ligne de Goole-Hambourg.

et des habits confectionnés dans deux manufactures de Leeds et de Manchester.

Un magnifique moulin, *Dunston corn mill*, pouvant moudre 40 sacs de farine à l'heure, fonctionne à Dunston, sur la Tyne. Il a été ouvert en 1891; mais sans donner de brillants résultats, à cause des agissements de la spéculation, à laquelle l'administration ne pouvait échapper. Pendant trois ans, il a occasionné des... pertes; à l'heure actuelle, il fait de bonnes affaires.

Un grand entrepôt de vaisselles, de poteries, a été établi, en 1886, à Longton. Et, en 1894, une grande fabrique de meubles a été créée à Broughton, près de Manchester.

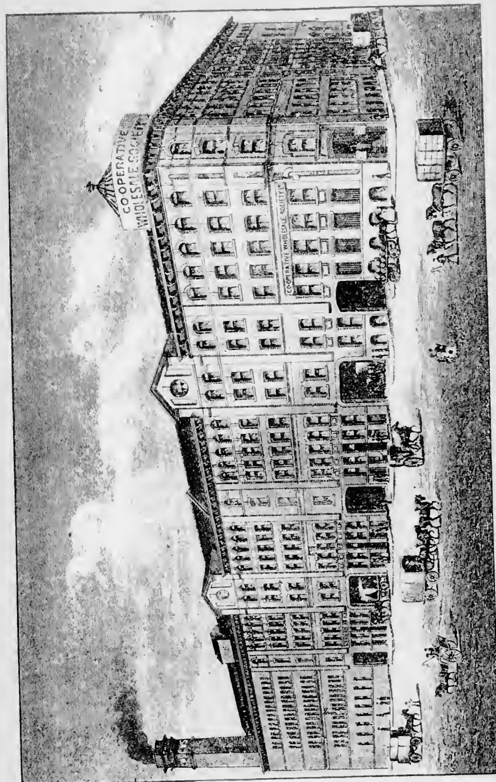
Le Wholesale manchestérien possède 5 bateaux à vapeur, qui lui ont fait subir, en 1895, 194.300 francs de pertes, et en 1896, 60.000 francs seulement (1).

Le Co-operative News, journal de la coopération, qui s'imprime à Manchester, fonctionne avec un capital de 285.000 francs; son tirage est de 50.000 exemplaires; il a 46.000 abonnés, sur lesquels il a réalisé, en 1896, 21.300 francs de bénéfices.

La Banque des Wholesales anglais et écossais, située à Manchester, avec des succursales à Londres, Newcastle, etc., a eu un mouvement d'écritures de 1.587.980.000 francs — plus de 1 milliard et demi — en 1896, avec une augmentation de 104 millions sur l'exercice 1895.

Le Wholesale de Manchester seul figurait, en

(1) L'exercice de 1898 accuse un bénéfice de 42.625 francs; celui de 1899, un bénéfice de 125.000 francs.



Entrepôt central de Manchester (Ballon and Garden Street).

et des habits confectionnés dans deux manufactures de Leeds et de Manchester.

Un magnifique moulin, *Dunston corn mill*, pouvant moudre 40 sacs de farine à l'heure, fonctionne à Dunston, sur la Tyne. Il a été ouvert en 1891; mais sans donner de brillants résultats, à cause des agissements de la spéculation, à laquelle l'administration ne pouvait échapper. Pendant trois ans, il a occasionné des... pertes; à l'heure actuelle, il fait de bonnes affaires.

Un grand entrepôt de vaisselles, de poteries, a été établi, en 1886, à Longton. Et, en 1894, une grande fabrique de meubles a été créée à Broughton, près de Manchester.

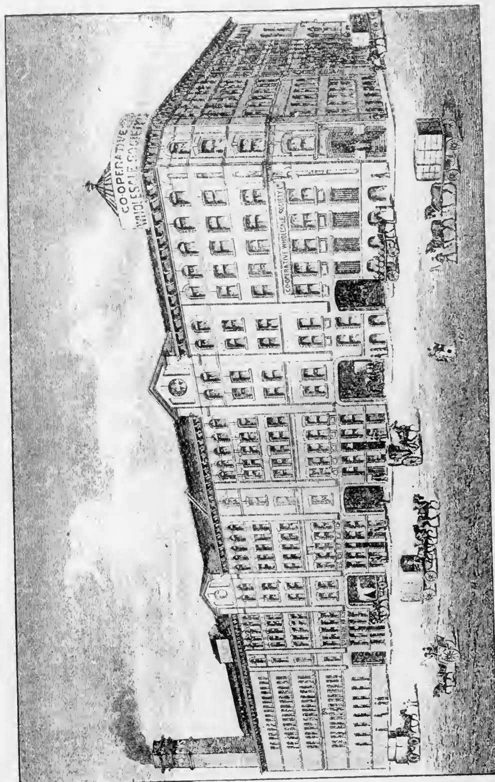
Le Wholesale manchestérien possède 5 bateaux à vapeur, qui lui ont fait subir, en 1895, 194.300 francs de pertes, et en 1896, 60.000 francs seulement (1).

Le Co-operative News, journal de la coopération, qui s'imprime à Manchester, fonctionne avec un capital de 285.000 francs; son tirage est de 50.000 exemplaires; il a 46.000 abonnés, sur lesquels il a réalisé, en 1896, 21.300 francs de bénéfices.

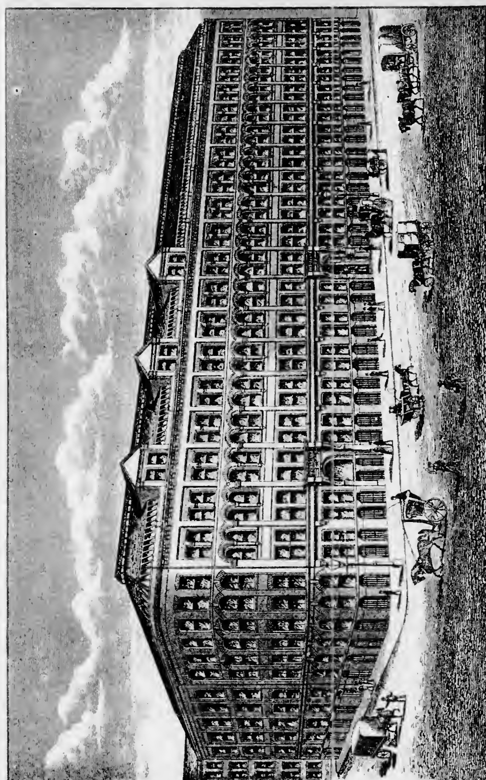
La Banque des Wholesales anglais et écossais, située à Manchester, avec des succursales à Londres, Newcastle, etc., a eu un mouvement d'écritures de 1.587.980.000 francs — plus de 1 milliard et demi — en 1896, avec une augmentation de 104 millions sur l'exercice 1895.

Le Wholesale de Manchester seul figurait, en

(1) L'exercice de 1898 accuse un bénéfice de 42.625 francs; celui de 1899, un bénéfice de 125.000 francs.



Entrepôt central de Manchester (Ballom and Garden Street).


Entrepôt de drap de Manchester (Dantzig, Street).

1896, pour près de 500 millions de francs et avait réalisé 208.000 francs de bénéfices.

Le Wholesale anglais comptait un personnel de 8.647 employés en 1897, sur lesquels 5.214 se livraient à la production dans ses usines ou manufactures.

Il a produit, en 1896, dans ses ateliers, les articles suivants :

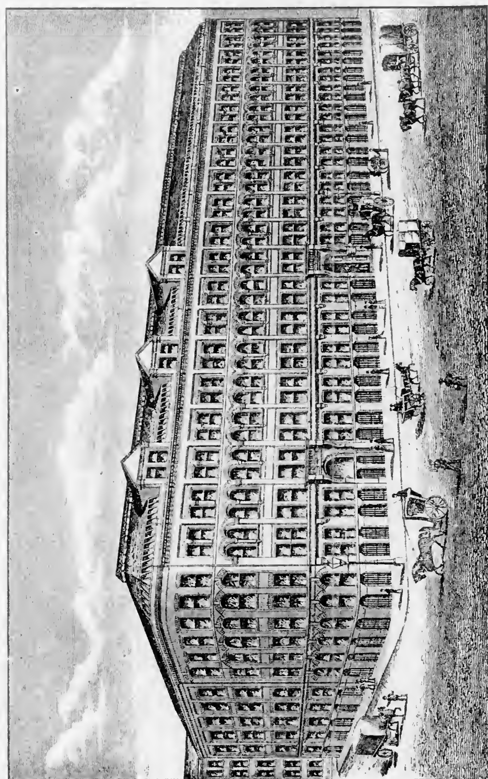
Chaussures	334.879	livres	sterling.
Savon	101.092	»	»
Biscuits, bonbons, etc	82.962	»	»
Confitures	37.023	»	»
Lard	28.815	»	»
Tissus de laine et de coton	83.835	»	»
Farine	454.080	»	»
Tapisserie	11.371	»	»
Impressions, papeterie, etc., etc.	15.333	»	»
TOTAL : 28.734.750 francs.	1.149.390	livres	sterling.

Ses industries sont de plus en plus prospères et ses ventes augmentent chaque année, ainsi que le démontrent les chiffres suivants (1) :

ANNÉES	COOPÉRATIVES de C.	CAPITAL actions.	VENTES aux Sociétés.	BÉNÉFICES nets.	CAPITAL de Réserve.
1895	1.035	15.888.500	253.550.000	4.833.300	27.145.800
1896	1.044	17.066.450	277.876.425	5.258.100	29.911.250
1897	1.046	18.033.125	292.300.075		31.246.125
1898	1.063	51.618.175	314.368.700	6.711.125	»
1899	1.079	»	355.325.000	8.121.275	»

Beurre	2.540.952	livres	sterling	24.800	tonnes.
Sucre	1.154.143	»	»	84.000	»
Fromage	329.463	»	»	6.250	»
Lard et jambon	673.374	»	»	17.000	»
Fruits secs	194.253	»	»	8.400	»
Thé	673.821	»	»	4.420	»
Café et cacaos	220.547	»	»	1.670	»

(1) Le Wholesale de Manchester, *la plus grande maison commerciale anglaise.*



Entrepôt de drap de Manchester (Dantzig Street).

1896, pour près de 500 millions de francs et avait réalisé 208.000 francs de bénéfices.

Le Wholesale anglais comptait un personnel de 8.647 employés en 1897, sur lesquels 5.214 se livraient à la production dans ses usines ou manufactures.

Il a produit, en 1896, dans ses ateliers, les articles suivants :

Chaussures	334.879	livres	sterling.
Savon	101.092	»	»
Biscuits, bonbons, etc	82.962	»	»
Confitures	37.023	»	»
Lard	28.815	»	»
Tissus de laine et de coton	83.835	»	»
Farine	454.080	»	»
Tapisserie	11.371	»	»
Impressions, papeterie, etc., etc.	15.333	»	»
TOTAL : 28.734.750 francs.	1.149.390	livres	sterling.

Ses industries sont de plus en plus prospères et ses ventes augmentent chaque année, ainsi que le démontrent les chiffres suivants (1) :

ANNÉES	COOPÉRATIVES de C.	CAPITAL actions.	VENTES aux Sociétés.	BÉNÉFICES nets.	CAPITAL de Réserve.
—	—	—	—	—	—
1895	1.035	15.888.500	253.550.000	4.833.300	27.145.800
1896	1.044	17.066.450	277.876.425	5.258.100	29.911.250
1897	1.046	18.033.125	292.300.075		31.246.125
1898	1.063	51.618.175	314.368.700	6.711.125	»
1899	1.079	»	355.325.000	8.121.275	»

Beurre	2.540.952	livres	sterling	24.800	tonnes.
Sucre	1.154.143	»	»	84.000	»
Fromage	329.463	»	»	6.250	»
Lard et jambon	673.374	»	»	17.000	»
Fruits secs	194.253	»	»	8.400	»
Thé	673.821	»	»	4.420	»
Café et cacaos	220.547	»	»	1.670	»

(1) Le Wholesale de Manchester, *la plus grande maison commerciale anglaise.*

On n'envie que les riches; on les combat quelquefois. Les commerçants anglais ont voulu abattre le Wholesale anglais. Ils n'y sont pas parvenus. Grâce précisément au boycottage des fournisseurs des coopératives, l'activité des Wholesales écossais et anglais augmente et, à l'heure actuelle, leur production intérieure croît avec une étonnante rapidité (1).

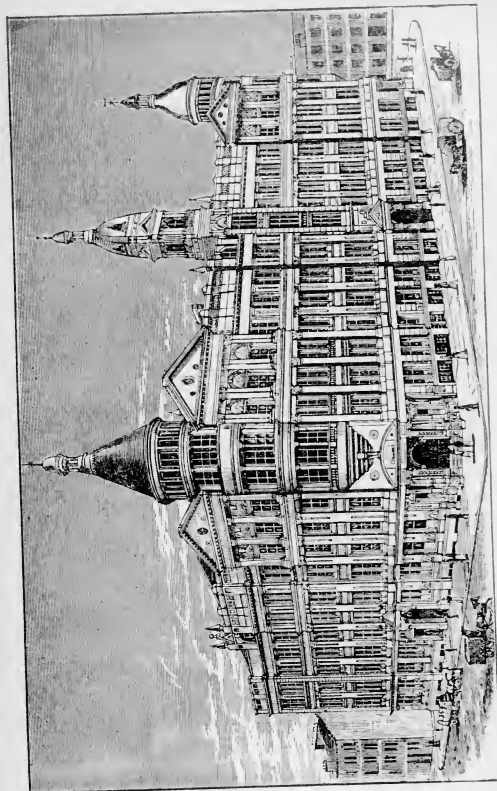
L'Écosse n'a que 4 millions d'habitants; néanmoins, elle possède 20 p. 100 des sociétés coopératives anglaises. Elle possède aussi le 1/6 des membres et du capital de l'*Union coopérative* et réalise 1/5 du chiffre des affaires et des profits. Il y a dans ce pays, en effet, des sociétés très nombreuses, comme la *Saint-Cuthbert*, d'Édimbourg, qui compte 15.000 membres et un capital de 5 millions.

Il n'est donc pas étonnant que le besoin d'un Magasin de gros s'y soit fait sentir. Le Wholesale écossais (*Scottish co-operative Wholesale*) a son siège principal à Glasgow.

Comme le Wholesale anglais, il s'est développé lentement. Il a commencé par créer des succursales à Leith, Dundee et Kilmarnock. Dès que le Magasin de gros anglais étendit ses relations, le Wholesale écossais en profita et ils firent des affaires en commun. Puis, lorsque le succès de leur entreprise fut assuré, les directeurs s'engagèrent résolument dans la production.

A cet effet, ils ouvrirent, en 1892, à Glasgow, un atelier pour la fabrication des chemises, en

(1) Les ventes des Wholesales se sont élevées de 392 millions, en 1897; à 456.676.950 francs, en 1898.



Entrepôt coopératif de Glasgow (magasin de gros écossais).

On n'envie que les riches; on les combat quelquefois. Les commerçants anglais ont voulu abattre le Wholesale anglais. Ils n'y sont pas parvenus. Grâce précisément au boycottage des fournisseurs des coopératives, l'activité des Wholesales écossais et anglais augmente et, à l'heure actuelle, leur production intérieure croît avec une étonnante rapidité (1).

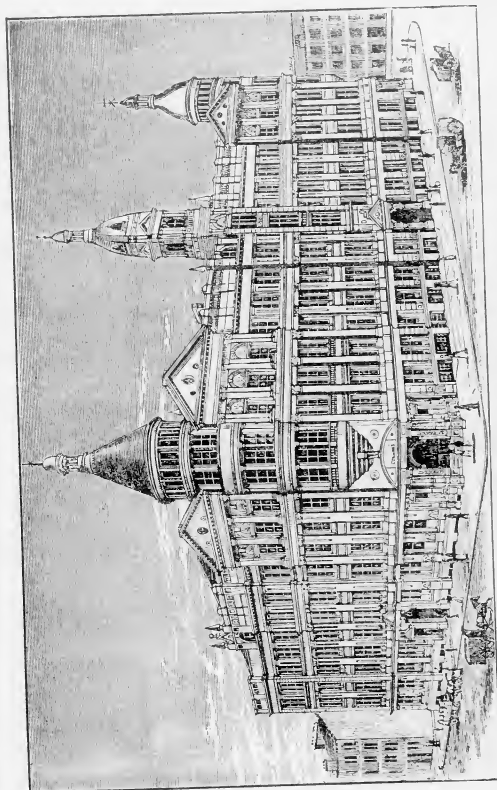
L'Écosse n'a que 4 millions d'habitants; néanmoins, elle possède 20 p. 100 des sociétés coopératives anglaises. Elle possède aussi le 1/6 des membres et du capital de l'*Union coopérative* et réalise 1/5 du chiffre des affaires et des profits. Il y a dans ce pays, en effet, des sociétés très nombreuses, comme la *Saint-Cuthbert*, d'Édimbourg, qui compte 15.000 membres et un capital de 5 millions.

Il n'est donc pas étonnant que le besoin d'un Magasin de gros s'y soit fait sentir. Le Wholesale écossais (*Scottish co-operative Wholesale*) a son siège principal à Glasgow.

Comme le Wholesale anglais, il s'est développé lentement. Il a commencé par créer des succursales à Leith, Dundee et Kilmarnock. Dès que le Magasin de gros anglais étendit ses relations, le Wholesale écossais en profita et ils firent des affaires en commun. Puis, lorsque le succès de leur entreprise fut assuré, les directeurs s'engagèrent résolument dans la production.

A cet effet, ils ouvrirent, en 1892, à Glasgow, un atelier pour la fabrication des chemises, en

(1) Les ventes des Wholesales se sont élevées de 392 millions, en 1897; à 456.676.950 francs, en 1898.



Entrepôt coopératif de Glasgow (magasin de gros écossais).

inaugurant, les premiers, la journée de huit heures, dans ce pays où les ouvrières étaient atrocement exploitées. Cette entreprise a donné les résultats exposés plus haut.

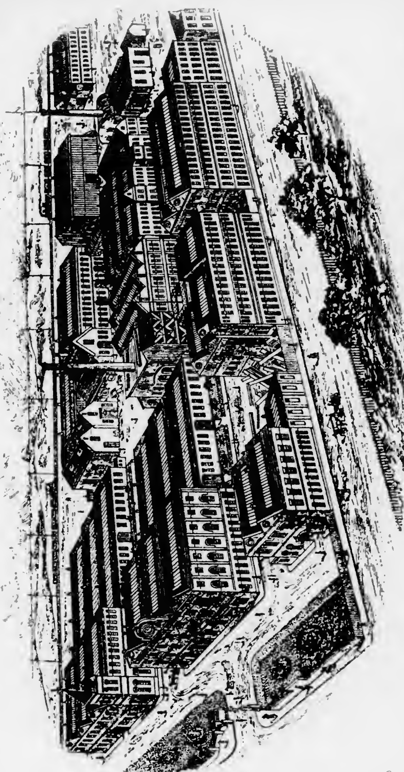
Après cela, on entreprend, en 1884, la fabrication des bottes et des chaussures. En 1886, cette usine étant trop petite, on en construit une à Shieldhall, aux environs de Glasgow, où 1.000 ouvriers sont occupés. En 1896, on en élève une autre pour les vêtements dans la même ville, — et cette dernière occupait 500 ouvriers environ.

Successivement, le Wholesale construit pour son usage une imprimerie, une usine de produits alimentaires et de conserves; des fabriques de meubles, de brosses, de linge, de manteaux, de bonneterie, d'essence de café, de drogueries, de pickles, de sauces diverses. A Shieldhall, se trouve encore une manufacture de tabac et l'ensemble des ateliers coopératifs de cette ville est de 2.800 employés environ.

Près d'Édimbourg, à Chancelot-Roller, est un moulin à farine qui a coûté 2.500.000 francs.

En 1896, le Wholesale écossais a produit :

Chaussures	108.383	livres	sterling.
Vêtements confectionnés	52.849	»	»
Ébénisterie et brosserie	30.867	»	»
Farine	297.675	»	»
Étoffes	18.805	»	»
Confitures	74.464	»	»
Tabacs	115.613	»	»
Impressions, etc., etc	22.087	»	»
Total : 18.018.575 francs.	720.743	livres	sterling.



Usine du magasin de gros écossais (Glasgow) (gravure tirée de l'Almanach de la Coopération française 1896).

inaugurant, les premiers, la journée de huit heures, dans ce pays où les ouvrières étaient atrocement exploitées. Cette entreprise a donné les résultats exposés plus haut.

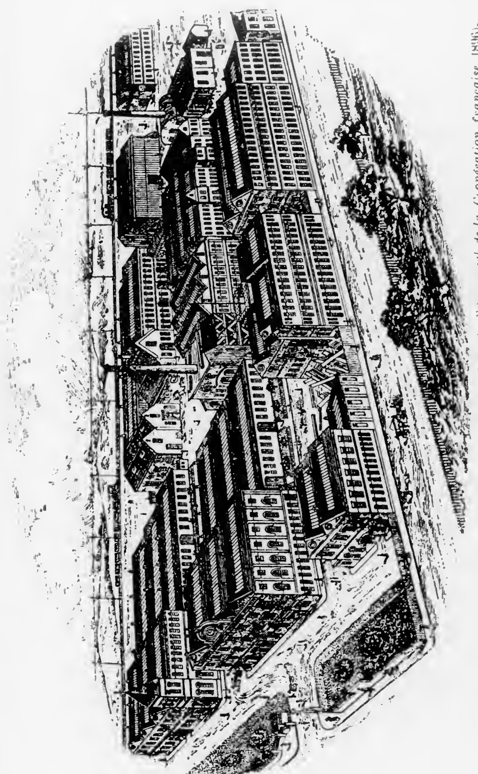
Après cela, on entreprend, en 1884, la fabrication des bottes et des chaussures. En 1886, cette usine étant trop petite, on en construit une à Shieldhall, aux environs de Glasgow, où 1.000 ouvriers sont occupés. En 1896, on en élève une autre pour les vêtements dans la même ville, — et cette dernière occupait 500 ouvriers environ.

Successivement, le Wholesale construit pour son usage une imprimerie, une usine de produits alimentaires et de conserves; des fabriques de meubles, de brosses, de linge, de manteaux, de bonneterie, d'essence de café, de drogueries, de pickles, de sauces diverses. A Shieldhall, se trouve encore une manufacture de tabac et l'ensemble des ateliers coopératifs de cette ville est de 2.800 employés environ.

Près d'Édimbourg, à Chancelot-Roller, est un moulin à farine qui a coûté 2.500.000 francs.

En 1896, le Wholesale écossais a produit :

Chaussures	108.383	livres	sterling.
Vêtements confectionnés	52.849	»	»
Ébénisterie et brosserie	30.867	»	»
Farine	297.675	»	»
Étoffes	18.805	»	»
Confitures	74.464	»	»
Tabacs	115.613	»	»
Impressions, etc., etc	22.087	»	»
Total : 18.018.575 francs.	720.743	livres	sterling.



Usine du magasin de gros écossais (Glasgow) (gravure tirée de l'Almanach de la Coopération française 1896).

Le Wholesale écossais grandit chaque année, depuis sa fondation (1869); il occupe aujourd'hui 4.050 employés environ.

ANNÉES	MEMBRES des Sociétés adhérentes.	CAPITAL actions.	VENTES aux coopératives.	BÉNÉFICES nets.	CAPITAL de Réserve.
—	—	—	—	—	—
1869	»	129.350	2.027.350	32.575	32.800
1891	120.500	»	70.700.900	2.227.250	1.546.150
1895	171.935	4.217.500	86.236.500	3.627.300	22.136.250
1896	»	4.695.700	95.564.500	4.323 700	23.892.000
1897	200.121	»	100.000.000	»	»
1898	»	20.623.225	117.308.250	4.428.325	»
1899	»	»	126.000.000	5.650.000	»

Et ces chiffres vont sans cesse en augmentant, surtout depuis le maladroit boycottage des commerçants écossais.

Il arrive assez fréquemment que les sociétés de consommation ne s'adressent pas aux Wholesales pour acheter les produits de leur fabrication. Elles préfèrent s'adjoindre des usines et faire travailler des ouvriers pour leur compte. Ces sociétés sont au nombre de près de 150 (1). Leurs industries et celles des Wholesales disposent actuellement ensemble d'un capital de 60 millions environ, font 120 millions d'affaires et 6 millions de bénéfices. Elles ont eu, en 1896, 121.375 francs de pertes, — dont 25.000 francs pour les fermes coopératives, — principalement supportées par le Wholesale anglais.

(1) D'autres fois, elles n'entreprennent pas elles-mêmes la Production. Elles commanditent alors des ouvriers et assurent des débouchés aux produits de ces entreprises. — L'*Union coopérative* compte ainsi dans son rayon d'action environ 200 de ces associations; nous en parlerons plus loin,

Comme on peut le voir, les deux Wholesales produisaient eux-mêmes dans leurs propres ateliers ou usines pour près de 47 millions de marchandises, en 1896; actuellement, ils en produisent pour 70 millions environ.

Ils suivent ainsi la véritable méthode coopérative rochdalienne, qui consiste, avec les bénéfices réalisés sur les industries diverses, à s'emparer successivement :

1° *De l'Industrie commerciale ;*
2° *De l'Industrie manufacturière ;*
3° *De l'Industrie agricole.*

C'est là le vrai programme coopératif de Robert Owen. Les coopératives de consommation ou leurs fédérations qui l'abandonnent ou le repoussent, oublient les idées du grand philanthrope anglais et des *Équitables Pionniers de Rochdale,* — soit qu'elles commanditent, par intérêt, des associations autonomes de production, et fassent ainsi œuvre capitaliste; soit qu'elles achètent, comme le Wholesale anglais, pour 1.875.000 francs d'actions du Canal de Manchester! (1)

Néanmoins, bon nombre de sociétés n'hésitent pas à suivre les vrais principes coopératifs. Par exemple, celle de Leeds, qui a annexé à ses magasins de vente, des ateliers pour la fabrication des vêtements, de la brosserie, des chaussures et des meubles ; celles de Glasgow, de Manchester, etc., de Gand (Belgique), etc., etc., où sont manufacturés certains produits vendus par les sociétés.

(1) Déclaration de M. Acland, Président, au Congrès de Lincoln.

Grâce à ces mesures, un capital collectif, de mainmorte laïque, se forme et fait bénéficier *tous* les consommateurs de ses avantages. Les ouvriers y trouvent aussi leur compte ; car ils n'ont pas à souffrir du chômage, ni des pertes que l'industrie leur réserve généralement (1). Nous avons montré précédemment quelles mesures philanthropiques furent appliquées, à l'origine, dans les ateliers coopératifs de Glasgow ; nous n'y reviendrons pas. Contentons-nous de dire que, dans tous, en général, les ouvriers sont payés au taux fixé par les Trade-Unions et que le travail s'y effectue en d'excellentes conditions. Si des difficultés surviennent entre les coopératives et leurs employés, la cause est portée devant un Comité mixte de coopérateurs et de syndiqués et réglée de façon équitable.

En tout cas, l'avènement du coopératisme amène la disparition du *Sweating-System* (système de la sueur), qui afflige les populations ouvrières dans la plupart des grandes villes et, en général, dans tous les centres ouvriers où la production n'est pas subordonnée à la consommation, où les industries sont souffreteuses et les patrons habitués, par l'inertie des travailleurs ou par les mauvaises circonstances économiques, à user de procédés inhumains.

(1) En cas de pertes, c'est l'ensemble de la coopérative, ou des coopératives, qui les supporte.

MOUVEMENT COOPÉRATIF DANS LA CONSOMMATION EN ANGLETERRE

Nous avons vu ensemble la vie des principales coopératives de consommation, celle de leurs principales Unions ou Fédérations. Il nous reste, maintenant, pour avoir terminé avec elles, à en dresser la statistique générale.

Il n'y a pas, à vrai dire, de statistique complète des coopératives de consommation, si ce n'est en Angleterre où, grâce à l'*Union coopérative*, le mouvement coopératif anglais est parfaitement connu : nombre d'adhérents, chiffres d'affaires, de bénéfices, etc., etc. Grâce à elle, grâce aux rapports qu'elle présente dans les congrès coopératifs annuels, nous pouvons suivre le mouvement depuis son origine jusqu'à nos jours. Nous pouvons savoir que, si l'Angleterre possède une des plus grandes coopératives du monde, celle de Leeds, elle possède aussi la plus petite, composée de 10 sociétaires seulement.

Actuellement, en Angleterre, il y a près de 2.000 coopératives de consommation, comprenant 1.600.000 membres, représentant en moyenne 7.500.000 consommateurs, soit le 1/5 de la population anglaise. Elles ont un capital (actions ou réserves) de près de 700 millions ; font, de nos jours, plus de 1 milliard et demi d'affaires et donnent à leurs adhérents 180 millions environ

de bénéfices nets par an. Le tableau suivant montre la progression du mouvement en Angleterre.

ANNÉES	SOCIÉTÉS fournissant leur bilan.	NOMBRE de membres	CAPITAL en actions.	CHIFFRE des ventes.	CHIFFRE des bénéfices.
1861	»	48.184	8.332.250	37.802.925	»
1865	867	148.586	20.484.175	84.346.175	6.980.650
1870	1.375	219.113	50.856.525	205.061.650	13.761.675
1875	1.163	479.284	117.524.750	402.201.925	35.631.675
1880	1.183	604.063	155.801.825	581.207.850	39.496.825
1888	1.409	911.797	237.613.175	813.338.475	78.393.525
1891	1.624	1.191.369	331.462.050	1.214.294.650	119.350.750
1892	1.655	1.204.013	350.840.000	1.258.000.000	119.700.000
1895	1.711	1.414.158	404.125.000	1.312.800.000	134.940.000
1896	1.741	1.492.371	438.675.000	1.432.960.000	158.437.500
1897	1.845	1.591.455	465.291.450	1.557.176.450	167.954.900
1898	1.940	1.646.078	493.975.975	1.636.521.775	179.143.825
1899	»	1.729.976	»	1.750.000.000	195.600.000

Ce tableau ne comprend pas les coopératives non fédérées, ni les grands magasins à tendances coopératives, tels que la Société de consommation des Employés civils de Londres *(Civil Service Supply association)*. Cette Société, née en 1865, dans le Service des Postes, a pour but de fournir

à ses adhérents « tous les articles de ménage et de consommation courante, *au plus bas prix possible* ». Elle fait payer comptant, mais *au-dessous* des cours pratiqués chez les marchands. Naturellement, ici, il n'y a pas de grands dividendes à toucher par le consommateur. Aussi, cette méthode est-elle inférieure à la méthode rochdalienne. Néanmoins, elle a rendu de grands services au consommateur, en obligeant les commerçants à baisser considérablement leur prix.

Voici le tableau montrant les progrès de la *Société des Employés civils de Londres*. Nous l'empruntons à notre collaborateur de l'*Almanach de la Coopération française* pour 1896, M. John Ardron.

ANNÉES	NOMBRE des membres.	NOMBRE des employés.	CAPITAL actions.	CHIFFRE des ventes.
—	—	—	—	—
1867	5.024	28	»	35.500 fr.
1872	21.904	352	39.400 fr.	15.632.600 »
1877	30.701	768	56.350 »	24.575.000 »
1882	37.401	1061	8.471.300 »	40.272.300 »
1887	40.117	1306	8.819.450 »	43.312.000 »
1892	45.571	1363	8.884.500 »	43.734.600 »
1894	47.388	1353	8.885.700 »	41.592.500 »

Le chiffre d'affaires a fléchi; mais cette baisse n'est qu'apparente, puisqu'elle tient à la baisse générale des prix. L'exercice 1891 a donné le maximum des ventes — 45.445.000 francs (1).

(1) A propos de cette Société, M. J. Ardron fait remarquer que l'action coopérative réussit le mieux parmi les grandes agglomérations, où les intérêts de tous les individus sont semblables. Au point de vue coopératif proprement dit, Londres donne le démenti à cette opinion. Nulle part, les

Quoique les Sociétés d'approvisionnements *(Supply associations)* ne puissent être rangées parmi les coopératives de consommation, elles ne sont pas à dédaigner comme force économique. En voici la preuve :

ANNÉES	NOMBRE des membres.	CAPITAL actions.	CHIFFRE des ventes.	CHIFFRE des bénéfices.
—	—	—	—	—
1895	72.775	13.113.525	59.789.425	1.511.025
1896	74.030	13.404.000	67.500.000	1.824.675
1898	»	18.793.560	149.803.600	6.275.750

Même sans les *Supply associations*, le mouvement coopératif anglais est énorme et en se rendant compte de son importance, on comprend les espérances qu'il suggère à ses admirateurs.

Au congrès de Perth (Écosse) en juin 1897 (1), M. Ed. O. Greening, de Londres, a exprimé les vues que les résultats obtenus lui faisaient nourrir : « Si tous les ouvriers du Royaume-Uni coopéraient, nous serions à même d'éteindre en cinq ans toute la dette nationale; d'acheter la

coopératives n'ont éprouvé plus d'échecs qu'en cette ville. Cela tient sans doute à la grande mobilité du monde ouvrier londonien. Pour remédier à cet inconvénient, l'*Union coopérative* cherche à adopter un système d'organisation, permettant au coopérateur le plus mobile, de jouir, dans la même ville ou ailleurs, des avantages de l'association coopérative, par un procédé semblable à celui employé par ces grandes Trade-Unions dont le siège est à Londres, Liverpool, Manchester, etc., etc., et qui, par leurs grandes ramifications, secourent leurs affiliés en Amérique, en Australie, et même jusque dans le Transvaal.

(1) M. E. Brelay en a donné un excellent compte rendu dans *Le Monde Économique* — juillet 1897. — Nous lui avons emprunté bon nombre de nos statistiques.

totalité des chemins de fer en vingt ans, la terre et tout ce qu'elle porte en trente ans. Les prolétaires deviendraient alors leurs propres *landlords* et leurs propres patrons. Au lieu de se battre contre la coopération, les commerçants feraient mieux de s'associer à elle. L'avenir nous réserve des développements encore plus prodigieux!... » L'avenir décidera!

STATISTIQUE GÉNÉRALE DU MOUVEMENT COOPÉRATIF DANS LA CONSOMMATION

Voici les chiffres approximatifs des coopératives de consommation et de leurs adhérents en France et à l'Étranger :

NATIONS	NOMBRE de coopératives de consommation.	NOMBRE de coopérateurs.
	—	—
Allemagne.......	1.500	400.000
Angleterre.......	1.800	1.500.000
Autriche-Hongrie.	500	180.000
Belgique.........	500	300.000
Danemark.......	600	300.000
Espagne.........	80	40.000
Etats-Unis.......	100	100.000
France...........	1.400	390.000
Hollande.........	150	200.000
Italie............	1.000	350.000
Portugal	20	10.000
Russie......	130	30.000
Suisse..........	300	180.000
TOTAL.	8.080 sociétés.	3.990.000 coopérateurs.

Par conséquent, environ 8.000 coopératives, pour environ 4.000.000 de coopérateurs, représentant chacun une famille, soit cinq personnes. Dans ces conditions, à l'heure actuelle, la coopération de consommation intéresse 20 millions de personnes.

Si nous estimons à 500 francs la moyenne des achats par tête de coopérateur — et ce n'est pas exagéré, puisque chaque coopérateur anglais achète pour près de 800 francs par an, — nous voyons que l'action coopérative porte, à l'heure actuelle, sur *deux milliards* — deux mille millions — par an. Et si nous estimons à 10 0/0 seulement les bénéfices actuellement réalisés, il nous est permis d'affirmer, sans exagération aucune, que l'action coopérative dans la consommation rapporte, de nos jours, 200 millions par an, — le prix d'une escadre de guerre, ou, dans un ordre d'idées plus pacifique et plus pratique, de quoi nourrir 200.000 ménages ouvriers !

Mais ces résultats ne sont que des promesses, des bégaiements. Cinquante années de pratique coopérative n'ont pas encore transformé les Anglais en sociétaires parfaits. Les autres peuples ont encore à apprendre et à méditer l'histoire des *Équitables Pionniers de Rochdale !*

LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION

Après avoir étudié les coopératives de consommation proprement dites, il nous reste à observer celles qui tiennent à la fois des sociétés de consommation et de production, mais qui s'adressent plutôt à la production — pour des catégories diverses — qu'à l'alimentation générale.

Nous faisions allusion à ces formes coopératives, lorsque nous parlions des « institutions diverses », qui avaient été préconisées aux marchands pour lutter contre les consommateurs coalisés. Et nous avions bien raison d'insister sur les conséquences de leur refus à s'associer, puisque les coopératives de consommation à l'usage des marchands sont excessivement peu nombreuses.

Pourtant, par l'entente, les marchands arriveraient à réduire leurs frais, et à économiser un travail quelquefois fort inutile. Il arrive souvent, en effet, que les marchands de détail reçoivent des marchandises *de même qualité*, provenant *du même fournisseur* et *de la même localité*. Grâce au système individualiste dans l'achat, dans l'expédition ; grâce surtout à l'esprit mercantiliste — cause de jalousie, de méfiance et de concurrence — si énergiquement raillé par Fourier — les marchands grèvent leurs matières premières de frais onéreux et font subir aux consommateurs les

mécomptes de leur mauvaise administration et de leur routine.

Il semblerait que les commerçants devraient s'entendre, s'unir et se comporter comme les ouvriers qu'ils méprisent souvent, mais à tort, du haut de leurs vitrines. Mais il y a seulement quelques exemples de commerçants unis en coopération. C'ést le cas de l'Italie, où certains boulangers font cuire leur pain dans un four coopératif.

M. L. Bertrand signale, en Belgique, cette coopérative formée en 1891 par trente-neuf associés afin « d'exploiter une maison de commission pour la vente à la criée des volailles, gibiers, fruits, primeurs, et toutes autres denrées. » En France, il y a quelques coopératives de ce genre. A Paris, quelques petits patrons ébénistes du quartier Saint-Antoine, réunis en société sous le nom de *Corporation Saint-Antoine* ont ouvert des magasins de vente au public, dans lesquels chaque associé apporte les produits de sa fabrication et, à la vente, en touche le montant — déduction faite de certains frais généraux.

Il y a quelques institutions semblables à l'étranger, et surtout en Suisse, sous le nom de *Bazars ouvriers* ou *Bazars de Vente*. Elles se rattachent plutôt aux coopératives de production.

Mais, en général, chez les marchands, quand il s'agit de créer des fours, des boucheries, des épiceries, des bazars coopératifs, etc., — dans lesquels chaque associé doit, dans l'intérêt général, abandonner un peu de l'esprit particulariste (apanage du commerçant), — on ne peut prédire que la tentative aboutira ; car le marchand est

essentiellement individualiste. La méthode de ces boutiquiers va contre l'évolution commerciale actuelle. De nos jours, le commerce exige, de plus en plus, de gros capitaux et une grande réduction des frais généraux.

Si pour la vente et la production le marchand est, en général, réfractaire à l'esprit d'association, il n'en est pas tout à fait de même pour l'achat.

En Belgique, en Allemagne, en Italie, des boutiquiers de différentes catégories, des bouchers, etc., s'entendent pour acheter en gros et se partager au mieux de leurs intérêts les marchandises nécessaires à leur commerce.

Le plus grand exemple que nous puissions citer, dans ce sens, est celui des pharmaciens français qui, groupés autour de la *Société du XI[e] Arrondissement* de Paris — transformée depuis en *Syndicat général des Pharmaciens de France*, — ont créé, à leur usage, une sorte d'entreprise coopérative fournissant des drogues, des eaux minérales, des spécialités à ses sociétaires.

C'est parmi ce *Syndicat général* que M. Fiévet, pharmacien à Paris, a recruté ses 1.300 confrères (sur 9.000 en France) de la *Société pour la fabrication de l'Iode et de ses dérivés*, dont le caractère est absolument coopératif et qui fait d'excellentes affaires, malgré le *Trust* (Syndicat international) des capitalistes, qui fabriquent les mêmes produits.

Sous l'impulsion de M. Collard, un des coopérateurs français les plus connus, le *Syndicat des Pharmaciens du Sud-Est* vient de créer une Société de ce genre pour des spécialités pharma-

ceutiques. On peut appeler ces produits, des *Spécialités syndicales* — puisqu'elles sont préparées sous la direction et le contrôle du Syndicat.

Ce que font les pharmaciens d'une ville, ou d'une région, ou d'un pays, il n'y a pas de raison pour que les boulangers, les maçons, les plâtriers, les charpentiers, les mécaniciens, les serruriers, les entrepreneurs, les chefs d'industrie, les artisans, en un mot, ne le fassent pas. Ils retireraient, dans leur sphère d'action, les avantages que nous avons signalés à propos des coopératives de consommation. Ils pourraient, comme le font celles-ci, joindre leurs efforts, acheter en gros certains de leurs produits, les confectionner en des ateliers coopératifs, comme on le fait dans les Wholesales anglais; et, par l'élimination graduelle des intermédiaires, ils réaliseraient des économies très appréciables. Malheureusement pour eux, l'esprit particulariste leur joue de bien vilains tours et leurs intérêts en souffrent considérablement.

En France, nous le voyons, peu de coopératives pour l'achat de matières premières, parmi les commerçants, les artisans, etc. (1).

Il n'en est pas de même en Allemagne où elles sont assez nombreuses — 260 environ. La pre-

(1) A signaler, toutefois, l'entrepôt du *Syndicat des débitants de boissons de Marseille*, fondé pour l'achat en gros des spiritueux, etc.; et la *Société coopérative de vidanges de Besançon*, association de propriétaires d'immeubles. Le rédacteur de *l'Office du Travail* l'appelle « coopérative de consommation ». Il a raison. Mais c'est là de la consommation à rebours !

mière de ces sociétés a été fondée en 1849, à Delitzsch, par Schulze-Delitzsch ; elle avait pour objet la menuiserie.

A l'heure actuelle, il y a en Hollande quinze sociétés pour l'achat de combustible.

En définitive, l'association coopérative pour l'achat des matières premières a peu d'importance parmi les artisans.

Là où elle a pris, de nos jours, un développement considérable, elle n'est pas même une œuvre purement simpliste; elle est le résultat normal, historique, de l'organisation des agriculteurs. C'est là dedans que nous allons la suivre et l'étudier; parce que là seulement, jusqu'à ce jour, elle a donné des résultats assez importants.

LES SYNDICATS AGRICOLES

A l'origine, le Syndicat agricole a été l'organe chargé d'exposer les plaintes, les désirs, les vœux des agriculteurs. Son rôle était purement consultatif et assez assimilable à celui du Syndicat ouvrier, en France, qui transmet les *desiderata* des ouvriers aux patrons et au Gouvernement.

Plus tard, sous l'influence des besoins de ses membres, le Syndicat agricole s'est transformé, comme se sont transformés les Syndicats ouvriers anglais, en sociétés de secours mutuels, d'assurance réciproque, de crédit, d'assistance. Mais cette transformation est devenue insuffisante. Les Syndicats agricoles se sont transformés en coopératives de consommation pour l'achat ou la location d'instruments de travail ; plus tard, ils ont entrepris la production et, comme nous le verrons encore, ils ont lié la vente à la production (1).

Les associations agricoles sont très nombreuses en France, en Allemagne, en Belgique, en Italie, en Danemark, en Irlande ; mais, on peut l'affirmer, c'est l'exemple de la France qui a déterminé

(1) V. l'ouvrage classique de M. le comte de Rocquigny sur les *Syndicats agricoles;* sa brochure sur le *Mouvement syndical dans l'agriculture* et la thèse pour le doctorat en droit de M. P. Salles : *Du rôle économique des Syndicats agricoles.*

mière de ces sociétés a été fondée en 1849, à Delitzsch, par Schulze-Delitzsch ; elle avait pour objet la menuiserie.

A l'heure actuelle, il y a en Hollande quinze sociétés pour l'achat de combustible.

En définitive, l'association coopérative pour l'achat des matières premières a peu d'importance parmi les artisans.

Là où elle a pris, de nos jours, un développement considérable, elle n'est pas même une œuvre purement simpliste; elle est le résultat normal, historique, de l'organisation des agriculteurs. C'est là dedans que nous allons la suivre et l'étudier ; parce que là seulement, jusqu'à ce jour, elle a donné des résultats assez importants.

LES SYNDICATS AGRICOLES

A l'origine, le Syndicat agricole a été l'organe chargé d'exposer les plaintes, les désirs, les vœux des agriculteurs. Son rôle était purement consultatif et assez assimilable à celui du Syndicat ouvrier, en France, qui transmet les *desiderata* des ouvriers aux patrons et au Gouvernement.

Plus tard, sous l'influence des besoins de ses membres, le Syndicat agricole s'est transformé, comme se sont transformés les Syndicats ouvriers anglais, en sociétés de secours mutuels, d'assurance réciproque, de crédit, d'assistance. Mais cette transformation est devenue insuffisante. Les Syndicats agricoles se sont transformés en coopératives de consommation pour l'achat ou la location d'instruments de travail ; plus tard, ils ont entrepris la production et, comme nous le verrons encore, ils ont lié la vente à la production (1).

Les associations agricoles sont très nombreuses en France, en Allemagne, en Belgique, en Italie, en Danemark, en Irlande ; mais, on peut l'affirmer, c'est l'exemple de la France qui a déterminé

(1) V. l'ouvrage classique de M. le comte de Rocquigny sur les *Syndicats agricoles;* sa brochure sur le *Mouvement syndical dans l'agriculture* et la thèse pour le doctorat en droit de M. P. Salles : *Du rôle économique des Syndicats agricoles*.

une recrudescence dans la création de ces associations.

Le Syndicat agricole est une forme coopérative qui s'est développée en France grâce à la loi de 1884 sur les Syndicats. Un des hommes qui ont le plus contribué à leur création, M. Deusy, est mort actuellement. A côté de son nom, il convient de citer ceux de MM. le comte de Rocquigny, Le Trésor de la Rocque, de Larnage, Duport, de Gailhard-Bancel, Méline, le comte de La Bouillerie, etc., etc.

La loi de 1884, reconnaissant l'existence des Syndicats, permit à ceux-ci de s'affirmer. Et, si les ouvriers ont usé de leur nouveau droit, les propriétaires ne l'ont pas méprisé, au contraire. D'où, les créations nombreuses de Syndicats agricoles que nous signalons aujourd'hui.

A cette époque aussi, l'emploi de la fumure du sol se généralisa et les propriétaires, obligés d'acheter les matières premières à des fournisseurs, quelquefois peu scrupuleux, se virent dans la nécessité de se grouper pour le contrôle et pour l'achat desdites marchandises. Après le fumier, vinrent toutes les fournitures variées, nécessitées par les besoins, toujours nouveaux, de l'agriculture. Après tous ces produits, vint le tour des instruments agricoles divers.

De plus, comme souvent les propriétaires n'étaient pas familiarisés avec l'emploi des machines, des produits ou des engrais, il fallut leur expliquer la façon de s'en servir. A cet effet, on ouvrit un peu partout des champs d'expériences et toute une presse agricole se révéla, donnant

des conseils utiles et pratiques, à côté des prix des marchandises. De cette façon, les petits propriétaires, à l'esprit très routinier, ont pu, chez nous, se tenir au courant des méthodes nouvelles de culture.

On peut, sans exagération, affirmer que, grâce aux Syndicats agricoles, la consommation des engrais chimiques a doublé en France. De plus, leur création a déterminé chez les marchands de produits pour l'agriculture une baisse de prix d'environ 35 0/0. Par conséquent, l'entente a été aussi profitable aux propriétaires qu'elle l'est à tous les consommateurs, qui veulent se donner la peine de coopérer. Sans compter encore tous les avantages que nous avons énumérés à propos des coopératives de consommation proprement dites : bienfaits matériels et moraux, sur lesquels il n'est pas utile d'insister pour ne pas faire double emploi, et que les propriétaires apprécient parfaitement, quand ils y ont goûté.

Les Syndicats agricoles sont très bien fédérés, groupés, en Unions régionales qui remplissent généralement, à côté de la fonction consultative ou éducative, la fonction économique, — le plus souvent sous les espèces d'une coopérative pour l'achat de matières premières. Dans ce cas, la coopérative fonctionne comme celles dont nous nous sommes déjà occupés — ou à peu près.

A une époque déterminée, les propriétaires savent de combien de semences, d'engrais, de soufre, de sulfate de cuivre, d'instruments agricoles, etc., ils auront besoin. Ils transmettent leur

bulletin de commande, avec la date de la livraison, au président de leur syndicat. Celui-ci groupe les commandes, obtient des réductions importantes et, à l'époque voulue, livre les fournitures au consommateur, avec une légère majoration de prix. A la fin de l'exercice, arrive la répartition des bénéfices, comme nous l'avons vu plus haut.

Dans certains Syndicats, on a même adopté une très curieuse méthode d'adjudication. Au moment voulu, les négociants se présentent au siège du Syndicat et font des offres de services pour vendre leurs marchandises à des prix déterminés, invariables, pendant le cours de l'année. De son côté, le Syndicat s'engage à livrer aux marchands agréés toutes les commandes que ses adhérents voudront lui faire; mais comme ceux-ci n'ont pris aucun engagement ferme, ils ont toute latitude pour acheter leurs produits ailleurs qu'au Syndicat, — s'ils y trouvent un avantage. En cas de hausse, ils peuvent toujours demander à l'adjudicataire du Syndicat de pourvoir à leurs besoins, en exécutant leurs commandes.

C'est très commode pour le syndiqué; mais la vie ne doit pas être drôle pour le fournisseur!

Les Syndicats agricoles sont groupés autour d'une Union centrale, dont le siège est à Paris, et comptant environ 600 syndicats affiliés directement, plus 250 autres fournis par les Unions régionales.

L'Union la plus importante est celle du *Sud-Est*; son siège est à Lyon; elle intéresse environ

50.000 membres. Elle fait 1.200.000 francs d'affaires par an. Elle a distribué en quatre années 100.000 francs de bénéfices, et, en outre, fait économiser à ses membres 600.000 francs environ sur leurs achats.

Celle des *Alpes et Provence*, dont le siège est à Marseille, compte 10.000 adhérents.

L'*Union de Bourgogne et de Franche-Comté*, avec son siège à Dijon, groupe 25.000 agriculteurs.

L'*Union du Centre* se fait remarquer par ses institutions de prévoyance, de mutualité; son siège est à Orléans; elle réunit 16.000 adhérents.

L'*Union du Nord* est moins importante. Elle ne comprend que 4.000 membres. Son siège est à Boulogne-sur-Mer (1).

L'*Union de Normandie*, dont le siège est à Caen, groupe 15.000 membres.

L'*Union de Bretagne*, avec siège à Rennes, se compose de 11.000 adhérents.

(1) A propos de cette Union, rappelons qu'en Suisse, un certain nombre de paysans achètent, en coopération, un taureau réunissant les conditions désirables d'âge, de poids, de qualités, etc., pour être jugé digne de perpétuer, au mieux des intéressés, la race bovine. Chacun des acheteurs se munit d'une vache de bonne race et, à l'époque voulue, ils accouplent leurs vaches respectives avec le taureau « coopératif ».

Les circonstances de temps, d'âge, de naissance, sont soigneusement inscrites sur un registre spécial (*Herd-Book*), et comme les « parents » des veaux sont de bons sujets, leurs produits se vendent deux ou trois fois plus cher que les veaux nés de père et mère inconnus, ou simplement obscurs.

Ce que les éleveurs suisses ont fait pour les bœufs, le Syndicat agricole l'a fait pour les chevaux. Les Suisses possèdent leur *Herd-Book*; les Boulonnais ont leur *Stud-Book* de la race chevaline boulonnaise, devenu section du *Stud-Book* général des chevaux de trait français.

L'*Union de l'Ouest* et celle du *Sud-Ouest*, dont les sièges respectifs sont à Angers et à Bordeaux, groupent l'une 17.000, l'autre 27.000 adhérents.

Les 9 Unions régionales ont syndiqué 175.000 propriétaires. D'après les statistiques officielles, au 1er juillet 1896, il y avait, en France, 1.275 Syndicats agricoles avec 423.492 adhérents.

M. le comte de Rocquigny estime qu'il y en aurait actuellement, *au maximum*, 1.700 pour 600.000 membres. Ce qui serait un joli chiffre (1).

Nous n'avons malheureusement pas de statistiques précises sur les opérations économiques des Syndicats agricoles. Mais le rapport de M. de Rocquigny nous permet de voir que ces opérations sont bien moins importantes que celles des associations de consommation précédemment étudiées — puisque l'Union la plus considérable, celle de Lyon, fait pour 1.200.000 fr. d'affaires avec 50.000 membres. Cela représente une moyenne de 24 francs d'achats par an et par membre, alors qu'en France la moyenne par coopérateur est de $\frac{100.000.000}{390.900} = 256$ fr.; à la *Moissonneuse*, de Paris, $\frac{8.000.000}{18.000} = 444$ francs; et en Angleterre, 750 francs.

Les Syndicats agricoles doivent, s'ils veulent conserver le titre de « Sociétés coopératives », éviter de se transformer en sociétés par actions — capitalistes en un mot, comme l'a fait le puissant

(1) M. G. Maurin (*Almanach de la Coopération française pour 1896*) estime leur nombre, au 30 juin 1898, à 2.171.

Syndicat agricole de Montpellier (1). Car, le jour où cette opération est effectuée, l'entreprise devient une affaire purement commerciale et manque aux principes de solidarité, qu'elle avait affichés jusque-là.

Avant la création du courant syndical dans l'agriculture française, le mouvement coopératif rural en Allemagne était peu accentué. Quelques artisans avaient seuls mis à exécution les idées de Schulze-Delitzsch. Mais l'exemple de la France a servi aux agriculteurs allemands. Le tableau suivant en fait foi :

ANNÉES	1859	1870	1880	1891	1892	1896
Nombre des coopératives de matières premières et de louage de machines agricoles en Allemagne........	67	164	360	1.442	1.294	1.397

Mais depuis que les agriculteurs français leur ont donné une leçon, les Allemands en ont profité, si bien qu'à l'heure actuelle, comme le montre le tableau ci-dessus, leur mouvement coopératif rural n'est pas à mépriser. Il s'en faut de beaucoup.

En Angleterre, les Syndicats agricoles ne sont presque pas connus. Néanmoins, une des coopératives agricoles les plus anciennes de ce pays est l'*Association agricole et horticole de Deptford*. Elle a été fondée en 1868, pour fournir aux jar-

(1) V. P. Salles, *op. cit.*

diniers et aux propriétaires des semences, des engrais, des tourteaux pour l'alimentation des bestiaux, etc.

Cette coopérative correspond assez aux Syndicats agricoles pour l'achat de matières premières, avec cette différence qu'elle manufacture elle-même les marchandises qu'elle vend. A cet effet, elle a trois machines à vapeur d'une force de 170 chevaux qui pulvérisent les engrais chimiques et les tourteaux alimentaires.

En 1892, elle groupait 3.057 membres ; son capital-actions était de 425.000 francs, ses emprunts de 625.000 francs; le chiffre de ses ventes atteignait 2.135.000 francs pour un bénéfice de 107.000 francs, — qui fut ainsi réparti :

Acheteurs	49.025	francs.
Ouvriers et employés.....	20.000	—
A la réserve..........	13.750	—
Reporté à nouveau......	24.225	—
Total...	107.000	—

A l'*Agence coopérative irlandaise*, que nous signalerons plus loin, ont été adjoints des magasins pour l'achat de graines, d'instruments agricoles, etc. ; ses affaires sont de plus en plus considérables.

La Belgique a suivi le mouvement agricole français. Sous l'impulsion de nombreux prêtres, à la tête desquels est M. l'abbé Mellaerts, la *Ligue belge des Paysans*, qui n'existait pas il y a dix ans, ne cesse de grandir dans les campagnes flamandes et wallonnes.

La *Ligue belge des Paysans* est « absolument confessionnelle, essentiellement catholique. Nul ne peut en faire partie s'il n'appartient à la religion catholique et s'il ne la pratique! » (1) Le gouvernement clérical belge la soutient et le curé de chaque village est un ferme propagandiste pour cette Ligue. Aussi peut-on évaluer à plus de 20.000 le nombre de familles qui font partie des 300 associations de la Ligue (2).

En 1896, le Comité dit de *Consommation* a fourni aux associations locales plus de 11 millions de kilos d'engrais chimiques et plus de 6 millions de kilos de matières alimentaires pour le bétail. La Ligue va entreprendre aussi la vente des instruments agricoles à ses affiliés, et créer, à Louvain, des champs d'expériences.

M. Micha reproche à la Ligue son caractère confessionnel. Il a tort. Dans un pays où le coopératisme s'est affirmé avec force, sous l'étiquette nettement socialiste, il n'est pas surprenant que les adversaires de la Révolution sociale cherchent à détourner à leur profit le mouvement que veulent accaparer leurs ennemis. Si la propagande coopérative cléricale gêne l'honorable M. Micha ou d'autres personnes libérales, ou socialistes, ou anarchistes, elles n'ont qu'à rassembler leurs partisans respectifs et à leur assurer les avantages que les catholiques procurent à leurs adeptes. Ils

(1) V. A. Micha, avocat à Liège, *Émancipation* du 15 juillet 1897, p. 105-106-107.

(2) Fin 1899, il y avait, en Belgique, 602 Syndicats agricoles groupant 48.747 membres. (*Les Coopérateurs belges*, novembre 1899).

auront alors quelque chance d'être écoutés et suivis. Sinon!... Mais là où M. Micha s'insurge avec raison, c'est lorsqu'il proteste contre les idées d'un collaborateur de la *Revue Sociale catholique* émettant la prétention de faire subir aux paysans « la direction indiscutée » du prêtre, ou leur interdisant de faire partie de la société s'ils n'accomplissent « leurs devoirs de bons catholiques » (1).

Les coopérateurs doivent agir librement, être indépendants, et surtout conscients. La Ligue belge ne paraît pas s'inspirer de ces principes... En outre, elle a des tendances protectionnistes très marquées. D'ailleurs, il en est de même en France, en Allemagne, etc. ; et ce caractère économique très accentué met les Syndicats agricoles en bien fâcheuse position vis-à-vis des coopératives de consommation, qui sont, naturellement, libre-échangistes.

Il est bien rare que de malicieux coopérateurs ne motionnent pas en faveur du Libre-Échange, dans les Congrès coopératifs, et alors l'hostilité entre les deux organisations éclate. Cette hostilité s'est encore affirmée tout récemment. Lorsque les Syndicats agricoles ont été admis à faire partie de l'*Union coopérative,* une société de Paris, trouvant que le *Comité Central* ne suivait pas les décisions du Congrès, lui a envoyé sa démission.

Cette Société parisienne a eu tort, si l'on considère le Syndicat agricole en tant que coopérative de consommation ; elle a eu raison, si l'on considère le Syndicat agricole comme une coopérative de production et de vente. Car, dans ce dernier cas, le caractère coopératif n'est pas établi, puisque les propriétaires qui composent les Syndicats sont généralement loin d'être *eux-mêmes* les vrais producteurs des marchandises qu'ils vendent. Ce sont les ouvriers qui les ont produites et qui ne les vendent pas pour eux-mêmes. C'est ici le cas de dire avec le poète latin : « *Sic vos non vobis* », et dès lors le caractère coopératif n'existe plus dans l'institution.

(1) V. *Émancipation* du 15 février 1898

Néanmoins, comme les Syndicats agricoles se livrent à la production et à la vente, nous ne croyons pas devoir ici passer sous silence ces diverses catégories, dans lesquelles ils exercent leur activité — concurremment avec la consommation.

AGENCES AGRICOLES DE PRODUCTION ET DE VENTE. — LAITERIES ET CRÈMERIES.

Certains syndicats agricoles, pour écouler les produits de leur industrie, créent à côté de leur siège des magasins de vente à l'usage de leurs actionnaires et de leurs adhérents. Les sociétés coopératives de Tonnerre, de Villeneuve-sur-Lot, d'Agen, etc., sont dans cette catégorie.

D'autres fois, les Syndicats agricoles vendent leurs produits au public et à leurs membres naturellement. Ils adoptent donc ici la forme commerciale pour le public et la forme coopérative pour leurs membres. On appelle le plus souvent « coopératives » ces associations à forme mixte. C'est le cas de la *Société coopérative de production et de consommation des agriculteurs du Puy-de-Dôme*, créée à Clermont-Ferrand ; de la *Société coopérative de la région d'Hyères* ; de celle de la *Charente-Inférieure*, qui possède plus de 30 succursales ou magasins et qui comprend 12.000 adhérents.

Le *Syndicat de Sallians* (Drôme) a organisé la vente du bétail, qu'il fournit à 30 p. 100 meilleur marché qu'ailleurs.

A Lyon, les syndicats agricoles de l'*Union du Sud-Est* ont créé deux boucheries, dans lesquelles les bénéfices sont répartis, tous les trois mois,

entre les consommateurs, proportionnellement à leurs achats, et les fournisseurs, au prorata de leurs fournitures.

Le Syndicat agricole de Normandie vend les bestiaux et les chevaux de ses adhérents. D'autres vendent du vin, du cidre, de l'eau-de-vie, des pommes, des fruits, des légumes, des fourrages, des câpres, de la pulpe d'abricots, du beurre, des volailles, etc. Certains syndicats bretons affrètent des navires et expédient leurs produits jusqu'en Angleterre.

Le Syndicat agricole de l'Indre a été adjudicataire, en 1887, de 500 quintaux de blé pour la place de Châteauroux ; celui de l'arrondissement de Meaux a fourni à un régiment de cavalerie 5.700 quintaux de paille.

Certains syndicats ont aussi créé pour les employés de leurs adhérents des « Soupes populaires », dans le genre des « Économats ». Nous avons montré, à propos du *Truck-System*, en quoi ces derniers diffèrent des vraies sociétés coopératives de consommation.

L'*Union Centrale des Syndicats agricoles* cherche à entrer en relations commerciales avec les coopératives de consommation. Mais son protectionnisme à outrance n'est pas fait pour lui gagner la sympathie des coopérateurs (pour la consommation).

Les Syndicats agricoles veulent encore créer des industries rurales diverses, telles que : féculeries, distilleries, etc., comme il en existe un grand nombre en Allemagne.

L'exemple le plus connu et le plus ancien — puisqu'il remonte avant la création des syndicats agricoles — de ces institutions est donné par les laiteries du Jura (France), qui sont appelées aussi *fruitières*.

Des propriétaires possédant un grand nombre de vaches, ou quelques-unes seulement, portent, ou font porter, chaque matin, dans un chalet central, le lait de leurs vaches. Là, un employé est chargé de contrôler les produits de chaque propriétaire ; puis il manipule le lait des intéressés. Comme il est nécessaire de chauffer à la fois plus de 1.000 litres de lait pour avoir du bon fromage, la quantité désirable de matière première est obtenue, grâce à l'entente, et la manipulation, effectuée en grand, permet de réaliser une économie de 90 p. 100 sur le combustible seulement. De plus, les produits de l'industrie sont meilleurs. La vente du fromage effectuée, chaque propriétaire reçoit une somme proportionnelle à la quantité et à la qualité du lait fourni.

En Allemagne, en Italie, ces laiteries existent en très grand nombre.

Mais dans les provinces rhénanes, ce sont surtout les propriétaires viticulteurs qui réduisent leurs frais généraux, en instituant des *caves* qui correspondent aux fruitières, en ce sens que les intéressés, au lieu d'apporter du lait, apportent du raisin. Le vin obtenu dans ces conditions n'est pas mauvais, s'il faut en juger par la célébrité du vin du Rhin.

Ailleurs, les *crèmeries* remplacent les laiteries ou les caves. Le lait arrive à la crèmerie. L'employé tient compte de sa quantité, des proportions de crème qu'il renferme, marque au compte de chaque propriétaire les parts qui lui reviennent. La crème subit les opérations voulues, est transformée en beurre, que le directeur vend, et les bénéfices sont répartis au prorata de la qualité et de la quantité du lait fourni.

Les sous-produits : lait écrémé et lait battu, reviennent aux membres qui en disposent à leur volonté, le plus souvent pour l'engraissement de leurs cochons.

Le Danemark est, le premier, entré dans ce mouvement, à la suite de la grande baisse des fourrages de 1878, qui obligea les propriétaires à transformer leurs cultures. Au lieu de fourrage, ils produisirent du lait.

En 1883, il n'y avait pas, dans le Danemark, une seule crèmerie à vapeur (à l'usage des petits propriétaires) et le beurre des grandes usines avait une plus grande valeur que celui des petites. La nécessité aidant, les petits propriétaires décidèrent de créer des crèmeries aussi bien outillées que celles des gros propriétaires. Ils le firent et, dès lors, leurs produits devinrent aussi bons que ceux de leurs concurrents plus fortunés. Le Danemark ne pouvant consommer tout le beurre produit, chercha des débouchés. L'Angleterre était tout indiquée. C'est là que les directeurs des beurreries exportèrent leurs produits. Et cette exportation ne cesse d'être de plus en plus considérable. En 1870, le Danemark ex-

pédiait en Angleterre 4.500.000 kilogrammes de beurre ; en 1895, il en expédiait 35.000.000, et, à l'heure actuelle, l'exportation atteint 40.000.000 par an !

En 1883, il n'y avait pas une seule association de propriétaires pour la production du beurre ; en 1898, il y en avait plus de 1.700 !

Cent cinquante crèmeries se sont associées pour exporter le beurre en Angleterre et elles se proposent d'y créer des magasins spéciaux pour la vente des œufs, du lard et du beurre provenant du Danemark.

En 1889, les protectionnistes allemands ayant frappé de droits prohibitifs les porcs danois (engraissés, nous l'avons vu, avec le lait des crèmeries), les propriétaires du Danemark construisirent des abattoirs coopératifs, qui fournissent à l'Angleterre le porc, sous forme de « bacon ».

Le commerce agricole du Danemark avec les Anglais est tel que, en 1897, le seul Wholesale de Manchester avait reçu pour environ 75 millions de produits danois. Mais comme cette exportation danoise s'est effectuée au détriment d'autres producteurs, il convient de faire observer que, de 1890 à 1894 seulement, l'exportation des beurres et fromages français a baissé de 119 millions à 66 millions !... Les propriétaires normands et bretons se plaignent ; mais à qui la faute ?

Grâce aux efforts de M. le docteur Vollemborg surtout, l'Italie compte de nombreuses associations pour la laiterie et la crèmerie (400 environ).

Il y en a aussi beaucoup dans les États-Unis, si l'on s'en rapporte au témoignage de M. D. Zolla,

dans ses remarquables articles sur l'*Agriculture aux États Unis*, publiés, en 1897, par l'*Illustration*.

Le nombre des crèmeries augmente en Hollande ; et, en Belgique, il s'en est créé 80, en 1897 seulement (1).

En Allemagne, elles n'ont cessé de progresser, surtout depuis la création de Syndicats agricoles français, ainsi que le montre le tableau suivant :

SOCIÉTÉS DE LAITERIE, DE CRÈMERIE, VITICOLES, pour l'élevage du bétail, etc.						
Nombre.....	1	70	1.087	1.196	1.644	2.571
Années......	1870	1880	1891	1892	1896	1900

L'Irlande a merveilleusement imité le Danemark. Dans ce pays, la première crèmerie échoue en 1890. Mais les propriétaires ne se découragent pas, et en créent une autre. Si bien qu'à la fin 1891, il y en avait 17. Depuis, le mouvement s'est accentué selon les indications suivantes :

CRÈMERIES EN IRLANDE.							
Nombre...	17	25	30	33	67	110	180
Années....	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897

Les crèmeries irlandaises ont une agence coopérative, qui a victorieusement lutté contre la

(1) Fin 1898, il y en avait 258 en Belgique.

coalition des marchands. Les ventes en 1896 ont dépassé 2 millions pour le beurre. Elle écoule aussi de la volaille, des œufs, du bacon, en Angleterre, et elle achète des produits agricoles pour ses propriétaires adhérents.

Il est bien évident que, lorsque les coopérateurs des sociétés anglaises, par exemple, voudront réaliser le programme des *Equitables Pionniers de Rochdale*, ils posséderont leurs fermes — comme vient de le faire le Wholesale de Manchester — et s'empareront ainsi de l'industrie agricole. De cette façon, ils n'auront pas à payer aux propriétaires l'intérêt plus ou moins élevé de leur capital et ils se passeront de leurs services.

Néanmoins, quoique le mouvement agricole, dont nous venons de parler, ne soit pas *purement* coopératif — puisque l'esprit coopératif n'anime pas souvent ceux qui y participent et puisque les bénéficiaires sont loin d'être les travailleurs *eux-mêmes*,— nous avons cru bon de le signaler ici, comme exemple des tendances solidaristes dans notre milieu économique — excessivement égoïste et très individualiste.

LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE PRODUCTION

Nous allons maintenant nous occuper des Associations de Production dont le caractère coopératif n'est absolument contesté par personne. Ce sont des associations dans lesquelles les producteurs *réels*, *effectifs*, *ceux qui mettent la main à l'ouvrage*, travaillent ensemble, pour leur propre compte, se passent de tout patron, et se partagent entre eux les bénéfices de leur industrie. Par conséquent, si ce genre de Coopératives absorbait un jour toute l'industrie, elle abolirait le Patronat et le Salariat actuels.

Nous l'avons vu au commencement de cet ouvrage, la coopération dans la production a existé à l'origine des Sociétés, comme elle existe maintenant chez les Primitifs. On la remarque même chez nos compatriotes civilisés, dont les industries n'ont pas encore évolué; par exemple, dans les pêcheries de la Méditerranée, d'Espagne, d'Italie, etc., où les méthodes de travail sont aussi primitives aujourd'hui que lors de l'occupation de la Gaule par les Romains, ou même, si l'on veut, que lors de l'antiquité la plus reculée.

Sans remonter aussi loin dans l'Histoire, nous pouvons rappeler le cas de ces Communautés agricoles du Moyen Age, en France, qui ont «grande-

dement contribué tant au défrichement du sol qu'à l'émancipation du peuple (1). »

Ces Communautés agricoles ont vécu et prospéré depuis les XIe et XIIe jusqu'au XVIe siècle, époque à laquelle la France, étant revenue aux traditions du droit romain, étouffa la vie des provinces et des communes. Néanmoins, beaucoup de ces associations continuèrent à subsister dans certaines provinces, si l'on s'en rapporte aux nombreux témoignages des jurisconsultes des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

La vie de ces communautés était très curieuse. Ces associations étaient formées de plusieurs familles de paysans qui travaillaient le bien social — qui ne pouvait jamais être divisé — sous la direction d'un chef *élu* et par contrat purement « taisible » — tacite. Le maître de la communauté ou du « chanteau » dirigeait le travail, traitait avec les tiers sous la raison sociale: « X et ses compartçonniers ». Il n'y avait pas de propriété privée, ni de partage de récolte, ni d'attributions de bénéfices à chaque travailleur. « Tous les biens des associés formaient une seule masse, sur laquelle ils vivaient tous dans la simplicité des mœurs antiques. A peine chacun d'eux recevait-il sa part de chanvre et de laine, avec quelque petite somme, pour pourvoir à son entretien personnel. »

Guy Coquille, le célèbre jurisconsulte, les étudiait il y a trois siècles de cela et parlait de leur

(1) *Almanach des Coopérateurs belges pour 1895*, pp. 47, 48, 49, 50.

vie intérieure : « En ces communautés, on fait compte des enfants, qui ne savent encore rien faire, par l'espérance qu'on a qu'à l'avenir ils feront; on fait compte de ceux qui sont en vigueur d'âge, par ce qu'ils font; on fait compte des vieux, et pour le conseil et pour la souvenance qu'on a qu'ils ont bien fait; et ainsi de suite de tous les âges et de toutes façons, ils s'entretiennent comme un corps politique qui, par subrogation, doit durer toujours. »

Ces communautés réalisaient ce que préconisent aujourd'hui tous les philanthropes: l'assurance pour la vie parmi les hommes. A cette époque, c'était trop beau pour des civilisés, trop patriarcal aussi. Le pouvoir des rois et des puissants balaya ces institutions et brisa la vie provinciale et communale, que maintenant on cherche à res susciter!...

Mais, comme nous l'avons fait précédemment observer, ces formes économiques n'étaient pas des formes de coopération consciente; les associés n'agissaient ainsi que par simple compréhension de leurs intérêts — ce qui est loin, toutefois, d'être banal.

La coopération dans la Production fut préconisée d'abord par Fourier. Celui-ci voulait organiser la Production sur une grande échelle, de façon à économiser le plus possible la dépense de force créatrice. De plus, il voulait exciter le désir du travail que « Dieu a donné à chaque homme en plaçant chaque être actif dans des conditions de milieu telles que la *papillonne* (ou besoin

de changement inné chez l'homme) pût se développer et transformer l'être le plus paresseux en bon travailleur.

Pour cela, chaque producteur devait passer successivement dans un grand nombre de petites associations (*séries*) et, grâce à ces changements d'occupations, il devait arriver à trouver le travail attrayant!...

Fourier considérait l'esprit de Propriété comme le plus fort pour électriser les civilisés. D'après lui, « on peut sans exagératien estimer au double produit le travail du propriétaire, comparé au travail servile ou salarié... », et « des ouvriers d'une lenteur et d'une maladresse choquantes lorsqu'ils étaient à gages, deviennent des phénomènes de diligence dès qu'ils opèrent pour leur propre compte » (1). Aussi disait-il que l'économie politique devrait, avant tout, étudier le moyen de transformer tous les salariés en propriétaires co-intéressés.

Pour réaliser ce point de son programme, il voulait la formation de coopératives de Production dans lesquelles les travailleurs seraient eux-mêmes les propres producteurs, seraient les co-propriétaires de l'entreprise. Et Fourier, qui avait souvent l'allure d'un visionnaire, écrivait : « Ce jour-là, le pauvre en Harmonie ne possédât-il qu'une parcelle d'action, sera propriétaire du canton entier *en participation*. Il pourra dire : nos terres, notre palais, nos châteaux, nos forêts, nos fabriques, nos usines. Tout sera sa propriété et il sera intéressé à tout l'ensemble du mobilier et du territoire. »

(1) Cité par Ch. Gide, *les Prophéties de Fourier*, dans *la Coopération*, p. 301.

Plus tard encore, d'après Stuart Mill, le célèbre économiste anglais, dans un avenir peut-être moins éloigné qu'on ne suppose, « si l'humanité fait des progrès, la forme d'association que l'on doit espérer voir prévaloir à la fin n'est pas celle qui peut exister entre un capitaliste comme chef et des ouvriers qui n'ont aucune place à la direction, mais à l'association d'ouvriers placés dans des conditions d'égalité, possédant en commun le capital au moyen duquel ils font leurs opérations et travaillant ensemble sous la direction de gérants élus par eux et qu'ils peuvent révoquer ».

C'est une thèse très nette et surtout très optimiste, parce que, jusqu'à ce jour, l'association pour la production n'a pas encore tenu toutes les brillantes promesses de ses adeptes. Et ceci ne provient pas, comme on a voulu gratuitement le reprocher à ces derniers, de leur manque de solidarité; mais bien de circonstances économiques, sur lesquelles ils n'ont eu que peu de pouvoir.

Étudions les plus connues pour bien comprendre leur action et leur importance.

Les associations coopératives de Production exercent ou peuvent exercer leur activité dans les industries les plus diverses. On en cite d'agricoles, de manufacturières, d'artistiques, etc.

Dans la Russie, dans la Bohême, etc., elles sont très répandues, et l'exemple des « communautés agricoles », dont nous avons parlé plus haut,

prouve que les coopératives agricoles peuvent parfaitement fonctionner. La plus célèbre de toutes est l'*Association coopérative agricole de Ralahine* (1). Parlons-en ici.

Lorsque, au XIIe siècle, les Anglais s'emparèrent de l'Irlande, ce pays ne connaissait pas encore la propriété individuelle du sol. La terre était à tous. Le peuple élisait, comme chefs, des hommes généralement choisis pour leur force et pour leur courage. Ces chefs donnaient la terre à leurs sujets; mais ceux-ci n'avaient pas le droit de l'aliéner.

Jusqu'en 1600 environ, les Irlandais vécurent, le plus souvent, selon ces coutumes. Mais, à partir de cette époque, une révolte éclata parmi eux. Elle fut vite réprimée et de vastes terrains leur furent confisqués. Des terres furent données à leurs vainqueurs, avec pouvoir féodal sur elles. Les Écossais occupèrent celles d'Ulster; les Anglais, celles de Clare et de Galway. Cromwell, et plus tard son gendre Ireton, accomplirent, avec une rare cruauté, la « pacification » de l'Irlande — comme, de nos jours, les nations civilisées pacifient les peuples réputés inférieurs. Partout des poursuites, des massacres, des violences, pour faire accepter au peuple irlandais le fait accompli, la spoliation commise. Toutefois, celui-ci n'a jamais cessé de réclamer ses droits et de considérer le prix du fermage qu'il paye au propriétaire

(1) V. *Histoire abrégée de l'Association agricole de Ralahine* (résumé traduit des documents de M. E.-T. Craig) par Mme Marie Moret. — Librairie du *Familistère de Guise* (Aisne).

comme un vol parfaitement caractérisé — car, pour lui, le producteur doit être le maître, et non pas le locataire, du sol.

Vers 1830, les propriétaires du territoire soumis avaient loué, comme à l'ordinaire, leurs terres à des sous-locataires, qui les avaient eux-mêmes sous-louées à d'autres sous-locataires, lesquels les louaient, à leur tour, aux malheureux Irlandais. Si bien que, tout compte fait, les véritables producteurs, après avoir bien travaillé, s'en retournaient les mains vides vers leurs familles.

La famine s'abattit sur la misérable Irlande, et, pour remédier à cette fâcheuse situation et aussi pour calmer les affamés en révolte, le gouvernement anglais leur envoya des soldats et de la police. Les attentats contre les personnes et les propriétés ne cessaient de croître. Vers cette époque, le courant populaire se porta contre le propriétaire du domaine de Ralahine, comté de Clare — nommé Joh Scott Vandeleur. Celui-ci dut se réfugier avec les siens à Limerick.

C'est alors qu'il voulut réaliser l'idée de transformer sa propriété agricole privée en propriété coopérative. Mais, comme cela se conçoit, il ne pouvait conduire lui-même l'opération. Il la confia aux bons offices d'un jeune homme de vingt-six ans, coopérateur déterminé, du nom de E.-T. Craig. Ce dernier arriva en Irlande au milieu de la méfiance générale. Après des efforts inouïs, il put enfin réunir 28 hommes et 12 femmes, plus 12 enfants, afin de mettre en pratique le « nouveau système ».

Voici les principaux articles des statuts adoptés par les membres de l'*Association coopérative agricole de Rahaline*, le 10 novembre 1831 :

L'association a pour but :

1° L'acquisition d'un capital commun;

2° L'assurance mutuelle des membres contre le besoin en cas de pauvreté, de maladie, d'infirmités et de vieillesse;

3° L'obtention d'une part des conforts de la vie plus grande que celle dont jouissent actuellement les classes ouvrières;

4° L'amélioration intellectuelle et morale des adultes;

5° L'éducation des enfants.

La propriété appartenait à M. Vandeleur, jusqu'à ce que les associés pussent l'acquérir et en disposer selon leur bonne volonté commune.

Tous les sociétaires devaient prendre part au travail agricole et acheter leurs provisions au magasin de l'association.

Suivaient des considérations diverses et très curieuses, relatives à la Distribution et à l'Économie domestiques, à l'éducation et à la formation du caractère — que nos pédagogues ne feraient pas mal de méditer aujourd'hui.

Le restant avait trait à l'Administration de l'association.

M. Vandeleur demanda et obtint des associés que ceux-ci lui livreraient comme location de sa propriété, les denrées suivantes, pour une année d'exercice :

QUANTITÉS ET QUALITÉS des denrées.	LEUR PRIX SELON LE COURS DU MARCHÉ de Limerick (1830-1831).
—	—
300 barils de froment	12.000 francs
240 » d'orge	4.000 »
50 » d'avoine	500 »
500 kilos de beurre	1.000 »
1.500 » de porc	1.500 »
3.500 » de bœuf	3.500 »
TOTAL	22.500 »

Sous l'habile direction de M. Craig, les coopérateurs se mirent vite au travail. En 1833, ils utilisèrent, les premiers, la moissonneuse, pour leurs récoltes.

L'Association devenant de plus en plus prospère, de nombreux Irlandais demandèrent à y entrer. Elle fonctionnait depuis deux ans avec un parfait ensemble et son exploitation donnait de bons résultats, lorsque, tout d'un coup, un malheur s'abattit sur elle.

M. Vandeleur, le propriétaire légal, était joueur. Un jour, il perdit toute sa fortune au jeu, et, dans l'impuissance d'acquitter sa dette, il disparut. Mais comme le contrat, entre les coopérateurs et lui, était *légalement* nul, l'Association dut se dissoudre.

Au moment du départ de M. Craig pour l'Angleterre, le 23 novembre 1833, ses anciens associés et amis tinrent une assemblée générale, au cours de laquelle ils adoptèrent la déclaration suivante :

« Nous, soussignés, membres de l'*Association coopérative agricole de Ralahine*, avons joui ces deux dernières années du contentement, de la

paix et du bonheur, sous le régime des arrangements pris entre M. Vandeleur et M. Craig.

« Au début, nous avons fait opposition aux plans proposés par ces messieurs, mais la mise en pratique de ces plans amena bientôt l'amélioration de notre condition, la satisfaction plus régulière de nos besoins et la transformation complète de nos sentiments.

« ... Les opérations pratiques de la Société ont donné d'excellents résultats, grâce à la sagesse des règles statutaires dressées au début de la Société. »

Remarquons toutefois que la condition des coopérateurs de Ralahine eût été bien meilleure s'ils n'avaient dû payer annuellement à M. Vandeleur — qui ne produisait rien — la somme de 22.500 francs environ — soit environ 560 francs par personne et par an, soit 1 fr. 55 par jour.

Ceci a une grande importance, si l'on considère que les hommes touchaient par journée de travail 8 pences (80 centimes) la première année et 10 pences (1 franc) la deuxième, et les femmes 5 pences (50 centimes) d'abord, 6 pences (60 centimes) ensuite ; et versaient ainsi (les premiers) le double et (les deuxièmes) le triple de leurs salaires quotidiens.

Comme on peut le voir par cet exemple, la Coopération agricole de Production peut donner de bons résultats. Celui des Syndicats agricoles prouve aussi que ces institutions peuvent parfaitement réussir, et même faire de fort bonnes

affaires, surtout si les producteurs se passent des propriétaires.

Il en est de même des Coopératives de Production industrielle. Ici, les exemples sont plus fréquents qu'en agriculture ; car le milieu industriel se prête davantage aux formes sociétaires.

Le mouvement coopératif pour la Production, en France, date de 1831, époque à laquelle Buchez créa l'*Association des menuisiers,* qui disparut bientôt et celle des *Bijoutiers en doré*, qui vécut pendant trente ans environ, mais en perdant son caractère initial.

Pour observer, en France, le mouvement coopératif qui lui a fait donner le nom de « Terre classique de la coopération productive », il faut arriver jusqu'en 1848, époque à laquelle il s'en créa 200 environ, mais presque sans capitaux. Car les 3 millions que l'Assemblée nationale mit à leur disposition étaient absolument insuffisants pour les mettre en marche.

Aussi, sur ces 200, une vingtaine seulement fonctionnaient-elles, lorsqu'en 1867 l'Empire, qui les avait combattues, se décida à les soutenir — mais sans succès.

Il manquait à ces coopératives l'expérience des affaires, et surtout l'argent et le crédit. La plupart firent la culbute.

Le mouvement dans la coopération productive était assez compromis, lorsqu'en 1879 mourut à Paris un apôtre du Coopératisme, disciple de Schulze-Delitzsch, M. Benjamin Rampal qui, en mourant, donna toute sa fortune — 1.400.000 fr. — à la Ville de Paris, avec mission de soutenir les

entreprises coopératives de production, de consommation et autres.

La Ville de Paris, voulant exécuter le plus rapidement possible les volontés du testateur, soutint certaines sociétés peu viables — à côté d'autres très sûres — et son empressement faillit compromettre le legs Rampal. Une grande agitation se produisit autour de cet événement; on cria au gaspillage. Mais on n'eut pas tout à fait raison, puisque, d'après le rapport de la Préfecture de la Seine, l'actif restant aux mains de la Ville de Paris se montait, au 1er novembre 1896, à 1.235.000 francs.

Toutefois, ce demi-échec servit de leçon aux Coopératives de production françaises. Elles résolurent de créer un organe central, leur servant de point d'appui mutuel. A cet effet, fut fondée la *Chambre consultative des Associations ouvrières de Production*, dont le but est de les grouper « afin de leur faciliter l'obtention des travaux, soit par la recherche collective, soit par la mutualité, et de favoriser le développement du principe de la coopération en faisant bénéficier les jeunes associations de l'expérience acquise par les anciennes et l'obtention du crédit ».

Son principe de répartition équitable du produit du travail est : « A chacun selon ses œuvres. »

Elle cherche, en résumé, à « faire converger les efforts de l'individualité dans l'intérêt de la collectivité, afin d'obtenir, par contre, une garantie plus grande de sécurité par la collectivité au profit de l'individualité ».

La *Chambre consultative*, présidée par M. Ladousse, groupe actuellement 106 sociétés — dont 63 à Paris et 43 en province. Elle a reçu, en 1894, une subvention de 50.000 francs de l'État et un don de 500.000 francs d'un anonyme. Ce capital lui a servi à fonder la *Banque coopérative des Associations ouvrières de Production*, qui procure aux sociétés adhérentes « le crédit dont elles pourraient avoir besoin pour les entreprises commerciales et industrielles ».

A côté de ces sociétés, il y en a 58 autres qui ne font pas partie de la *Chambre consultative* : 21 à Paris, 37 dans les départements.

Les coopératives de production les plus connues, en France, sont les suivantes (1).

L'*Association des ouvriers en limes*, fondée en 1848 par douze associés, avec une subvention gouvernementale — que l'Empire lui demanda dès son avènement, pour l'étrangler.

Au prix de grandes privations, les ouvriers purent payer et l'association continua de fonctionner. Aujourd'hui, elle comprend une trentaine de membres, demeure ouverte à tous les ouvriers de la corporation. Chaque associé doit apporter au moins 8.000 francs, sur lesquels 2.000 francs sont exigibles. Le chiffre d'affaires normal est de 150.000 francs par an.

L'*Association des ouvriers tailleurs* remonte à 1863. Elle a été fondée par seize ouvriers, dont

(1) V. *Les Associations ouvrières de Production et la Chambre consultative*, par M. Emile Réaux; l'*Almanach de la Copération française* depuis 1893 et *les Associations ouvrières de Production*, publication de l'*Office du Travail*, sous la direction de M. Moron.

le nombre fut successivement porté à 53 et 220.

Le fonds social est représenté par 800 actions de 100 francs, dont chaque nouvel adhérent doit souscrire au moins 5 — une entièrement libérée et les quatre autres à raison de 5 francs par mois.

L'*Association des ouvriers facteurs d'instruments de musique* remonte à 1865. Ses débuts ont été très pénibles. Actuellement, elle est très prospère.

L'*Association des ouvriers lithographes*, fondée en 1866, à la suite d'une grève générale de la corporation, est en bonne situation, après avoir subi des revers extraordinaires.

Il en est de même de l'*Imprimerie Nouvelle*.

L'*Association ouvrière des ferblantiers* est ouverte à tous les membres de la corporation travaillant à Paris, qui consentent à souscrire une part d'apport social de 2.000 francs libérale par des versements hebdomadaires de 1 franc.

Dès l'année 1868, les membres de cette association avaient inséré cet article dans les statuts de leur société : « L'immoralité prenant sa source dans le manque d'instruction, tout sociétaire ayant des enfants est tenu de les faire instruire suivant ses moyens, sous peine d'être exclu de l'association, après deux avertissements, donnés dans les trois mois, qui seraient restés sans effet. »

Le tableau suivant montre la marche ascendante de l'association :

ANNÉES	ASSOCIÉS	CHIFFRES D'AFFAIRES	CHIFFRES DES BÉNÉFICES
—	—	—	—
1868	38	»	»
1892	78	382.000 fr.	18.000 fr.
1896	97	422.861 »	43.485 »

On a reproché, et non sans raison souvent, la dureté de certaines coopératives de Production à l'égard de leurs sociétaires, ou de leurs auxiliaires, sans travail. On ne peut adresser pareil reproche à l'*Association ouvrière des ferblantiers*, qui distribue les bénéfices annuels, par parts égales, entre tous les associés, *qu'ils aient ou non travaillé* pendant l'exercice écoulé ; sauf refus, de leur part, de travailler, alors qu'ils y auraient été invités — ce qui est très naturel.

A signaler encore, parmi les associations pour la production, celle des *Ouvriers sabotiers*, de Limoges ; celle des *Ouvriers horlogers*, de Paris ; des *Charpentiers de la Villette ;* celle de l'*ébénisterie parisienne ;* des *Ouvriers peintres « le Travail »*, dirigée par M. H. Buisson, ex-président de la *Chambre consultative ;* des *Ouvriers tapissiers ;* des *Fabricants de Bouchons-Torrent*, au Boulou (Pyrénées-Orientales) ; celle des *Charpentiers de navires*, de Boulogne-sur-Mer, fondée à la suite d'une injustice patronale ; celle des *Sculpteurs-Mouleurs ;* l'*Union photographique française* — qui favorise spécialement les coopérateurs, etc., etc.

Citons encore la *Société coopérative des ouvriers boulangers*, de Limoges ; celle des *Ouvriers cordonniers*, de Blois ; la *Mine aux*

Mineurs, de Monthieux ; la *Laborieuse*, imprimerie coopérative nîmoise, dirigée par notre ami M. Cl. Gignoux, et fondée grâce surtout au dévouement de M. de Boyve, directeur de l'*Émancipation ;* les *Mineurs de Rive-de-Gier ;* la *Cordonnerie sénonaise*, soutenue par l'*Économe*, de Sens; la *Verrerie Stéphanoise*, de Vénissieux, près Lyon, etc., etc.

Toute action politique ou économique qui s'exerce sur la France a généralement une répercussion sur la Belgique. Ce pays suivit le mouvement coopératif français ; mais il y mit moins d'entrain. Toutefois, on peut voir dans quelques villes belges un certain nombre de ces associations, — surtout des brasseries coopératives.

En Allemagne, le mouvement n'est pas aussi développé qu'en France ; il s'en faut de beaucoup.

En Italie, les formes coopératives pour la production relèvent plutôt des *Coopératives de Travail*, — que nous étudierons un peu plus loin. Toutefois, il convient de signaler la coopérative de Sampierdana, près de Gênes, qui est composée de 150 ouvriers environ, et construit des locomotives et des chaudières de navires.

Il y en a encore quelques autres ; notamment, à Bologne.

En Espagne, sont quelques rares coopératives de production. A Lisbonne (Portugal), la *Coopérative de Serrurerie et de Fonderie*, créée à l'aide de parts de 5 fr. 55, possédait, en 1881, un capital de 22.000 francs, faisait 100.000 francs d'affaires par an et payait ses ouvriers 4 fr. 45 par jour.

Quoique l'Angleterre passe, le plus souvent, pour être exclusivement vouée à la coopération distributive, il ne faut pas croire qu'il n'existe pas chez elles, un mouvement productif très accentué. Nous avons montré l'importance du mouvement de production dans les Wholesales et en diverses coopératives de consommation. Mais, à côté de ces organismes-là, il y en a d'autres qui se livrent aussi à la coopération productive. Nous n'appellerons pas « coopératives », les sociétés capitalistes, anonymes, fondées par la réunion d'actions souscrites par des ouvriers (qui délèguent l'un d'eux à la direction), car elles ne relèvent pas du coopératisme — qui implique le travail *personnel* du coopérateur.

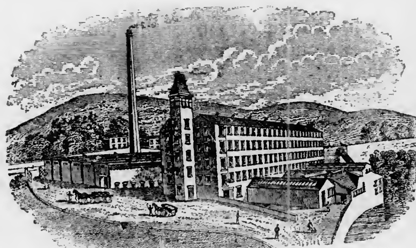
Mais en tenant compte de ces conditions, on peut avancer qu'en 1898, il y avait en Angleterre 201 coopératives autonomes de production, englobant 8.900 ouvriers et produisant, sans patron, pour 73 millions de francs de marchandises (1).

Une des plus vieilles coopératives de production est, en Angleterre, celle de *Hebden-Bridge*, pour la fabrication du velours coton (futaine) et de vêtements tout faits.

Depuis 1850, il y avait, à Hebden-Bridge, un

(1) V. Ch. Gide, *Principes d'Économie Politique*, 6e éd., p. 558, note 1.

syndicat de coupeurs de futaine. Un jour, à la suite de la mort misérable d'un de leurs vieux camarades, les syndiqués décidèrent de verser 30 centimes par semaine pour fonder une Société de secours mutuels et aussi une industrie de fu-



Association ouvrière de Hebden-Bridge.

taine, de vêtements confectionnés, ainsi qu'une teinturerie.

Sur les 90 ouvriers, 1 seul possède 125 francs et il leur faut 25.000 francs pour l'achat de leur matériel ! Ils travaillent à la coupe du drap pour quelques coopératives de consommation et, à la fin du premier trimestre, ils ont en caisse 925 francs. A la fin de 1870, ils sont 95 pour une encaisse de 2.050 francs.

En 1871, les travailleurs s'installent dans un nouveau logement et font pour 750 francs d'affaires par mois. Lloyd Jones vient visiter l'usine et fait une telle propagande que les Wholesales anglais et écossais patronnent les coopérateurs d'Hebden-Bridge.

A la fin de 1873, les travailleurs ont des relations d'affaires avec 130 coopératives de consommation ; ils doivent agrandir leur entreprise. Ils achètent le domaine de Nutclough, où se trouvent une source d'eau pour la teinture, un moulin, une chute d'eau, une machine, une chaudière, une maison et du terrain. L'argent manque encore ; mais les coopérateurs et les Wholesales avancent les 230.000 francs nécessaires à la mise en marche de l'industrie.

En 1874, les coopératives actionnaires possédaient pour 89.500 francs d'actions.

En 1887, on établit une machine à tisser avec 232 métiers pour la fabrication du drap.

En 1875, le chiffre d'affaires était de		435.000 fr.
1880,	—	465.000 fr.
1885,	—	610.000 fr.
1890,	—	970.000 fr.
1895,	—	1.143.750 fr.

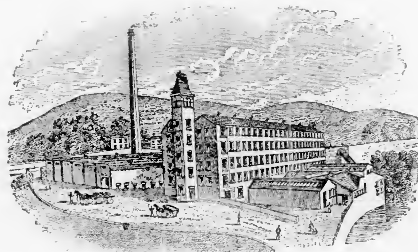
Les actionnaires étaient au nombre de 786, dont 298 sociétés coopératives, 288 ouvriers, divers 200.

Les bénéfices sont partagés entre les coopératives actionnaires au prorata de leurs achats et entre les travailleurs proportionnellement au chiffre de leurs salaires, prélèvement fait de l'intérêt au capital, du fonds de réserve, du fonds d'assurances et d'instruction (1).

Une autre coopérative célèbre en Angleterre est l'*Association coopérative pour la fabrication*

(1) V. Jos. Greenwood, l'*Association de Production de Hebden-Bridge*, (*Almanach de la Coop. franç. pour 1897*.)

syndicat de coupeurs de futaine. Un jour, à la suite de la mort misérable d'un de leurs vieux camarades, les syndiqués décidèrent de verser 30 centimes par semaine pour fonder une Société de secours mutuels et aussi une industrie de fu-



Association ouvrière de Hebden-Bridge.

taine, de vêtements confectionnés, ainsi qu'une teinturerie.

Sur les 90 ouvriers, 1 seul possède 125 francs et il leur faut 25.000 francs pour l'achat de leur matériel ! Ils travaillent à la coupe du drap pour quelques coopératives de consommation et, à la fin du premier trimestre, ils ont en caisse 925 francs. A la fin de 1870, ils sont 95 pour une encaisse de 2.050 francs.

En 1871, les travailleurs s'installent dans un nouveau logement et font pour 750 francs d'affaires par mois. Lloyd Jones vient visiter l'usine et fait une telle propagande que les Wholesales anglais et écossais patronnent les coopérateurs d'Hebden-Bridge.

A la fin de 1873, les travailleurs ont des relations d'affaires avec 130 coopératives de consommation ; ils doivent agrandir leur entreprise. Ils achètent le domaine de Nutclough, où se trouvent une source d'eau pour la teinture, un moulin, une chute d'eau, une machine, une chaudière, une maison et du terrain. L'argent manque encore ; mais les coopérateurs et les Wholesales avancent les 230.000 francs nécessaires à la mise en marche de l'industrie.

En 1874, les coopératives actionnaires possédaient pour 89.500 francs d'actions.

En 1887, on établit une machine à tisser avec 232 métiers pour la fabrication du drap.

En 1875, le chiffre d'affaires était de		435.000 fr.
1880,	—	465.000 fr.
1885,	—	610.000 fr.
1890,	—	970.000 fr.
1895,	—	1.143.750 fr.

Les actionnaires étaient au nombre de 786, dont 298 sociétés coopératives, 288 ouvriers, divers 200.

Les bénéfices sont partagés entre les coopératives actionnaires au prorata de leurs achats et entre les travailleurs proportionnellement au chiffre de leurs salaires, prélèvement fait de l'intérêt au capital, du fonds de réserve, du fonds d'assurances et d'instruction (1).

Une autre coopérative célèbre en Angleterre est l'*Association coopérative pour la fabrication*

(1) V. Jos. Greenwood, l'*Association de Production de Hebden-Bridge*, (*Almanach de la Coop. franç. pour 1897.*)

de chaussures, l'équité, fondée à Leicester, en 1886.

A cette époque, quelques ouvriers se réunissent, groupent un certain nombre de leurs camarades, empruntent un capital (couvert, depuis, par les coopératives) avec lequel ils élèvent une usine,



Coopérative de production de Leicester (fabrication de chaussures).

qui est devenue florissante depuis, ainsi que le prouve le tableau suivant :

ANNÉES	NOMBRE D'ASSOCIÉS	CAPITAL	RÉSERVE	AFFAIRES
—	—	—	—	—
1887	220	10.500 fr.	500 fr.	70.000 fr.
1889	578	87.000 »	4.300 »	341.940 »
1891	737	119.000 »	6.250 »	628.350 »
1893	925	225.225 »	11.150 »	834.375 »
1896	1.070	447.000 »	22.025 »	1.182.400 »

En France, dans la même industrie, l'*Avenir des Travailleurs fougerais* (après avoir failli sombrer, et après avoir été relevé par un coopérateur riche), fait à l'heure actuelle environ 700.000 francs d'affaires par an.

Nous verrons plus loin l'importance du *Familistère de Guise* (Aisne). Mais l'exemple le plus éclatant de vitalité et de succès fourni par une coopérative de production, opérant dans de bonnes conditions, est celui des *Magasins du Bon Marché*, de Paris (1).

Le *Bon Marché* n'est pas exclusivement l'œuvre des coopérateurs. C'est Boucicaut, un simple employé de commerce, qui l'a fondé en 1852, en s'associant avec un marchand de deuxième ordre. A cette époque, le *Bon Marché* faisait 4.500.000 fr. d'affaires ; onze ans après, en 1863, il en faisait 7 millions ; c'est alors que l'associé se retira.

Boucicaut, n'étant pas riche, se fit commanditer et inaugura une nouvelle méthode de vente. Il fit force réclame ; vendit de bons articles, à des prix très modérés. *Il introduisit chez lui la division et la spécialisation du travail au plus haut degré.* Cela détermina le succès de son entreprise ; au point que, en 1877, lors de sa mort, le *Bon Marché* faisait pour 77 millions de ventes. Sa veuve continua les affaires dans les mêmes conditions et, en 1887, elle donna l'institution à ses employés. A cette époque, le *Bon Marché* valait bien 60 millions environ ; mais Mme Boucicaut l'estima 20 millions, divisés en 400 parts, de 50.000 francs l'une ; en exigeant que le personnel demeurât *seul*

(1) V. *Revue des Deux-Mondes*, le *Mécanisme de la vie moderne*, par G. d'Avenel.

de chaussures, l'équité, fondée à Leicester, en 1886.

A cette époque, quelques ouvriers se réunissent, groupent un certain nombre de leurs camarades, empruntent un capital (couvert, depuis, par les coopératives) avec lequel ils élèvent une usine,



Coopérative de production de Leicester (fabrication de chaussures).

qui est devenue florissante depuis, ainsi que le prouve le tableau suivant :

ANNÉES	NOMBRE D'ASSOCIÉS	CAPITAL	RÉSERVE	AFFAIRES
—	—	—	—	—
1887	220	10.500 fr.	500 fr.	70.000 fr.
1889	578	87.000 »	4.300 »	341.940 »
1891	737	119.000 »	6.250 »	628.350 »
1893	925	225.225 »	11.150 »	834.375 »
1896	1.070	447.000 »	22.025 »	1.182.400 »

En France, dans la même industrie, l'*Avenir des Travailleurs fougerais* (après avoir failli sombrer, et après avoir été relevé par un coopérateur riche), fait à l'heure actuelle environ 700.000 francs d'affaires par an.

Nous verrons plus loin l'importance du *Familistère de Guise* (Aisne). Mais l'exemple le plus éclatant de vitalité et de succès fourni par une coopérative de production, opérant dans de bonnes conditions, est celui des *Magasins du Bon Marché*, de Paris (1).

Le *Bon Marché* n'est pas exclusivement l'œuvre des coopérateurs. C'est Boucicaut, un simple employé de commerce, qui l'a fondé en 1852, en s'associant avec un marchand de deuxième ordre. A cette époque, le *Bon Marché* faisait 4.500.000 fr. d'affaires ; onze ans après, en 1863, il en faisait 7 millions ; c'est alors que l'associé se retira.

Boucicaut, n'étant pas riche, se fit commanditer et inaugura une nouvelle méthode de vente. Il fit force réclame ; vendit de bons articles, à des prix très modérés. *Il introduisit chez lui la division et la spécialisation du travail au plus haut degré.* Cela détermina le succès de son entreprise ; au point que, en 1877, lors de sa mort, le *Bon Marché* faisait pour 77 millions de ventes. Sa veuve continua les affaires dans les mêmes conditions et, en 1887, elle donna l'institution à ses employés. A cette époque, le *Bon Marché* valait bien 60 millions environ ; mais Mme Boucicaut l'estima 20 millions, divisés en 400 parts, de 50.000 francs l'une ; en exigeant que le personnel demeurât *seul*

(1) V. *Revue des Deux-Mondes*, le *Mécanisme de la vie moderne*, par G. d'Avenel.

propriétaire de ces parts. De plus, elle fit interdire de vendre ces actions à d'autres qu'aux employés du *Bon Marché ;* et, afin que le plus grand nombre de ceux-ci pussent avoir leur part de l'actif social, le nombre d'actions que chacun pourrait acheter fut limité et ces actions furent divisées en huitièmes. Ceci était d'autant plus nécessaire que les actions émises en 1880 au prix de 50.000 francs, valaient, en 1895, 320.000 francs à la Bourse intérieure du *Bon Marché* et rapportaient 18.000 francs par an ! — A cette époque, le 1/8 de part émis à 2.250 francs, se vendait couramment 40.000 francs, ce qui prouve la confiance des employés en la puissance de leur institution.

Cette confiance est méritée, si l'on tient compte de la progression incessante des affaires du *Bon Marché* qui, vendant en 1877 pour 77 millions, vendait, en 1893, pour 150 millions et réalisait là-dessus 8 millions de bénéfices.

Le jour où Mme Boucicaut eut donné le *Bon Marché* à ses employés, il fut décidé qu'il ne serait distribué aucun dividende « jusqu'à ce que les économies eussent atteint 6 millions ; qu'ensuite, jusqu'à 20 millions, il serait mis à part 45 p. 100 des bénéfices ; et qu'enfin, au-dessus de 20 millions (jusqu'à 40 formant le maximum auquel on s'arrêtera), 25 p. 100 du gain annuel serait placé en fonds d'État ou obligations de chemin de fer ».

C'est grâce à ce capital immobilisé, que « les actionnaires ont pu acquérir de l'Assistance publique, moyennant 14 millions, l'immeuble où est actuellement le *Bon Marché* et diverses maisons nécessaires aux services annexes, ce qui les dispense du payement de tout loyer ». — Une façon très commode de se mettre dans ses meubles, n'est-ce pas ?

Le *Bon Marché* reçoit une moyenne de 4.000 lettres par jour, — et de 8.000 le lundi. Les Parisiens emportent annuellement 2 millions de colis chez eux, s'en font livrer 4 millions à domicile et les provinciaux en reçoivent 1 million, — soit un total de 7 millions de colis, valant en moyenne 20 francs l'un.

Le *Bon Marché* faisait environ 150 millions d'affaires en 1894. Sur ces 150 millions, il payait 118 millions à ses fournisseurs, 24 millions de frais généraux et il réalisait 8 millions de bénéfice. Sa publicité lui coûtait de 2 à 3 millions. Sa patente d'abord de 1 million, soit 3 p. 100 de son chiffre d'affaires, s'est élevée jusqu'au 6 p. 100 et finalement, elle représente le 12 p. 100 de ses ventes.

2 millions passent chaque année en victuailles au *Bon Marché ;* « 9 millions sont absorbés, en outre, par les appointements fixes ou proportionnels des employés. Ces 11 millions constituent la grosse part des frais généraux ; le reste se partage entre les salaires des ouvriers, occupés dans le magasin aux travaux de confection, lingerie ou tapisserie ; les ports payés en province et l'entretien des chevaux et voitures à Paris ; le chauffage et l'éclairage électrique produit par les machines d'un millier de chevaux-vapeur, consommant 4.000 tonnes de charbon et alimentant 4.000 lampes à incandescence et 360 lampes à arc voltaïque ».

... « Le conseil des intéressés du *Bon Marché* gagne le double du conseil des ministres. Audessous de ces lieutenants généraux de la nouveauté viennent les commandants des unités tactiques, chefs de comptoir, assistés chacun de plusieurs sous-ordres, « premier second », « deuxième second » et, dans les gros rayons, « troisième second ». Tous ceux-là ont, sur l'ensemble des affaires ou sur l'augmentation de vente du rayon, un intérêt qui leur procure de 20 à 25.000 francs pour les chefs de comptoir et assimilés, de 9 à 12.000 francs pour les seconds. Ces catégories comprennent, au *Bon Marché* et au *Louvre*, environ 250 employés. Quant à la foule des vendeurs ou des vendeuses, attachés au matériel ou aux écritures, qui vont de 1.000 à 6.000 francs, on peut évaluer leur traitement moyen à 3.000 francs plus la nourriture. »

Le *Bon Marché* a une *Caisse de prévoyance*, fondée par Mme Boucicaut ; elle reçoit des libéralités annuelles de près de 200.000 francs. Elle a déjà distribué 730.000 francs et son capital de 2 millions est la propriété d'environ 2.000 employés.

Pour les employés ayant 20 ans de services et 50 ans d'âge, Mme Boucicaut a créé aussi une *Caisse de retraites* qu'elle dota de 5 millions et dont le capital actuel dépasse 6 millions, bien que déjà une centaine d'anciens employés reçoivent des pensions annuelles de 9.000 francs.

Le *Bon Marché* ne cesse de grandir en importance et, en ce moment, il livre une guerre commerciale — épique par certains côtés — contre le

Louvre, son redoutable concurrent parisien. Il fait près de 200 millions d'affaires par an et occupe 4.700 employés environ. Il a ruiné une énorme quantité de petits boutiquiers et abaissé considérablement partout le prix des marchandises qu'il met en vente. Il montre tout ce qu'on peut attendre de la Coopération productive bien dirigée et, *surtout*, armée de capitaux abondants.

Néanmoins, telle qu'elle est, avec les remarquables résultats qu'elle obtient, cette Société ne satisfait pas les coopérateurs qui voient dans le Coopératisme plus qu'un système commercial, purement mercantiliste.

Le *Bon Marché* ne participe pas aux Congrès coopératifs, nationaux et internationaux et n'a pas adhéré à la *Chambre consultative*. Cela tient sans doute à ce que là, plus encore que dans toute autre coopérative de production, on peut remarquer une grande déviation dans les principes qui ont présidé à leur fondation.

Les associés initiaux se proposaient d'éliminer le salariat, la Coopération productive le reconstitue. Cela se voit dans le *Bon Marché* et dans un grand nombre d'autres sociétés, les *plus florissantes surtout*. Car, à un moment donné, elles se ferment, refusent tout nouvel associé, acceptent des auxiliaires qui, même participant aux bénéfices, restent des salariés, et la coopérative de production se transforme en société de petits patrons réunis, qui font travailler d'autres ouvriers pour leur compte.

C'est par là que pèche le système (1).

Pour obvier à cet inconvénient, Buchez, qui était un Saint-Simonien mystique, voulait que le capital de l'Association constitué d'abord par les épargnes des associés, puis par les bénéfices de la coopérative de production, restât « toujours *inaliénable* et *indivisible*, grossissant ainsi de générations en générations au profit de tous ceux qui voudraient en profiter en entrant dans l'Association, jusqu'à ce qu'il eût absorbé tout le capital industriel du pays et réalisé ainsi l'appropriation de tous les instruments de production par les Associations ouvrières (2). »

Ce plan d'action, préconisé par un « utopiste », ne manquait pas de grandeur. Si l'on songe que les Associations religieuses possédaient *officiellement*, en 1881, pour 800 millions de biens de mainmorte et qu'en 1898 elles en possédaient *officiellement* deux milliards, on peut se demander à combien s'élèverait actuellement le capital de mainmorte laïque demandé par Buchez — si les intéressés avaient voulu l'écouter.

Mais il n'en fut rien. Les Associations de Production qu'il fonda, en 1831 et 1834, n'étaient pas imbues de l'esprit solidariste, manquaient de ca-

(1) Quelques exemples pris parmi les sociétés parisiennes :

Facteurs de pianos :	30	salariés	pour	11	associés	=	2,727 0/0
Menuisiers en voitures :	40	—	—	7	—	=	571 0/0
Lunettiers :	1.300	—	—	125	—	=	1040 0/0

Le capital social des Lunettiers est monté de 4.000 francs à 2.200.000 francs et le prix de l'action s'est élevé de 300 francs à 50.000 francs !

(2) V. Ch. Gide, *Almanach de la Coopération française pour 1893*, p. 9.

pitaux. L'entreprise avorta. Ce fut regrettable ; car ces associations n'auraient pas donné aux coopérateurs le spectacle déplorable de certaines coopératives de production manquant à leurs principes fondamentaux, — comme cela se produisit en 1860, et malgré les protestations indignées des *Équitables Pionniers*, dans la grande filature coopérative de Rochdale, dont le capital social a été absorbé par 12.000 actionnaires.

La réalisation du plan de Buchez aurait aussi permis la création progressive d'industries coopératives, opérant normalement, c'est-à-dire créées en temps opportun et munies des capitaux nécessaires à leur bon fonctionnement.

La plupart de ces conditions *fondamentales* n'ont pas été réalisées par la majorité des coopératives de production. Cela explique leur insuccès relatif — en France surtout. Tandis qu'en Angleterre, où elles sont commanditées par certaines coopératives de consommation et par les Wholesales — l'écossais surtout — qui, en outre, achètent les produits de leur fabrication, elles sont très prospères, en général.

Mais là aussi, un défaut apparaît. Ces coopératives, créées un peu à la diable, se disputent la clientèle des *stores*, magasins de détail, se font une terrible concurrence et, par cela même, introduisent dans le système solidariste des procédés de compétition, réprouvés par bon nombre de coopérateurs.

La méthode préconisée et suivie le plus souvent par les Wholesales, met la Coopération à l'abri de ces batailles économiques — puisque ces grands

magasins ne produisent que lorsqu'ils sont sûrs de trouver des acheteurs et que les énormes capitaux dont ils disposent leur permettent de produire ces marchandises avec le minimum de frais et dans les meilleures conditions possibles.

L'indigence de capitaux, et par conséquent de réserves, est un point très important dans la vie des Coopératives de Production — puisque telle société dont les membres fournissaient un labeur exagéré, surhumain presque, a dû liquider par manque d'argent. Cela est si vrai, qu'en France, le gouvernement soutient la plupart d'entre elles par des subventions annuelles. En 1897, leur chiffre s'élevait à 87.000 francs — ce qui prouve une bonne intention de la part du gouvernement français, — et surtout de la Ville de Paris; mais pas une grande prospérité parmi ces coopératives.

Chacun a plus ou moins entendu parler des *Chevaliers du Travail* « Knights of Labor ». C'est une organisation de travailleurs, fondée dans les États-Unis, par un ouvrier tailleur, Uriah Stephens. Au début, les Chevaliers du Travail, dont le programme répondait assez à celui de nos Syndicats ouvriers, voulurent se lancer dans la Coopération productive, ouvrirent des magasins de vente dans les grandes villes du Nord et se substituèrent aux gros capitalistes producteurs.

Les *Knights of Labor* avaient des ramifications un peu partout, dans le monde entier, — jusqu'en Belgique (1). Malgré leurs promesses, ces coopé-

(1) Pourtant ici, les *Chevaliers du Travail* se composaient plutôt de petits commerçants, ennemis des capitalistes et aussi des coopérateurs. V. Vandervelde et G. Destrée, *le Socialisme en Belgique*.

rateurs n'ont pas tenu beaucoup, parce que s'ils avaient l'amour du travail, ils manquaient des moyens de le faire valoir — de capitaux.

Les Chevaliers du Travail n'ont plus une grande influence dans les États-Unis et le mouvement coopératif dans la Production y est insignifiant.

Le 6 octobre 1896, les coopérateurs américains, réunis pour le premier congrès coopératif, à Cambridge (Massachusetts), après avoir entendu le professeur Peabody constatant que « la coopération n'est que l'application de l'idéal chrétien », adoptèrent le rapport de M. Mac Cartney, de Rockland, démontrant que l'organisation coopérative d'après le système Rochdalien est la seule applicable aux États-Unis. C'est aller un peu loin!...

On peut observer dans les Syndicats ouvriers du monde entier des tendances coopératives très accentuées — avec la Production pour but.

Dans l'Adélaïde, à Melbourne (Australie), il s'est formé des associations de cordonniers, de tailleurs. Dans ce pays aussi, il existe des associations pour la recherche de l'or — mais elles sont peu florissantes.

En France et en Belgique, ce mouvement est plus accentué. Mais c'est en Angleterre surtout qu'il prend beaucoup d'ampleur. Lors de la grande grève des mécaniciens — 1897-1898 — des personnes autorisées nous ont demandé des renseignements sur le mouvement coopératif dans

la Production en France. L'échec des mécaniciens, qui ont épuisé leurs réserves financières pendant la grève, les a quelque peu dégoûtés de cette lutte économique. Aussi beaucoup sont-ils décidés à devenir leurs propres patrons, dès que la caisse syndicale sera garnie à nouveau.

D'autre part, de nombreuses coopératives de consommation anglaises veulent soutenir leurs efforts.

Si les projets des syndicats anglais se réalisent, leur ingérence dans la Production peut avoir une très grande portée économique.

Comme on le voit, la France et l'Angleterre renferment le plus grand nombre de coopératives de Production — l'Angleterre surtout, à cause des ressources fournies par les coopératives de consommation.

En Suisse, en Angleterre, en Allemagne, il y a de nombreux syndiqués partisans de l'action coopérative pour la Production. M. Sanftleben, délégué suisse au congrès de Londres (1897), a émis un vœu en ce sens. M. Landauer, délégué allemand au même congrès, l'a aussi approuvé — surtout en ce qui concerne la coopération productive agricole, et M. le docteur Ladislas Gumplowicz et quelques-uns de ses amis anglais vantent souvent les coopératives autonomes de production, — sous l'inspiration des opinions proudhoniennes qui jouissent d'une certaine influence en ces divers pays.

D'après l'enquête effectuée par l'*Office du Travail*, il y avait à Paris une trentaine de coopé-

ratives de Production en 1881, 51 en 1883, 71 en 1885, 84 en 1895 et 92 en 1897.

Les 71 sociétés parisiennes comprenaient, en 1885, 4.500 sociétaires avec un capital de 5.350.000 francs; en 1895, ce chiffre s'élevait à 6.350.000 francs.

En 1895, les 132 coopératives de Production de France groupaient 9.000 associés. 130 ont fonctionné pendant toute l'année; les autres, par manque de travail, pendant une partie seulement.

Le *maximum* des sociétaires de chaque atelier s'élevait à 4.900; le *minimum* était de 4.000.

Le *maximum* des auxiliaires était de 6.700; le *minimum*, 4.300. La moitié des auxiliaires participait aux bénéfices — quand il y en avait.

Pour l'exercice 1895, il a été payé 6.370,000 fr. aux sociétaires et 3.875.000 francs aux auxiliaires.

Le chiffre total des affaires s'est élevé, en 1895, à près de 30 millions, ayant laissé un bénéfice total de 2.400.000 francs.

Les coopératives de province paraissent au moins — sinon plus — en aussi bon état que les coopératives parisiennes.

Pour la France, le nombre total des coopératives de production était de 172 en 1895, de 202 en 1896, de 184 en 1897.

En Angleterre, le nombre des coopératives de Production — et celui de leurs affaires — ne cessent d'augmenter; le tableau suivant va nous le montrer :

ANNÉES	NOMBRE DE COOPÉRATIVES de production.	AFFAIRES	BÉNÉFICES
—	—	—	—
1893	50	25.000.000 fr.	»
1894	»	34.000.000 »	1.720.000 fr.
1895	165 avec 6.991 associés	59.100.000 »	2.750.000 »
1897	201 » 8.900 »	73.000.000 »	» »

Dans ce pays, les coopérateurs sont divisés en deux camps: les coopérateurs qui veulent créer des usines ou des ateliers coopératifs et ceux qui veulent créer des coopératives autonomes de Production (semblables à celles que nous venons d'étudier).

Les partisans de la production organisée par les Wholesales, ou *fédéralistes*, veulent que les ouvriers restent les salariés des institutions coopératives; les partisans des coopératives autonomes ou *individualistes* — mieux *autonomistes* — veulent que les ouvriers deviennent les copropriétaires de leurs industries.

Les partisans des idées de Robert Owen et des *Équitables Pionniers* de Rochdale sont acquis la première forme, tempérée par la Participation des ouvriers aux bénéfices des entreprises industrielles. C'est là le principe de la majorité des coopérateurs français.

Ainsi qu'on a pu s'en rendre compte, il existe de profondes différences entre une Société capitaliste ordinaire, une Société coopérative autonome, et une Société ouvrière de production.

Dans une Société capitaliste — anonyme le plus souvent — l'ouvrier travaille sous les ordres d'un

patron, est payé par lui, et le patron retire tous les bénéfices de l'entreprise.

Dans une Société coopérative autonome, le capital étant fourni par des tiers — à qui il est plus tard remboursé — ou par les coopérateurs eux-mêmes, les ouvriers deviennent les copropriétaires de l'institution. Ils choisissent leur directeur, fixent leurs salaires au taux normal des industries capitalistes voisines, puis prennent leur part de bénéfices, dont ils font ou ne font pas bénéficier leurs auxiliaires. — Ce genre de coopérative, nous l'avons vu, tend à transformer l'ouvrier en capitaliste, le jour où il se retire et en fait travailler d'autres à sa place.

Dans une Société ouvrière, il n'y a pas de propriétaire, ni de copropriétaires. — Le capitaliste est collectif, ou bien disparaît, perd ses droits, dès que l'entreprise fonctionne. — Ici, l'argent est fourni par un tiers — coopérative, Wholesale, syndicat ou autre. — L'ouvrier reste toujours le salarié de l'entreprise. Les bénéfices (provenant du *sur-salaire*) profitent, non pas aux ouvriers, mais à la collectivité. C'est le cas de la *Verrerie ouvrière d'Albi* qui a été appelée quelquefois *Coopérative de Production*. La forme coopérative serait *la Verrerie aux Verriers*, comme celle de Vernissieux ; celle d'Albi est une *Verrerie ouvrière*. — A Albi, le capital fourni par des dons, des cotisations de syndicats et de coopératives, est la propriété de *tous* les travailleurs.

Nous n'avons pas ici à insister sur la *Verrerie ouvrière d'Albi;* mais nous croyons devoir signaler ce qui a manqué à cette usine pour réussir au

mieux des travailleurs intéressés. Il lui a manqué, comme à la plupart des coopératives de production françaises, des capitaux abondants et des débouchés constants (1).

Et ces faits prouvent que la coopération productive, l'atelier coopératif, ou l'industrie ouvrière, pour réussir, doivent avoir à leur base la coopération distributive qui leur fournira les capitaux nécessaires et des débouchés assurés (2).

(1) V. *Émancipation* du 15 janvier 1898 : *la Verrerie ouvrière d'Albi*, par E. de Boyve, et *le Néo-Coopératisme et le Communisme libertaire*, par A.-D. Bancel.

(2) V. G.-J. Holyoake —, *Les principes qui conduisirent à la Coopération*, dans l'*Almanach des Coopérateurs belges pour 1892*, pp. 18, 19, 20.

LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE TRAVAIL

Ces associations qui, par un côté, tiennent à la Coopération productive, sont une forme plutôt particulière à l'Italie, où on les désigne le plus souvent, sous le nom d'associations de « braccianti », c'est-à-dire d'ouvriers vivant uniquement de *leurs bras ;* en France, on les appellerait plutôt *Associations de journaliers* (1).

Elles se composent de travailleurs sans capital, qui, sous la direction d'un chef élu, se chargent à forfait d'un travail déterminé, soit dans l'agriculture, soit dans les travaux de déchargement, de terrassement, de construction de maisons, de routes et même de chemins de fer. Ces associations soumissionnent aussi dans les entreprises de l'État ou des communes.

Tant que les braccianti ont du travail, l'association continue ; quand ils n'en ont plus, elle se désagrège, pour se reformer encore en temps opportun.

C'est surtout dans le Nord et le Centre de l'Italie que ces sociétés sont nombreuses. Celle de Ravenne a pris à sa charge une entreprise de chemins de fer en Grèce et a, pendant des années,

(1) V. Ugo Rabbeno, *Almanach de la Coopération française pour 1896*.

occupé ses membres à l'amélioration et à la culture de la campagne romaine.

Dans les provinces de Bologne, Emilie, Mantoue, Modène, les associations de braccianti se sont fédérées et ont adopté des tarifs communs pour éviter la dépréciation de la main-d'œuvre.

M. Vanderrijdt cite, dans *les Coopérateurs belges*, le cas de ces ouvriers qui traitèrent avec un propriétaire de la Cittadella pour exploiter ses terres et qui réussirent à augmenter leur bien-être. Il cite encore la coopérative de Gênes pour le déchargement du charbon.

En 1896, la plus grande partie des égouts de Milan a été exécutée par la *Société coopérative des maçons milanais*, qui a touché plus de 400.000 francs pour ces travaux. Dans la Société d'Imola, il y a des « affiliés » et des coopérants ». Dans celle de Cesena, les bénéfices annuels vont aux associés et les actionnaires ne touchent que le 5 0/0 de l'argent versé par eux ; tandis que dans la *Societa di Muratori in Milano* , ceux-ci touchent du 6 0/0.

En Italie, il y avait, en 1890, 43 coopératives de travail; en 1895, on en comptait 250 environ; en 1898, leur nombre dépasse 300.

En France, il y en a aussi un certain nombre. Une des plus anciennes est l'*Association des ouvriers piqueurs de grès de Paris et du département de la Seine*, créée en 1886, au capital de 2.000 francs,divisé en actions de 50 francs, réparties entre 33 associés. Mais la Ville de Paris, très dévouée aux associations ouvrières de production

ou de travail, ayant donné aux coopérateurs une importante affaire pour la retaille en régie de ses vieux pavés — que les ouvriers avaient, auparavant et si souvent, levés contre elle-même, — l'Association des ouvriers piqueurs porta le nombre de ses sociétaires à 45 et son capital à 5.000 francs, et, deux ans plus tard, à 10.000 fr.

En 1887, l'Association avait exécuté pour 13.351 francs de travaux (main-d'œuvre).

En 1888, l'Association avait exécuté pour 89.127 francs de travaux (main-d'œuvre).

En 1889, l'Association avait exécuté pour 92.767 francs de travaux (main-d'œuvre).

En 1890, l'Association avait exécuté pour 103.168 francs de travaux (main-d'œuvre).

En 1892, l'Association avait exécuté pour 107.253 francs de travaux (main-d'œuvre).

La *Société des ouvriers casseurs de pierres du département de la Seine a été fondée en 1888.* Elle a pour mission d'utiliser les pavés de rebut pour l'empierrement des chaussées macadamisées, au moyen d'un cassage méthodique opéré à la main.

Avant la constitution de l'association, des entrepreneurs se chargeaient de l'opération et la faisaient exécuter par des tâcherons, qu'ils payaient 3 fr. 75 le mètre cube. Les ouvriers, s'étant syndiqués, demandèrent ce travail à la Ville de Paris et l'obtinrent. Ayant ainsi éliminé tout intermédiaire, chaque travailleur toucha 5 fr. — au lieu de 3 fr. 75 — par mètre cube de pierre cassée.

La Ville de Paris reçoit du travail soigné, sans augmenter ses dépenses, et les ouvriers sont plus heureux.

En 1895, les coopératives de travail (pour la voirie) ont occupé 236 ouvriers, qui ont exécuté pour 672.782 fr. de travaux et reçu 405.088 fr. de salaires.

Il s'est fondé une association de chiffonniers à Lyon, mais elle n'a pas fonctionné.

Tout récemment, il s'en est créé une, dans la même ville, pour la distribution des journaux à domicile. De subtils « chandsd'journaux » ont trouvé pénible de courir comme des endiablés à travers la grande ville et de repasser trois, cinq ou dix fois au même endroit. Ils ont établi entre eux une certaine division du travail, très profitable pour les intéressés (au point de vue physiologique), sans nuire en rien à leurs bénéfices respectifs. De plus, ils achètent les journaux en coopération.

Il y a encore, à Paris, l'*Association des ouvriers granitiers;* celles des *Paveurs de Paris;* le *Pavage;* l'*Union fraternelle* des puisatiers, terrassiers, cimentiers; l'*Association des maçons et terrassiers;* la *Prévoyante*, association des frotteurs encaustiqueurs, etc., etc.

En province, on trouve au Havre la Société coopérative des ouvriers charbonniers du Port, et à Bordeaux l'*Épargne*, association des ouvriers paveurs et cimentiers, ainsi que la Société coopérative des ouvriers terrassiers.

M. J. Gaufrès a signalé dans l'*Émancipation* du 15 septembre 1897, cette coopérative de travail, connue sous le nom de « Syndicat des Guides de Chamonix ». Le but de ce Syndicat est de « régler la distribution équitable des courses des étrangers au Mont Blanc et dans ses alentours ». Ses origines remontent au commencement du XIX[e] siècle. Depuis quelques années, il s'est constitué sur les bases de la loi de 1884, relative aux Syndicats.

Il se compose de 300 adhérents, n'exerçant pas tous — mais pouvant tous exercer, en se conformant aux règlements syndicaux, contenus dans une petite brochure, fixant aussi le prix des courses.

Le Syndicat des Guides de Chamonix, par suite du roulement établi, partage fraternellement le travail entre tous ses membres.

Nul ne peut en faire partie, s'il n'est de Chamonix et Français. Ceci ne paraît pas très logique; car si le Syndicat ne devait compter exclusivement que sur les habitants de Chamonix, ou simplement sur les Français!...

LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE CONSTRUCTION

On peut faire aussi relever du Coopératisme les associations de construction — quoique, à vrai dire, ces Sociétés jouent, le plus souvent, le rôle de Sociétés d'emprunt, de prêts sur immeubles ou de caisses d'épargne.

Les coopératives de construction les plus célèbres sont les *Building Societies* anglaises. Lorsque des personnes ont des économies et veulent en tirer un bon placement, elles déposent leur argent dans ces *Building Societies* (Sociétés de construction). Celles-ci ne font pas elles-mêmes construire. Elles prêtent l'argent à leurs membres — qui font élever leurs habitations suivant leurs goûts personnels.

D'autres fois, le mécanisme est différent. Des personnes désireuses de posséder un jour une maison, se réunissent, prennent un certain nombre d'actions de la Société dont elles font partie. Dès que l'argent nécessaire à la construction d'une habitation est réuni, on tire au sort et l'associé désigné se voit muni, soit de l'argent nécessaire, soit de l'immeuble élevé par les soins de la Société de construction. Naturellement, le nouveau sociétaire ne participe plus aux tirages futurs et continue de verser sa cotisation annuelle à la société, de façon à mettre chacun de ses col-

lègues en possession d'une maison semblable (ou à peu près) à la sienne.

Ces coopératives de construction sont très répandues en Amérique, où elles ont fait élever un grand nombre de maisons de ce genre — qu'elles attribuent en propriété à un sociétaire ou qu'elles lui louent. Ainsi, à Philadelphie, il y en a plus de 60.000, et c'est à cette particularité que la ville doit son surnom de *City of Homes*.

En Italie, on observe des sociétés du même genre ; avec, toutefois, deux manières de procéder dans la répartition des maisons construites.

Celle qui relève du *système toscan*, accorde à un sociétaire, par voie de tirage au sort, la jouissance, mais non pas la propriété, de toute nouvelle construction. Le locataire paye chaque année les frais de location prévus par les statuts; mais il devient propriétaire de son immeuble le jour *seulement* où chaque associé est muni du sien.

D'après le *système ligurien*, la maison revient en propriété aux sociétaires favorisés par le sort, moyennant une redevance annuelle prévue par les statuts.

La forme la plus importante, parmi les coopératives de construction, est encore celle qui se rattache aux *Building Societies*. Toute personne possédant quelque argent peut en faire partie, prendre des actions de 25 à 250 francs. Ces *Building Societies* attirent à elles la petite épargne et affectent le capital ainsi obtenu à la construction de maisons, dans les conditions exposées plus haut. Elles ont une certaine analogie avec le Crédit Foncier français.

Dans les États-Unis et la Grande-Bretagne — où ces sociétés sont nombreuses — il y a de grands avantages pour l'État à la présence de ces *Building Societies*, parce que, en cas de crise économique, le Trésor ne risque pas d'être subitement mis à découvert; car, dans ce cas, il n'est pas, comme en France, encombré par la petite épargne individuelle. Chez nous, les caisses d'épargne sont un danger pour l'État; là-bas, ce danger n'existe pas.

Il y avait dans le Royaume-Uni, d'après M. E. Brelay, à la fin de décembre 1887, 2.404 *Building Societies*. Parmi elles, 1.972 comptaient 605.421 membres, 2.189 avaient reçu pendant l'année 524 millions environ (1).

En 1896, leur nombre s'élevait à 3.730. Sur ces 3.730 sociétés, 2.625 comptant 637.635 membres avaient reçu au cours de l'année plus de 746 millions de francs.

Leurs affaires étaient ainsi réglées :

Passif :	Porteurs d'actions	879.141.025	fr.
	Déposantset autres créditeurs...	442.965.150	—
	Bénéfices à répartir...........	76.872.025	—
	Total	1.398.978.200	fr.
Actif :	Hypothèques	1.096.650.775	—
	Placements divers	292.328.875	—
	Estimation de pertes éventuelles	9.998.550	—
	Total	1.398.978.200	fr.

Soit environ 1 milliard 400 millions, sur lesquels l'Angleterre est représentée par 1 milliard

(1) V. E. Brelay, art. *Coopération* (*Nouveau Dict. d'Éc. pol.* de Léon Say et Chailley-Bert).

300 millions, l'Écosse et l'Irlande par le reste.

En 1895, il y avait dans les États-Unis 5.290 *Cooperative Building and Loan Associations* : 1.200 en Pennsylvanie; 750 dans l'Ohio; 400 dans l'Illinois; 300 dans le Tennesee; etc., etc. (1).

En Allemagne, on peut en compter 360 environ. — En Suisse, en Italie, en Belgique, il s'en fonde tous les jours. La coopérative de construction la plus célèbre, en Belgique, est celle d'*Ixelles Bruxelles* qui comptait en 1897 plus de 360 membres et a fonctionné, grâce surtout aux avances de la *Caisse d'Épargne de Belgique*.

La France ne compte qu'un nombre restreint de ces sociétés. La loi du 11 juillet 1868 a créé une caisse d'État, spéciale aux acquéreurs de petits immeubles. Si le propriétaire meurt avant d'avoir achevé de payer son habitation, l'État comble le déficit et les héritiers trouvent à cela un grand avantage.

Chez nous, l'esprit solidariste est assez peu développé et la loi elle-même ne favorisait pas ces institutions. Pourtant, la loi de 1894, permettant à certains établissements publics de les commanditer, leur est devenue favorable.

Les sociétés les plus connues en France sont : *la Pierre du Foyer*, de Marseille, dirigée par M. Eugène Rostand, et l'*Immobilière d'Audincourt* dirigée par M. Sahler — créées, l'une et l'autre, afin de vendre ou de louer des habitations salubres aux intéressés.

Un point qui soulève la contradiction entre

(1) V. E. Brelay : *Le Logement et l'Alimentation populaires*.

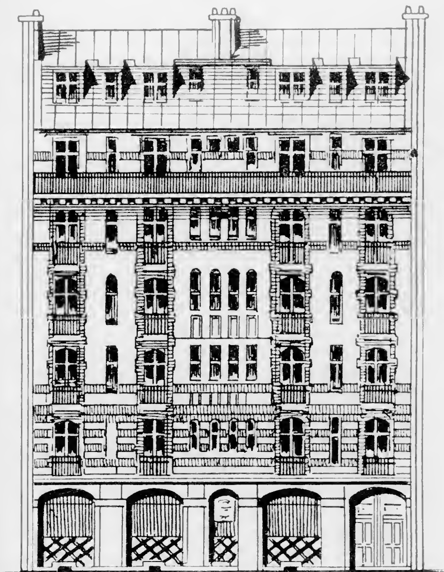
coopérateurs est celui-ci : l'habitant d'une maison coopérative doit-il être, oui ou non, le propriétaire de l'immeuble? — Les Anglais et les Américains y tiennent beaucoup ; les Français, moins.

Au Congrès de Crémone (1894), M. Romussi, le brillant publiciste italien, directeur du *Secolo*, de Milan, avait soutenu l'affirmative. L'année d'après, la question fut portée au Congrès de Milan et le même Romussi, qui fut aussi l'un des fondateurs de la *Société de construction des maisons ouvrières de Milan*, annonça que l'expérience lui avait donné tort : « que la sécurité de la propriété, au lieu de développer le sentiment de la dignité et de l'indépendance individuelle, n'avait développé que celui d'un petit égoïsme bourgeois; que, d'ailleurs, par le fait des ventes ou des partages, la maison acquise à l'ouvrier, au prix de grands sacrifices, passait en des mains étrangères, et qu'en résumé, la tentative d'assurer à l'ouvrier un foyer pour ses vieux jours et pour ses enfants, avait échoué (1) ». Sur sa proposition, le Congrès invita les Sociétés coopératives de construction à conserver à leurs maisons le caractère de propriété collective (2).

A ce point de vue se rattachent plus ou moins directement les tentatives de Dollfus, à Mulhouse; de Pullmann, à *Pullmann-City*, à côté de Chicago ; des frères Mangini, à Lyon ; de la *Société*

(1) V. *Almanach de la Coopération française pour 1895*, article de Ugo Rabbeno, professeur à l'Université de Modène.
(2) V. aussi : *Essai sur l'ensemble de la coopération*, par R. S. Steinmetz.

du XVIIIe arrondissement de Paris, remarquablement dirigée par M. F. Fitsch, l'honorable président du *Comité Central des Coopératives de*



Société civile coopérative de consommation du XVIIIe arrondissement (Paris).

consommation françaises; par les administrateurs du fameux legs Peabody, à Londres; par les

philanthropes adeptes de miss Octavia Hill, qui se sont voués à l'amélioration des logements populaires ; et aussi, par les membres du *Familistère de Guise* — dont nous parlerons plus loin.

L'ouvrier propriétaire d'une maison n'est plus libre de ses mouvements. Or, la mobilité est la caractéristique de l'ouvrier moderne. S'il est embarrassé d'une maison, il perd ce grand avantage. De plus, à sa mort, le partage de l'immeuble entre ses enfants détruit l'ouvrage de toute sa vie. D'autre part, avec les Sociétés de Construction, on devient le propriétaire de sa maison, mais souvent avec un très grand retard.

Malgré le grand développement de ces sociétés en Angleterre (1), ce retard explique comment, sous la pression populaire, des municipalités, telles que celles de Birmingham, Liverpool, Glasgow, etc , ont entrepris elles-mêmes d'élever des maisons ouvrières, qu'elles louent, avec profit, aux intéressés.

Toutes ces associations ne sont pas de forme coopérative ; mais, comme certaines — les sociétés créées selon les systèmes ligurien et toscan, par exemple — revêtent nettement ce caractère nous n'avons pas cru devoir les passer ici sous silence.

(1) Elles ont élevé 20.000 maisons dans Leeds seulement. Certains coopérateurs, il est vrai, en possèdent jusqu'à 8 qu'ils louent à des ouvriers. — D'autre part, (*Émancipation* de juin 1900), « 4.247 maisons ouvrières appartiennent à des Sociétés ; 3.709 ont été construites par des sociétés et vendues à leurs sociétaires ; 16.082 ont été construites par des coopérateurs avec des capitaux prêtés par la société à laquelle ils appartenaient. Ces 24.038 maisons représentent une somme de 128.675.000 francs ».

LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE CRÉDIT

Nous nous sommes occupés, au moment voulu, de la Consommation et de la Production. A la rigueur, une Société pourrait vivre avec ces deux éléments. Mais les circonstances économiques font que, grâce à la Propriété privée, le Producteur a besoin de crédit. Les Banques l'accordent bien, ce crédit; mais elles le font payer très cher, ou bien elles le refusent simplement, lorsque la situation financière de l'intéressé n'est pas très brillante.

Or, le Crédit n'est pas un agent de production, mais simplement un agent de transmission du capital — lequel capital est du travail cristallisé, condensé. Par conséquent, comme le Travail est du capital latent — à condition d'être amorcé par le crédit, — il devrait, semble-t-il, facilement obtenir l'aide de ce dernier. Ce n'est pas le cas, le plus souvent. C'est pour obvier à cet inconvénient que les petits propriétaires, les petits commerçants, les petits industriels, ont décidé de s'entendre, de s'unir solidairement et de fonder des *Coopératives de Crédit*.

Ces associations sont de deux sortes : Les *Caisses rurales* et les *Banques populaires*.

Les *Caisses rurales* ont surtout pour effet de

venir en aide aux agriculteurs en leur procurant des avances pendant l'année, jusqu'à l'époque de la récolte. Pour fonder une Caisse rurale, il n'est pas besoin de capitaux. Les membres de la société, choisis le plus souvent dans la même localité, se déclarent solidairement responsables les uns des autres et, grâce à cette garantie collective, quand un emprunteur se présente, il trouve facilement des capitaux pour le besoin de son exploitation.

Les prêteurs ne touchent aucun intérêt et lorsque la caisse rurale a quelque bénéfice, il entre dans le fonds social, qui est indivisible.

La première Caisse rurale a été fondée, sur ces principes, en 1849, à Flammersfeld (Allemagne), par Raiffeisen. Peu à peu, le mouvement a gagné en importance et, à la mort de l'initiateur, survenue en 1888, il y en avait 862 en Allemagne. Les Caisses rurales, type Raiffeisen, sont fédérées; leur centre est à Neuwed, dans le Palatinat — où était domicilié Raiffeisen.

La Fédération comprenait, en 1894, 1.414; en 1896, 2.445; en 1897, 2.666 Caisses rurales. En 1896, le mouvement d'argent dans les Caisses a été de 134 millions de marks et de 72 dans le premier semestre 1897 (1).

La Fédération raiffeisienne est aussi plus qu'une entreprise de crédit; elle fournit à ses membres les matières premières nécessaires à l'agriculture. En 1895, elle avait vendu près de 47.000 quintaux métriques d'engrais chimiques ;

(1) V. G. Maurin, *Émancipation* du 15 novembre 1897.

et, en 1896, ce chiffre s'est élevé à plus de 1 million de quintaux métriques. Devant ce succès, la Fédération a ouvert des dépôts pour ces produits et pour les machines agricoles, à Francfort-sur-le-Mein. Elle va mener à bonne fin l'œuvre des magasins généraux et des warrants agricoles — des *silos-genossenschaften*, autrement dit.

A des besoins pareils correspondent des organisations semblables. Les Caisses rurales se sont considérablement développées en Belgique aussi, parmi les adeptes de la *Ligue belge des Paysans*, à la tête de laquelle se trouve, nous l'avons dit, M. l'abbé Mellaerts. Deux courants s'affirment là-bas : le courant catholique et le courant libéral. Dans ce pays, il y a environ 199 Caisses rurales et 3 Coopératives centrales.

En Autriche-Hongrie, il y en a 3.551.

Les Caisses rurales italiennes, au nombre d'environ 650, prennent leur point d'appui sur les Caisses d'épargne. Le Docteur Vollemborg a placé le siège de la Fédération des Caisses rurales à Padoue.

En France, elles se sont développées tout récemment seulement. La loi du 3 novembre 1894 permet aux Syndicats agricoles de fonder des Sociétés de crédit agricole, et, lors du renouvellement du privilège de la Banque de France (le plus grand établissement de Crédit français), son administration a dû concéder une avance de 40 millions à ces sociétés et un versement annuel de 2 millions, à l'effet d'instituer des *Caisses régionales du Crédit agricole mutuel*. Dans les milieux coopératifs

officiels on discute encore pour savoir si l'État administrera lui-même ces caisses.

Il y a un grand mouvement en faveur de leur autonomie — car l'esprit anti-interventionniste et décentralisateur souffle en France (1).

Disons toutefois, à propos du privilège de la Banque de France, qu'une respectable minorité de socialistes ou de socialisants voulait organiser le Crédit agricole, et même industriel, par l'État, en nationalisant toutes les sociétés de crédit existantes.

Les Syndicats agricoles, ceux de la région lyonnaise surtout, ont organisé de nombreuses Caisses rurales. M. Louis Durand, avocat, dirige à Lyon, depuis 1894, l'*Union des Caisses rurales et ouvrières à responsabilité illimitée* (système Raiffeisen). Cette *Union* se fait remarquer par son caractère confessionnel. Comme en Belgique, l'influence du clergé catholique y est très remarquée. Néanmoins, il convient de faire observer que M. le R. P. Ludovic de Besse n'est point partisan de ces professions de foi religieuses ou philosophiques dans les coopératives de crédit — qu'il propage avec une véritable ardeur d'apôtre.

D'après une statistique dressée au 31 décembre 1896 (2) par cette Union, sur 600 Caisses rurales, 209 comprenaient 5.479 membres, « avaient eu un mouvement de fonds de

(1) *Le Centre fédératif populaire* a son siège à Marseille. Il est présidé par M. Eugène Rostand, l'auteur de l'*Action Sociale par l'Initiative privée.*

(2) V. M. Dufourmantelle, *Revue Politique et Parlementaire* (octobre 1897).

1.466.711 francs ; les prêts en cours à cette époque se montaient à 500.166 francs au taux de 4 0/0 ; le total de l'actif de ces Caisses s'élevait à 554.343 francs ».

Il y en a 623, actuellement, en France, — non comprises les 300 Sociétés de Crédit agricole, fondées sur l'initiative des Syndicats agricoles, d'après la loi de 1894.

On remarque une certaine quantité de caisses semblables en Russie, en Hollande, en Roumanie, et jusqu'en Écosse.

Les *Banques populaires* ont aussi pour but le crédit. Leur principe général est le même que celui des Caisses rurales ; mais le fonctionnement n'est pas le même partout. Les Banques populaires, opérant dans un rayon plus considérable que les Caisses rurales, repoussent souvent le principe de la solidarité illimitée, à cause des aléas que pourrait amener cette clause. — Dans ces conditions, pour offrir quelque garantie, les Banques populaires doivent s'appuyer sur un capital effectif. Pour cela, elles émettent des actions, qui touchent un intérêt variable, avec répartition des bénéfices entre les divers sociétaires, au prorata de leurs emprunts.

Dans un certain nombre de Banques populaires, chaque sociétaire doit prendre un nombre d'actions proportionnel au crédit dont il veut disposer sur le capital de l'institution.

La première Banque populaire a été lancée en 1850, dans sa ville natale, par Schulze, juge de paix de Delitzsch, petite localité de Saxe. Schulze-Delitzsch passa devant les tribunaux de son pays,

la même année, à cause de ses opinions, — subversives pour l'époque. En réalité, ce bon juge de paix n'avait rien de révolutionnaire. Les autorités de l'époque le trouvaient pourtant dangereux et le combattaient énergiquement. Aujourd'hui, le gouvernement allemand subventionne les Banques populaires fonctionnant selon ses plans !

En 1859, Schulze-Delitzsch jeta les bases de la *Fédération des Sociétés coopératives allemandes*, dont il fut nommé syndic en 1861.

En 1863, il soutint sa fameuse polémique avec Lassalle, le socialiste étatiste allemand, qui voulait organiser le crédit et le travail par l'État. Peu de temps après, en 1864, il fonda le journal *l'Association de l'Avenir* — devenu en 1866, les *Blætter für Genossenschaftwesen* (Feuilles pour l'association), et en 1865 la *Banque Centrale des coopératives allemandes*, au capital de 25 millions de francs, qui fut l'organe central du crédit.

Les Banques populaires ont rendu et rendent de grands services aux petits commerçants, aux artisans, en les secourant dans les moments difficiles et en leur permettant ainsi d'attendre les jours meilleurs. Elles ont développé de nombreuses institutions de prévoyance et de mutualité.

Mais à côté de celles qui ont été créées pour les artisans, il y en a d'autres qui s'adressent aussi aux agriculteurs, ont organisé le crédit agricole à leur usage. On comptait, en Allemagne, en 1897, 9.400 Banques populaires du type Schulze-Delitzsch — dont le tiers avaient pour but le Crédit *agricole*. Sur le nombre 1.055 — les plus importantes — avaient adressé leurs rapports : « Elles comptaient 527.000 membres. Elles avaient un capital propre de 212 millions de francs et un capital en dépôt de 645 millions, ce qui faisait un capital de plus de 850 millions à leur disposition. Et par suite du roulement de ces capitaux, elles étaient arrivées à faire à leurs membres environ 2 milliards de francs de prêts ! Et sur cette somme énorme elles n'avaient que des pertes insignifiantes, moins de 1 pour 1.000. Les bénéfices réalisés ont été de 11.860.000 francs dont la plus grande partie, conformément au principe coopératif, a été partagée entre les membres (1). »

Il y a en Italie près de 800 Banques populaires; elles étaient 50 en 1870. Les principales sont : celles de Padoue, de Bologne, de Rome. La plus importante est la *Banque populaire* de Milan, fondée en 1866 par Luigi Luzzatti, avec un capital de 700 francs, et possédant actuellement 10 millions de capital et près de 5 millions de réserve.

Leurs capitaux et réserves s'élevaient à 15 millions en 1870 ; ils atteignent actuellement 120 millions environ. Leur portefeuille s'élevait à 26 millions ; actuellement il atteint 250 millions!

En ce moment, on organise des Caisses de crédit dans les Antilles ; et on en fait autant dans les Indes, sur l'initiative du gouvernement de Madras et de celui de Mysore.

(1) V. Ch. Gide, *Principes d'Économie Politique*, 6e éd., p. 365, note 1.

En Russie, l'émancipation des serfs fut le signal de la création de Banques populaires. En Roumanie, on en a créé une.

Le nombre des Banques populaires — appelées aussi *Unions de Crédit* — augmente chaque année en Belgique. Leur nombre était de 21 en 1897, de 22 en 1898. De plus, elles sont fédérées. Elles comprennent près de 1.400 membres, possèdent un capital de près de 3 millions. Elles avaient, dans le dernier exercice, un mouvement de chiffres dépassant 300 millions de francs (1).

La *Banque populaire de Liège*, fondée en 1864, compte en ce moment près de 2.600 sociétaires. En 1896, elle a fait pour plus de 20 millions d'opérations, pour un bénéfice de 41.500 francs. Elle fait participer ses employés aux bénéfices. C'est la Banque populaire *libérale*. M. Léon d'Andrimont, président de la Fédération, en est le président.

A côté d'elle, il y a le *Crédit populaire Liégeois à caractère catholique*; elle est moins importante que la première.

Il existait à Bruxelles l'*Union du Crédit*. Elle est remplacée par le *Syndicat mixte* et par la *Banque populaire du Crédit Mutuel*.

La plus importante comme nombre d'associés est celle de Verviers — 3.200 environ.

Comme mouvement, c'est celle de Gand qui, avec 1.786 sociétaires, a fait plus de 140 millions d'opérations dans l'exercice 1896.

Dans les coopératives belges de crédit, on doit la mise en pratique du système de répartition des

(1) V. *Le XVIII*e *Congrès des Banques populaires de Belgique*.

bénéfices au prorata du chiffre d'affaires à la propagande de M. Micha (de Liège).

En France, malgré les efforts de MM. le R. P. Ludovic de Besse, Rayneri et Eugène Rostand, on n'en compte actuellement que 38.

La plus remarquable est celle de Menton. Elle a été fondée en 1883 au capital de 100.000 francs (par souscription), qui furent bientôt portés à 500.000 francs.

Son mouvement d'écritures a été en 1884 de 12 millions, et de 46 millions en 1895-1896. Pendant cet exercice, elle a escompté 8.632 effets.

Au 31 décembre 1896, le solde des avances en compte-courant faites au crédit personnel était de près de 260.000 francs et les prêts directs dépassaient 700.000 francs. Ses dépôts étaient de 800.000 francs, — dont 185.000 francs provenant de dépôts d'épargne locale, arrachée aux caisses d'épargne ordinaires.

La Banque populaire de Menton groupe 478 sociétaires. Elle est prospère. En 1890, elle a coopéré à la fondation de la Banque populaire de Nice et, en 1895, à celle d'Antibes. — En 1888, elle a ouvert une succursale à Monte-Carlo et, en 1896, une autre à Beaulieu. — Son activité ne s'est pas arrêtée là : elle a patronné une imprimerie coopérative, à Menton, en 1892, et, depuis 1893, elle a ouvert, dans le département, de nombreuses caisses agricoles, qu'en 1896 elle a soutenues par des prêts de 75.000 francs environ — sans essuyer aucune perte (1).

(1) V. Maurice Dufourmantelle, *la Situation du crédit populaire en France* (*Rev. pol. et parl.*, octobre 1897).

La création de cette imprimerie coopérative nous amène à parler du crédit que font les Banques populaires aux coopératives de production. Cela se pratique assez fréquemment en Allemagne et en Suisse.

A Sampierdana (Italie), la coopérative de production de machines possède une banque, à côté d'elle.

C'est le cas de certaines coopératives italiennes : de Rome, de Milan, de Bologne, etc.

En France, nous l'avons vu plus haut, il existe une *Banque des Coopératives de Production*. Son capital s'élève à 550.000 francs. En 1896, elle a fait 2.100.000 francs d'affaires et réalisé 8.510 francs de bénéfices nets.

On signale la création de Banques populaires en Espagne, en Danemark, en Hollande, en Angleterre et en Irlande (1).

En Angleterre, il est peu probable qu'elles acquièrent le développement remarqué en Allemagne et autres lieux — jusqu'à nouvel ordre, — parce que les propriétés (terrienne, industrielle et commerciale) y sont très peu morcelées comme ailleurs, et aussi parce que les grandes exploitations s'y développent sans cesse.

D'autre part, si la Coopération productive y prend une grande importance, les coopérations de consommation et les Wholesales — qui l'auront lancée — joueront vis-à-vis d'elle le rôle d'établissement d'escompte et de crédit. — Car, ne l'oublions pas, la banque des Wholesales anglais et écossais a eu, en 1896, un mouvement d'écritures de près de 1.600 millions de francs. Ce qui est un chiffre respectable !

(1) V. Rapport de M. H. Wolf sur les *Banques de crédit* (séance du 31 mai 1898), au *Congrès coopératif de Peterborough* (Angleterre).

Nous venons de montrer l'avantage que retirent les propriétaires et les commerçants de la création de coopératives de crédit.

Bon nombre de coopérateurs trouvent que lorsqu'on veut éliminer — en tant que classe — les intermédiaires et les propriétaires, c'est une façon bien extraordinaire de les supprimer, celle qui les fortifie, ou tout au moins les soutient, en leur accordant le crédit nécessaire à leur existence.

L'observation ne manque pas de justesse et de valeur ; mais elle prouve que le Coopératisme se prête à la défense de toutes les opinions, de tous les intérêts et de toutes les classes sociales.

Aux intéressés d'en user, s'ils y trouvent leur avantage.

LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

Il nous reste maintenant à parler d'une autre forme coopérative très répandue, surtout en France, — la *Participation aux bénéfices.*

Elle repose sur un contrat passé entre employeurs et employés, salariants et salariés, en vertu duquel les premiers donnent aux seconds une part dans les bénéfices de l'entreprise.

La participation peut être accordée par un patron à ses employés, par intérêt, par bienveillance ou par une conception supérieure de l'idée de justice sociale.

C'est Leclaire qui, le premier, sous l'influence des idées saint-simoniennes et fouriéristes, l'a préconisée en 1842, alors qu'il était à la tête d'un atelier de peinture en bâtiments, à Paris.

Pour Leclaire, dans une industrie, le capital n'est qu'un auxiliaire, auquel il est abusif d'accorder, dans les bénéfices, la « part du lion »; pour lui, le talent et le travail manuel sont les seuls vrais producteurs. Il soutint cette théorie à une époque où il n'était pas facile de la défendre. Il trouva devant lui, comme adversaires, son propre personnel d'abord, le journal *l'Atelier* ensuite, puis la monarchie de Juillet — absolument opposée au principe sociétaire, — et enfin les peintres en bâtiments — ses confrères. Après avoir essuyé de nombreux ennuis et soutenu des

controverses variées, il parvint à établir la participation aux bénéfices dans son atelier.

Leclaire fonda, à côté de son entreprise, une Société de prévoyance, grâce à laquelle 1.500 fr. sont attribués annuellement, à chaque ouvrier, après cinquante ans d'âge et vingt ans de travail. Cette Société fut constituée à l'aide d'une somme de 100.000 francs que le patron donna à l'ensemble de ses ouvriers (présents ou futurs), indépendamment de la participation annuelle. Et cette Société de prévoyance — devenue importante par l'accumulation des intérêts — a servi à commanditer la maison Leclaire, de telle façon qu'à l'heure actuelle les ouvriers sont indirectement et par la mutualité, les copropriétaires de l'établissement pour la moitié du capital social — l'autre moitié étant souscrite par les trois gérants de l'Association. Il est bien stipulé que, en cas de dissolution, la Société ouvrière de prévoyance reprendrait, sans indemnité, le matériel, la clientèle et le fonds de réserve. Elle le pourrait très bien d'ailleurs, puisque, en mars 1897, son capital s'élevait à 3.028.064 francs. En 1896, elle comptait 125 membres sociétaires. Elle a donné des pensions à 105 sociétaires (ou à leurs veuves) et secouru 6 sociétaires, des veuves et des orphelins.

Les salaires des ouvriers sont égaux et parfois supérieurs à ceux des autres ouvriers de la corporation, et les bénéfices sont ainsi répartis :

25 0/0 à la gérance ;

50 0/0 aux sociétaires et aux auxiliaires, au prorata de leurs traitements ou salaires ;

25 0/0 à la Société de prévoyance (1).

Comme on le voit, à la base de la maison Leclaire (Redouly et Cie) se trouve la Société de prévoyance qui, par son rapide développement, a préservé l'entreprise de l'avatar ordinaire des coopératives de production en simples Sociétés capitalistes.

Ce serait même là une coopérative de production parfaite, si la Société de prévoyance s'emparait de tout le capital social. A ce point de vue, il n'est pas mauvais de montrer son développement financier. En 1863, son capital était de 100.000 fr.; en 1870, il s'élevait à 578.318 francs; en 1872, à 671.864 francs; en 1878, à 1.009.851 francs; en 1897, à 3.028.064 francs — plus de 3 millions!

L'acte de Leclaire a été imité dans un grand nombre d'institutions, appartenant à diverses nations.

L'exemple le plus intéressant, comme originalité, de la participation en agriculture, nous est fourni par l'Allemagne. Le célèbre économiste agricole J.-H. de Thünen fut amené à établir le système participationniste dans sa propriété de Tellow (Mecklembourg-Schwerin), en vertu de principes formulés en son livre important sur l'agriculture, au sujet des « gages naturels » du travailleur.

Néanmoins, si dans l'industrie la participation est assez fréquente, il n'en est pas de même en agriculture.

(1) V. *La Participation des ouvriers dans les bénéfices*, placard par M. Antonin à l'*Émancipation*.

On cite, en France, comme curiosité, l'Exploitation agricole de M. Maroger de Rouville qui, propriétaire de vignobles, à Bernis (Gard), assure à ses ouvriers un minimum de salaire de 1.000 fr. par an et leur distribue une part dans les bénéfices, variable selon les prix de vente de la récolte et les frais de l'exploitation. Il est vrai que depuis l'adoption du système participationniste quatorze hommes suffisent là où, auparavant, il en fallait dix-huit à vingt (1).

Les autres exemples de participation en agriculture sont peu nombreux. Il faut, pour les observer, aller jusqu'en Allemagne, en Angleterre et dans la Nouvelle-Zélande.

La Participation s'est assez généralisée dans les entreprises industrielles, là surtout où le travail et la main-d'œuvre sont plus importants que les produits manufacturés eux-mêmes, et là aussi où l'attention de l'ouvrier doit être au plus haut point surexcitée, — sous peine de pertes énormes pour l'industriel. C'est le cas des entreprises de peinture, de teinturerie, de maçonnerie, d'imprimerie, de construction de machines électriques, d'instruments de précision, etc., etc.

Parmi ces maisons où la participation est de règle, citons : la fabrique d'indiennes de Maromme ; la papeterie Abadie, à Theil (Orne) ; les maisons d'édition Masson, à Paris ; Mame, à Tours ; de peinture Leclaire et Lenoir, à Paris ; d'imprimerie Chaix, à Paris ; Van Marken, à Delft (Hollande) ; Cassell, à Londres, etc. ; de fon-

(1) V. *Émancipation* du 15 juillet 1897.

derie de caractères Deberny, à Paris; de pianos Bord, à Paris; d'électricité Sautter-Lemonnier, à Paris; Drake et Gorham, à Londres; de boîtes à musique Billon et Isaac et Mermod frères, en Suisse ; etc., etc.

Grâce aux efforts de MM. de Courcy et Charles Robert, directeurs d'importantes compagnies d'assurances, une *Société pour l'étude pratique de la participation du personnel dans les bénéfices* a été constituée à Paris en 1878. Elle a énormément contribué à répandre cette idée en France et à l'étranger. C'est grâce à l'influence de M. Ch. Robert surtout que bon nombre de sociétés financières ont adopté la participation aux bénéfices. Parmi elles, signalons : les compagnies d'*Assurances Générales*, la *Nationale*, la *France*, le *Phénix*, l'*Union*, le *Soleil*, l'*Urbaine;* les compagnies du Canal de Suez, Transatlantique, de Paris ; des Tramways de Southwark et Deptford, à Londres; des usines et fouderies Atlas, à Stockholm; de navigation sur le lac Léman, à Lausanne ; des fonderies de Springfield (Massachusetts) ; etc.

La participation est réclamée en Angleterre par les employés des coopératives de consommation. Mais la majorité des coopératives anglaises ne la leur accorde pas. En France, 127 sociétés de consommation connues, en font bénéficier leurs employés.

Dans les ateliers des coopératives de consommation ou des Wholesales du Royaume-Uni, la participation n'est pas toujours adoptée, — surtout dans les régions voisines de Manchester. Dans ce pays, les coopérateurs prétendent que les ouvriers

sont assez bien payés lorsqu'ils touchent des salaires égaux, ou même souvent supérieurs à ceux de leurs camarades des industries privées, sans qu'il soit nécessaire de les « corser » davantage par la participation. — Dans ces conditions, les autres coopérateurs, les participationnistes (région de Glasgow), leur reprochent de ne pas mieux se comporter que de vulgaires patrons. — Les coopérateurs du Sud objectent que la plus-value, produite par les ouvriers, ne profite pas personnellement aux directeurs des entreprises coopératives ; que cette plus-value revient à la collectivité — et par conséquent aux ouvriers eux-mêmes, aux véritables producteurs — sous forme de marchandises vendues meilleur marché qu'ailleurs.

Cette question passionne le monde coopératif d'outre-Manche; et le refus du Wholesale anglais d'appliquer la participation a déterminé déjà la création de coopératives autonomes de production, — qui risquent fort, nous l'avons montré, de ne pas valoir mieux que les patrons ordinaires ou que les administrateurs du Wholesale manchestérien.

Quoi qu'il en soit de ces événements, la plupart des coopératives de production écossaises, et le Wholesale de Glasgow aussi, appliquent la participation aux bénéfices. Il en est de même dans beaucoup de sociétés de ce genre, en France, en Allemagne, en Suisse et en Italie; de même encore, dans certaines Banques populaires, Caisses rurales ou Caisses d'épargne.

En 1898, la Participation était appliquée en

France dans 125 établissements (coopératives de consommation non comprises); en Allemagne, dans 25; en Belgique, dans 4; en Angleterre, dans 80; en Autriche-Hongrie, dans 3; en Hollande, dans 7; en Italie, dans 8; en Russie et en Espagne, dans 2 (chacune); en Danemark, Portugal, Suède, Norvège, dans 1 (chacune) ; en Suisse, dans 17.

En Amérique, la Participation préconisée en 1887 par MM. Gilman, Nelson et Caroll D. Wright, compte aujourd'hui 37 adhésions effectives.

Il en est de la Participation aux bénéfices comme de toute méthode nouvelle. Elle est âprement discutée. Les patrons ne contestent pas, en général, ses mérites. Ils reconnaissent qu'elle stimule le travail, le zèle des ouvriers, et qu'elle leur évite bien des tracas. Mais la plupart ne l'adoptent pas, parce qu'elle entraînerait l'ingérence des ouvriers dans leurs affaires et aussi parce que, d'après eux, — c'est la thèse de l'école classique (1), — les profits de l'industrie étant l'œuvre, non des ouvriers, mais des patrons, la totalité des bénéfices doit revenir à ces derniers. D'ailleurs, ajoutent-ils, si les ouvriers veulent participer aux bénéfices, ils doivent participer aux pertes.

Les ouvriers qui veulent participer aux bénéfices répondent qu'ils participent aux pertes, en chômant, — lorsque l'industrie qui les emploie fait de mauvaises affaires.

(1) V. les nombreuses et spirituelles brochures de M. E. Brelay.

A tout cela, la plupart des socialistes répondent que, sans ouvriers, le capital ne serait rien, — car on ne mange pas de l'or, de l'argent, de la terre, etc.; — que c'est une moquerie de la part des patrons, de donner à leurs employés une partie de ce qu'ils leur volent.

Beaucoup d'ouvriers ne voient pas grand bénéfice à la participation (1) ; beaucoup de patrons voient en elle une porte d'entrée dans leurs privilèges pour le Socialisme. Les parties ne sont pas d'accord ; si bien que la participation ne trouve que peu d'adeptes parmi les propriétaires et parmi les travailleurs.

(1) L'exemple le plus typique de la thèse soutenue par certains participationnistes est contenu dans cette opinion du professeur Nicholson qui dit : « *Les ouvriers doivent produire eux-mêmes la part des bénéfices qui leur est attribuée !!* »

LA PARTICIPATION, LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION RÉUNIES

Nous venons d'étudier ensemble les diverses formes coopératives. Nous avons constaté combien la plupart répondaient à des besoins absolument caractérisés. Après avoir vu combien certaines paraissent particulières à des pays différents, nous pouvons nous demander si personne n'a songé à réunir en un seul et même organisme toutes ces formes coopératives diverses. Et, comme à toute question les coopérateurs semblent avoir une réponse, nul ne s'étonnera si nous mettons encore en avant le nom de Fourier, — le coopérateur par excellence.

Fourier, qui a prévu toutes les objections possibles à son système, et qui en a réglé les détails avec une minutieuse prudence, se préoccupait d'abord de l'habitation humaine.

Voulant mettre en pratique ses idées d'association, par la création de *Phalanstères* ou *Comptoirs communaux*, il s'élève contre « ce chaos de maisonnettes qui rivalisent de saleté et de difformité » dans nos constructions modernes; il fulmine contre le principe de la « propriété simple » qui est « le droit de gêner arbitrairement les intérêts généraux pour satisfaire les fantaisies individuelles » ; et aussi contre la licence accordée

« aux vandales qui prennent fantaisie de compromettre la salubrité et l'embellissement, par des constructions grotesques, des caricatures, quelquefois plus coûteuses qu'un beau et bon bâtiment ». Au lieu de ces constructions isolées, autonomes, sans aucun lien entre elles, et abritant une seule famille — ou quelques-unes au maximum, — Fourier voulait loger ensemble 300 ou 400 familles, soit environ 1.600 personnes, en un seul organisme comprenant les logements privés, les ateliers, les magasins, les salles publiques de banquet, de bal, d'assemblée, communiquant entre eux par des rues-galeries, chauffées en hiver et ventilées en été.

Son phalanstère devait posséder aussi un feu central pour chauffer tous les appartements. Il voulait que, non seulement la distribution, mais encore la préparation et la consommation des aliments se fissent en commun; — aussi réclamait-il la création de cuisines et de réfectoires collectifs.

A côté de l'habitation et de la consommation, Fourier avait prévu la production, dans son plan. Aussi voulait-il réaliser des coopératives de production, dans lesquelles les ouvriers associés seraient leurs propres patrons — après avoir remboursé leur argent aux capitalistes (1).

Fourier était l'être le plus singulier que l'on puisse imaginer. Il rentrait tous les jours chez lui, à midi, pour attendre le capitaliste généreux qui

(1) A ce point de vue, la doctrine de Fourier est plutôt faible, et même assez peu nette. En cela, Fourier est un utopiste.

lui prêterait les capitaux nécessaires à la création de son Phalanstère (1).

Fourier mourut, sans avoir jamais vu venir à lui son riche partisan. Il appartenait à un de ses adeptes, le Français Godin, de réaliser son projet dans ses grandes lignes.

Godin est né dans l'Aisne, à Esquéheries. Tout jeune, il travaille à la forge de son père ; puis il fait son tour de France. Il revient dans l'Aisne; il fonde à Guise une industrie d'appareils de chauffage; il la perfectionne, prend des brevets et acquiert une grande réputation dans le monde industriel. Après avoir bien assis son industrie, il crée à l'usage de ses employés une vaste construction à trois étages, appelée *Familistère*, pouvant contenir 1.200 personnes, et disposée selon les principes du Phalanstère de Fourier — où par conséquent toute la circulation s'effectue à l'aide de cours, de larges escaliers, de couloirs et de galeries vitrées, réalisant ainsi, mieux qu'à Philadelphie ou ailleurs, le type de l'habitation ouvrière.

Un peu plus tard, il construit trois nouveaux bâtiments pouvant abriter 600 personnes. Au rez-de-chaussée du pavillon central, sont les magasins coopératifs qui font plus de 1 million d'affaires par an, en livrant aux consommateurs toutes sortes de marchandises de première qualité.

Un puits artésien jaillissant de 266 mètres de profondeur fournit abondamment et à discrétion de l'eau à tous les habitants du Familistère. Les

(1) V. Ch. Gide, *les Prophéties de Fourier*, dans *la Coopération*.

services d'éclairage, d'hygiène, de voirie sont à la charge de l'administration. Il y a aussi une buanderie gratuite; un bain chaud revient à 25 centimes et pour une légère indemnité, chacun peut louer un petit jardin.



Familistère de Guise. Vue des Usines et du Familistère. (Cliché de la *Revue des Revues*.)

Pour les enfants, Godin établit dans le parc une nourricerie modèle, reliée au pavillon central par un couloir couvert. Dans cette nourricerie, les enfants sont gardés tout le jour et nourris gratuitement jusqu'à deux ans. Le bambinat reçoit les tout petits enfants. Il y a aussi des écoles pour les plus âgés. Elles sont gratuites. Les habitants du Familistère ont un théâtre et un jardin public.

A côté de cela, Godin crée des institutions de mutualité comprenant : une caisse de maladie; une caisse de pharmacie; une caisse de retraite et de secours, en cas d'indigence.

lui prêterait les capitaux nécessaires à la création de son Phalanstère (1).

Fourier mourut, sans avoir jamais vu venir à lui son riche partisan. Il appartenait à un de ses adeptes, le Français Godin, de réaliser son projet dans ses grandes lignes.

Godin est né dans l'Aisne, à Esquéheries. Tout jeune, il travaille à la forge de son père ; puis il fait son tour de France. Il revient dans l'Aisne; il fonde à Guise une industrie d'appareils de chauffage; il la perfectionne, prend des brevets et acquiert une grande réputation dans le monde industriel. Après avoir bien assis son industrie, il crée à l'usage de ses employés une vaste construction à trois étages, appelée *Familistère*, pouvant contenir 1.200 personnes, et disposée selon les principes du Phalanstère de Fourier — où par conséquent toute la circulation s'effectue à l'aide de cours, de larges escaliers, de couloirs et de galeries vitrées, réalisant ainsi, mieux qu'à Philadelphie ou ailleurs, le type de l'habitation ouvrière.

Un peu plus tard, il construit trois nouveaux bâtiments pouvant abriter 600 personnes. Au rez-de-chaussée du pavillon central, sont les magasins coopératifs qui font plus de 1 million d'affaires par an, en livrant aux consommateurs toutes sortes de marchandises de première qualité.

Un puits artésien jaillissant de 266 mètres de profondeur fournit abondamment et à discrétion de l'eau à tous les habitants du Familistère. Les

(1) V. Ch. Gide, *les Prophéties de Fourier*, dans *la Coopération*.

services d'éclairage, d'hygiène, de voirie sont à la charge de l'administration. Il y a aussi une buanderie gratuite ; un bain chaud revient à 25 centimes et pour une légère indemnité, chacun peut louer un petit jardin.



Familistère de Guise. Vue des Usines et du Familistère. (Cliché de la *Revue des Revues*.)

Pour les enfants, Godin établit dans le parc une nourricerie modèle, reliée au pavillon central par un couloir couvert. Dans cette nourricerie, les enfants sont gardés tout le jour et nourris gratuitement jusqu'à deux ans. Le bambinat reçoit les tout petits enfants. Il y a aussi des écoles pour les plus âgés. Elles sont gratuites. Les habitants du Familistère ont un théâtre et un jardin public.

A côté de cela, Godin crée des institutions de mutualité comprenant : une caisse de maladie; une caisse de pharmacie; une caisse de retraite et de secours, en cas d'indigence.

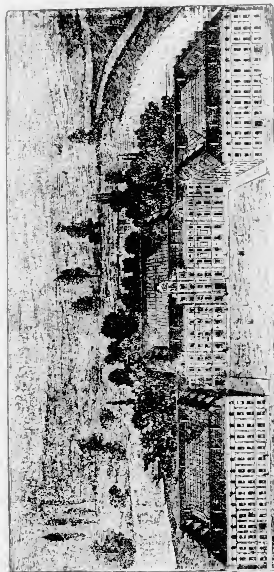
Voilà rapidement esquissée l'œuvre de Godin. Mais cela ne se crée pas sans difficulté. Après avoir réalisé une partie de ces institutions, en 1880, Godin réunit ses employés et leur fait part de ses projets : « Le temps de la petite industrie est passé, celui de la grande industrie commence ; il n'y a plus à songer à travailler chacun chez soi, il faut aujourd'hui travailler tous ensemble et même les uns pour les autres.

« Regretter le passé serait perdre son temps, mieux vaut s'accommoder du temps présent et l'arranger du mieux possible. Pour arriver à ce résultat, je veux vous associer et vous livrer la propriété et la direction du *Familistère* et de ses usines... Le dernier mot de cette organisation nouvelle serait de remplacer l'arbitraire actuel du patron, tantôt bienveillant, tantôt exploiteur, par la direction de la masse elle-même, pour le plus grand bien de tous (1). »

D'abord, les ouvriers sont absolument ahuris par le langage de ce patron extraordinaire, qui tient à tuer « sa poule aux œufs d'or ». Ils se méfient de lui ; Godin insiste, leur explique l'avantage de la combinaison. Il s'agit pour les ouvriers de participer aux bénéfices de l'industrie qui les occupe ; de ne pas toucher tous ces bénéfices annuels, qui seront affectés à l'acquisition de parts du capital avancé par le patron — de telle façon qu'au bout d'un certain nombre d'années, Godin étant indemnisé de son capital initial, les ouvriers seront les maîtres de l'industrie, les copropriétaires de l'entreprise, leurs propres patrons.

(1) *Le Devoir*, janvier 1886, cité par A. Fabre.

Après de nombreuses hésitations, le nouveau système fonctionne. Le Familistère de Guise a établi une importante succursale à Laeken (Belgique).



Familistère de Guise, vue du premier groupe. (Cliché de la *Revue des Revues*.)

Godin est mort en 1888, laissant à la Société

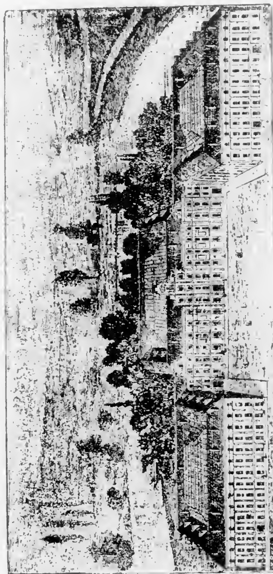
Voilà rapidement esquissée l'œuvre de Godin. Mais cela ne se crée pas sans difficulté. Après avoir réalisé une partie de ces institutions, en 1880, Godin réunit ses employés et leur fait part de ses projets : « Le temps de la petite industrie est passé, celui de la grande industrie commence; il n'y a plus à songer à travailler chacun chez soi, il faut aujourd'hui travailler tous ensemble et même les uns pour les autres.

« Regretter le passé serait perdre son temps, mieux vaut s'accommoder du temps présent et l'arranger du mieux possible. Pour arriver à ce résultat, je veux vous associer et vous livrer la propriété et la direction du *Familistère* et de ses usines... Le dernier mot de cette organisation nouvelle serait de remplacer l'arbitraire actuel du patron, tantôt bienveillant, tantôt exploiteur, par la direction de la masse elle-même, pour le plus grand bien de tous (1). »

D'abord, les ouvriers sont absolument ahuris par le langage de ce patron extraordinaire, qui tient à tuer « sa poule aux œufs d'or ». Ils se méfient de lui; Godin insiste, leur explique l'avantage de la combinaison. Il s'agit pour les ouvriers de participer aux bénéfices de l'industrie qui les occupe; de ne pas toucher tous ces bénéfices annuels, qui seront affectés à l'acquisition de parts du capital avancé par le patron — de telle façon qu'au bout d'un certain nombre d'années, Godin étant indemnisé de son capital initial, les ouvriers seront les maîtres de l'industrie, les copropriétaires de l'entreprise, leurs propres patrons.

(1) *Le Devoir*, janvier 1886, cité par A. Fabre.

Après de nombreuses hésitations, le nouveau système fonctionne. Le Familistère de Guise a



Familistère de Guise, vue du premier groupe. (Cliché de la *Revue des Revues*.)

établi une importante succursale à Laeken (Belgique).

Godin est mort en 1888, laissant à la Société

du Familistère tous ses biens — soit près de 4 millions.

A l'heure actuelle, les Familistères sont en pleine activité. Le chiffre de leurs affaires grandit chaque année. Il était, en 1892, de 4 millions. Nous avons, en ce moment, sous les yeux le chiffre d'affaires de l'exercice de 1897, il s'élève à fr. 4.639.872, ayant donné — déduction faite des charges publiques incombant à la Société tout entière — 646.404 francs de bénéfice, qui ont été répartis au prorata des services rendus par le Capital, la Direction et le Travail, conformément aux statuts de l'Association.

Les usines de Laeken et de Guise occupaient au 30 juin 1897 : 1.103 membres actifs — 289 associés, 189 sociétaires, 625 participants; et, en outre, 981 auxiliaires, prenant ou ayant pris part aux travaux de la Société et participant indirectement à une partie des bénéfices, par la Caisse des pensions et du nécessaire à la subsistance et par la Caisse de mutualité (contre la maladie).

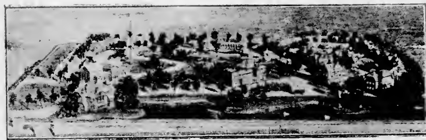
A la même époque, il y avait dans les Familistères 130 pensionnés et 421 propriétaires de parts d'épargne ne travaillant plus.

Godin a trouvé un imitateur en la personne de M. Van Marken, directeur ou administrateur de la *Fabrique néerlandaise de levure et d'alcool;* de la *Fabrique de colle et de gélatine;* de la *Propriété collective* et de l'*Imprimerie Van Marken*, à Delft (Hollande) (1).

(1) Ch. Robert, *Almanach de la Coop. française pour 1897.*

En 1871, M. Van Marken combattait encore la participation aux bénéfices. Il se contentait d'encourager l'épargne de ses ouvriers en portant de 5 à 10 0/0 l'intérêt des sommes mises de côté par ces derniers.

En 1874, il accorde à ses employés des primes, en se basant sur les augmentations de rendement



Vue (à vol d'oiseau) des usines Van Marken (Hollande).

en alcool ou en levure. En 1880, comprenant les avantages de la participation, il obtient de son Conseil d'administration que 10 0/0 des bénéfices soient affectés à une caisse d'assurance à l'usage de ses ouvriers. En 1881, cette caisse d'assurance devient actionnaire de la Société Van Marken.

Sur ces entrefaites, le directeur crée autour de lui et pour le bien de son personnel, des institutions de prévoyance et de mutualité. Il ouvre des cours de dessin, de langues étrangères, de science commerciale, de broderie, de cuisine, et une école maternelle pour les enfants. Il organise une bibliothèque, des conférences, des jeux divers, des bals, des réunions, dans une superbe maison appelée *la Communauté.*

A côté de toutes ces créations diverses, il organise, sous le nom de *Propriété collective*, un

du Familistère tous ses biens — soit près de 4 millions.

A l'heure actuelle, les Familistères sont en pleine activité. Le chiffre de leurs affaires grandit chaque année. Il était, en 1892, de 4 millions. Nous avons, en ce moment, sous les yeux le chiffre d'affaires de l'exercice de 1897, il s'élève à fr. 4.639.872, ayant donné — déduction faite des charges publiques incombant à la Société tout entière — 646.404 francs de bénéfice, qui ont été répartis au prorata des services rendus par le Capital, la Direction et le Travail, conformément aux statuts de l'Association.

Les usines de Laeken et de Guise occupaient au 30 juin 1897 : 1.103 membres actifs — 289 associés, 189 sociétaires, 625 participants; et, en outre, 981 auxiliaires, prenant ou ayant pris part aux travaux de la Société et participant indirectement à une partie des bénéfices, par la Caisse des pensions et du nécessaire à la subsistance et par la Caisse de mutualité (contre la maladie).

A la même époque, il y avait dans les Familistères 130 pensionnés et 421 propriétaires de parts d'épargne ne travaillant plus.

Godin a trouvé un imitateur en la personne de M. Van Marken, directeur ou administrateur de la *Fabrique néerlandaise de levure et d'alcool;* de la *Fabrique de colle et de gélatine;* de la *Propriété collective* et de l'*Imprimerie Van Marken,* à Delft (Hollande) (1).

(1) Ch. Robert, *Almanach de la Coop. française pour 1897.*

En 1871, M. Van Marken combattait encore la participation aux bénéfices. Il se contentait d'encourager l'épargne de ses ouvriers en portant de 5 à 10 0/0 l'intérêt des sommes mises de côté par ces derniers.

En 1874, il accorde à ses employés des primes, en se basant sur les augmentations de rendement



Vue (à vol d'oiseau) des usines Van Marken (Hollande).

en alcool ou en levure. En 1880, comprenant les avantages de la participation, il obtient de son Conseil d'administration que 10 0/0 des bénéfices soient affectés à une caisse d'assurance à l'usage de ses ouvriers. En 1881, cette caisse d'assurance devient actionnaire de la Société Van Marken.

Sur ces entrefaites, le directeur crée autour de lui et pour le bien de son personnel, des institutions de prévoyance et de mutualité. Il ouvre des cours de dessin, de langues étrangères, de science commerciale, de broderie, de cuisine, et une école maternelle pour les enfants. Il organise une bibliothèque, des conférences, des jeux divers, des bals, des réunions, dans une superbe maison appelée *la Communauté.*

A côté de toutes ces créations diverses, il organise, sous le nom de *Propriété collective,* un

établissement pour la vente de denrées, de produits alimentaires et aussi pour la construction et la location de maisons saines, dans Agneta-Parc, la superbe propriété de M. Van Marken.

A la fin de l'année, les comptes sont établis et chaque coopérateur, au lieu de toucher les bénéfices, les affecte à l'amortissement des actions émises pour couvrir les frais de ces divers établissements.

En 1892, M. Van Marken a créé aussi à Delft une imprimerie où il a appliqué les principes de Godin, au Familistère de Guise, ou de Laroche-Joubert, à Angoulême. Une partie seulement des bénéfices revient aux employés; l'autre est portée à la caisse d'épargne et, dès qu'un ouvrier a économisé 100 florins, il devient propriétaire d'une part de l'imprimerie.

En 1892, M. Van Marken possédait les 50.000 fr. fondamentaux. A l'heure actuelle, il n'en possède pas 10.000 — le reste est la propriété de ses ouvriers. Un jour sans doute, ceux-ci n'auront plus de patron ; et, peut-être, s'ils comprennent l'inutilité du patronat, ne seront-ils pas « un patron à plusieurs têtes » pour leurs auxiliaires. Ce jour-là leur entreprise sera réellement une coopérative de production.

Nous pourrions citer, à côté de Godin et de M. Van Marken, les noms de quelques autres chefs d'industrie ayant introduit chez eux cette nouvelle forme de participation — *la participation productive*, s'il est permis de l'appeler ainsi.

Mais l'espace nous étant mesuré, nous n'insisterons pas là-dessus. Signalons, toutefois, la curieuse tentative du même genre, imaginée par M. Nelson, au Village Leclaire, près Saint-Louis, Illinois (États-Unis). Là, tout un village sera, dans quelques années, la copropriété de ses habitants.

Godin voulait faire fonctionner complètement



Vue générale des usines Van Marken, à Delft (Hollande).

une entreprise dans le genre de celles préconisées par Fourier, en adjoignant au Familistère de Guise un restaurant coopératif, sur le type des *Rowton Houses*, mais plus complet encore, puisqu'il aurait groupé non seulement les travailleurs de l'usine, mais encore leurs femmes et leurs enfants. Godin essaya de le réaliser; mais il y renonça pour des motifs purement indépendants de sa volonté. C'était un des points sur les-

établissement pour la vente de denrées, de produits alimentaires et aussi pour la construction et la location de maisons saines, dans Agneta-Parc, la superbe propriété de M. Van Marken.

A la fin de l'année, les comptes sont établis et chaque coopérateur, au lieu de toucher les bénéfices, les affecte à l'amortissement des actions émises pour couvrir les frais de ces divers établissements.

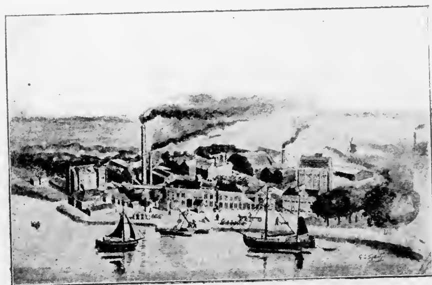
En 1892, M. Van Marken a créé aussi à Delft une imprimerie où il a appliqué les principes de Godin, au Familistère de Guise, ou de Laroche-Joubert, à Angoulême. Une partie seulement des bénéfices revient aux employés; l'autre est portée à la caisse d'épargne et, dès qu'un ouvrier a économisé 100 florins, il devient propriétaire d'une part de l'imprimerie.

En 1892, M. Van Marken possédait les 50.000 fr. fondamentaux. A l'heure actuelle, il n'en possède pas 40.000 — le reste est la propriété de ses ouvriers. Un jour sans doute, ceux-ci n'auront plus de patron ; et, peut-être, s'ils comprennent l'inutilité du patronat, ne seront-ils pas « un patron à plusieurs têtes » pour leurs auxiliaires. Ce jour-là leur entreprise sera réellement une coopérative de production.

Nous pourrions citer, à côté de Godin et de M. Van Marken, les noms de quelques autres chefs d'industrie ayant introduit chez eux cette nouvelle forme de participation — *la participation productive*, s'il est permis de l'appeler ainsi.

Mais l'espace nous étant mesuré, nous n'insisterons pas là-dessus. Signalons, toutefois, la curieuse tentative du même genre, imaginée par M. Nelson, au Village Leclaire, près Saint-Louis, Illinois (États-Unis). Là, tout un village sera, dans quelques années, la copropriété de ses habitants.

Godin voulait faire fonctionner complètement



Vue générale des usines Van Marken, à Delft (Hollande).

une entreprise dans le genre de celles préconisées par Fourier, en adjoignant au Familistère de Guise un restaurant coopératif, sur le type des *Rowton Houses*, mais plus complet encore, puisqu'il aurait groupé non seulement les travailleurs de l'usine, mais encore leurs femmes et leurs enfants. Godin essaya de le réaliser; mais il y renonça pour des motifs purement indépendants de sa volonté. C'était un des points sur les-

quels insistait volontiers Fourier : « On est ébahi quand on évalue le bénéfice colossal qui résulterait de ces grandes associations. A ne parler que du combustible, devenu si rare et si précieux, n'est-il pas certain que dans les emplois de cuisine et de chauffage, l'association épargnerait les 7/8 du bois que consomme le système actuel, le mode incohérent et morcelé qui règne dans nos ménages ? »

Fourier avait raison ; l'expérience quotidienne le prouve. Sans recourir au livre — déjà cité — d'Edmond About, où l'excellent écrivain déroulait devant le lecteur toute la vie d'un Phalanstère, reportons-nous aux résultats facilement contrôlables, à l'heure actuelle, obtenus en divers endroits : à l'*Alimentaire*, de Grenoble ; aux *Restaurants Mangini*, de Lyon ; aux *Cuisines Populaires de Genève* ; aux *Cuisines populaires* du capitaine Wolff, de Londres, Birmingham et Liverpool, etc., etc.

Prenons les *Restaurants Mangini*, de Lyon. Voici le prix des portions :

Pain	5	cent.	Dessert	10	cent.
Vin (1/4 de litre)	15	—	Café	10	—
Viande et poisson	20	—	Café-cognac	20	—
Soupe	10	—	Service	15	—
Légumes	10				

La moyenne par repas a été de 44, 49, 47 centimes !... Nourriture de pauvre, d'ouvrier ? — Soit ! — Faisons donc un tour dans les cuisines du *Louvre* et du *Bon Marché* (1). « La nourriture des employés coûte à l'administration 1 fr. 60 à 2 francs par jour et par tête, suivant les magasins. Pour permettre à ses employés mariés de dîner en famille, le *Louvre* avait décidé de fermer à sept heures au lieu de 8 pendant la morte-saison, en janvier, février, juillet et août, et de donner 1 fr. d'indemnité à ceux qui prendraient au dehors leur repas du soir. Ces derniers n'ont pas tardé à s'apercevoir qu'ils ne pourraient se procurer, pour 1 franc, un dîner semblable à celui que la maison leur fournit, et qui se compose d'un potage, un plat de viande ou de poisson au choix, un légume et un dessert. Le *Bon Marché* est plus large encore : il fait servir chaque jour une salade et concède un second plat de viande à qui le désire. J'ai copié le menu inscrit à la craie sur la porte des réfectoires : « Potage poireaux, pâté de canard, gigot rôti, purée de pommes de terre, épinards au jus, dessert. » Sous le rapport du dessert, les dames ont partout un supplément de faveur : au *Printemps*, le jour où j'ai visité ce magasin, on leur avait servi du « flan aux amandes ».

(1) G. d'Avenel, *le Mécanisme des Sociétés modernes*

« Les aliments sont tous de bonne qualité et préparés avec soin ; la poule au riz que j'ai vue passer au *Louvre* avait fort bonne mine : or cette « poule » nécessite la présence de 700 volailles. Les cuisines de Gargantua, pour servir 3.000 personnes en 3 gauches — « gauche », en style de nouveauté, veut dire repas — eussent été très insuffisantes. Celle du *Louvre* se fait à la vapeur dans des appareils perfectionnés, 2.400 litres de potage cuisent dans 3 bassines de chacune

800 litres de contenance; il y faut par jour 10 pièces de vin, 1.400 kilos de pain, 1.200 kilos de viande, 250 kilos de beurre, 600 kilos de poisson, etc., etc., apprêtés et servis par 15 cuisiniers et 80 garçons de salle. »

1 fr. 60 à 2 francs par jour. Voilà à quoi revient la nourriture de chaque adulte ! Et cela sans peine aucune pour le ménage intéressé !

Les féministes nous rebattent les oreilles sans cesse, et depuis quelque temps surtout, des droits des femmes. C'est très bien de rompre des lances en leur faveur — mais c'est encore mieux de les soulager économiquement. La vérité *vraie* c'est que la femme est l'esclave dans la famille, le souillon des ménages — même quand elle ne se livre pas aux bas travaux de la maison.

Dans son livre *l'Amour*, Michelet, le brillant chantre des amours bourgeoises, ou plutôt « petit-bourgeoises », n'a rien trouvé à changer dans la condition domestique de la femme.

De nos jours, après Fourier et quelques phalanstériens, il faut arriver jusqu'à Kropotkine (1) pour voir exposée une théorie sérieuse de l'émancipation féminine — et encore ce sociologue reste-t-il dans la théorie pure !

D'autres examinent le problème au point de vue pratique et certains coopérateurs, ne dédaignant pas les nécessités de l'heure présente, préconisent encore les vieilles — mais toujours jeunes — idées de Fourier, à propos de l'organisation domestique. Parmi eux, il convient de ranger en

(1) V. *la Conquête du Pain.*

première ligne M. Ch. Gide qui, dans ses spirituels articles de l'*Émancipation,* a montré, avec des exemples à l'appui, toutes les merveilleuses ressources de l'*Association domestique*, en évoquant devant ses lecteurs la vie de ces *Pensions-hôtels* de Suisse, d'Amérique, d'Angleterre, où sont réalisées déjà les idées de Fourier; la vie de ces sortes de Phalanstères où — avec une seule cuisine, une seule lingerie, une seule chaufferie, une seule salle de réunion, etc., etc. — on trouve, pour un prix minime, bonne table, bon lit, bonne société, etc., en un mot, avec tous les avantages du *home* familial, toutes les satisfactions prédites par Fourier, à propos de la Société phalanstérienne, communiste presque, à ce point de vue (1).

Tout cela, Godin voulait le réaliser ; il ne l'a pas fait. Un établissement eût pu, de nos jours, transformer en réalité les idées de Fourier. Avec un peu moins d'égoïsme, un peu plus de libéralité et surtout des statuts mieux dressés, les héritiers de Mme Boucicaut nous auraient donné l'exemple vivant d'une Société fouriériste — de la forme la plus complète et la plus complexe de l'association coopérative.

Au lieu de transformer le *Bon Marché* en propriété de quelques hommes, un adepte de Robert Owen aurait changé cette institution en une propriété commune — indivisible et inaliénable — où tous les intéressés seraient égaux et absolument solidaires.

(1) V. surtout *Émancipation* du 15 mars 1897.

A ce point de vue, Fourier a combattu les idées de Robert Owen.

Fourier comptait trop sur la bonté, sur la générosité des hommes. Il ne voyait pas que, si les hommes sont le résultat des habitudes morales, ils sont aussi déterminés par les nécessités économiques. Il voyait dans l'intérêt exclusivement personnel le ressort de toutes les énergies. Les sociétaires du *Bon Marché* ont mis en pratique ses procédés. Nous jugeons l'arbre à ses fruits, et nous voyons ces anciens salariés se comporter vis-à-vis de leurs semblables, d'une façon presque aussi anti-sociale que les autres capitalistes.

Pour Robert Owen, les hommes sont le résultat des milieux sociaux, et surtout économiques. Pour lui, s'ils ont intérêt à se mal (ou moins bien) comporter, ils suivent généralement leurs intérêts immédiats. Pour les rendre sociables, il voulait confondre les intérêts particuliers dans les intérêts généraux; et, pour cela, il voulait déplacer les bases de la propriété. Elle était privée; il la voulait commune.

Le Coopératisme était un moyen de s'acheminer vers ce but. C'est lui que les *Équitables Pionniers de Rochdale* prirent pour guide. Fourier et certains fouriéristes cherchent plutôt à modifier ce que le Coopératisme a de mauvais et ils en font un but en soi.

L'avenir dira qui possède la vérité!

LES CONGRÈS COOPÉRATIFS. — L'ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE. — LE MUSÉE SOCIAL (PARIS). — LE MOUVEMENT COOPÉRATIF INTERNATIONAL. — L'AVENIR DU COOPÉRATISME.

Il en est, il en a été du coopératisme comme de tout système social qui se développe. Sa méthode principale étant l'association, ses adeptes, pour coopérer, ont dû se chercher, se réunir, se grouper d'abord dans un quartier, puis dans une localité, puis dans une circonscription plus vaste. Pour prendre des déterminations en vue de leurs intérêts communs, des Congrès annuels ont été tenus — d'abord régionaux, puis nationaux, enfin internationaux.

Naturellement, l'Angleterre est, la première, entrée dans cette voie, — surtout depuis la création de ses vastes Magasins de gros.

Au Congrès de Plymouth (1886), M. de Boyve, délégué français, avait préconisé l'alliance entre coopérateurs de tous les pays. La même année, le Congrès de Lyon adopta, à l'unanimité, le projet d'Alliance internationale entre les coopérateurs anglais, français et italiens.

En 1887, au Congrès de Carlisle (Angleterre), fut acclamée, à l'unanimité encore, l'*Alliance coopérative internationale*, dont le premier soin

devait être « d'organiser une correspondance entre les comités des différents pays et d'établir une statistique générale des œuvres coopératives ». Son but général devait être le bien général de l'Humanité. A son bureau, convergerait l'activité coopérative du monde entier. Mais la question de la participation aux bénéfices — repoussée par la majorité des coopérateurs anglais — accapara presque toute l'activité de ses membres. Il y eut, à ce propos, des tiraillements parmi les coopérateurs.

Finalement, les participationnistes de la Grande-Bretagne, voulant imposer leurs idées sur ce point au monde coopératif, se séparèrent de l'*Union coopérative anglaise* — sans intention hostile d'ailleurs. Ils firent appel aux coopératives de consommation et aux particuliers approuvant leurs idées, aux coopératives de construction, de crédit, de production, etc., etc. Sous leurs auspices, l'*Alliance coopérative internationale* a tenu son premier Congrès, en 1895, à Londres ; le deuxième, en 1896, à Paris ; le troisième, en 1897, à Delft (Hollande) (1).

En général, les disciples de Fourier considèrent son œuvre comme excellente; les disciples de Robert Owen en sont moins enthousiastes — sans que, toutefois, cela trouble la bonne harmonie entre coopérateurs, car ils pensent, avec raison, que le temps et les événements les mettront d'accord.

L'Alliance dont nous parlons est internationale. Mais chaque année, dans chaque pays, se réunissent les congrès de diverses formes coopératives et les membres d'un congrès se retrouvent souvent dans un autre.

(1) Il y en aura un autre, à Paris, en juillet 1900.

La Société du *Musée Social* a été créée en 1894. Son siège est à Paris, 5, rue Las-Cases, dans une maison élevée par les dons de M. le comte de Chambrun. La direction et l'administration en sont confiées à MM. L. Mabilleau, Fr. de Carbonnel, Et. Martin Saint-Léon, Villin, L. de Seilhac et Léon Marie.

La Société du *Musée Social* a pour but de « mettre *gratuitement* à la disposition du public, avec informations et consultations, les documents, modèles, plans, statuts, etc, des institutions et organisations sociales qui ont pour objet et pour résultat d'améliorer la situation matérielle et morale des travailleurs.

« Elle s'interdit toutes discussions politiques et religieuses. »

Le mouvement coopératif international a à sa tête des hommes de toute opinion politique, religieuse et philosophique. Dans les Congrès coopératifs, des ministres coudoient des anarchistes, des chrétiens pratiquants fraternisent avec des athées avérés, etc., etc.

En Angleterre, le mouvement coopératif dirigé d'abord par Robert Owen, qui était socialiste, fut, à la mort de celui-ci, repris par Maurice et les pasteurs protestants. Les socialistes y sont venus plus tard. Tous n'y sont pas encore; mais lorsque les *Trade-Unions* seront engagées dans la

Coopération productive, la majorité des socialistes anglais coopérera — sans empêcher, pour cela, les protestants ou les libéraux de coopérer aussi. Les Owenistes, les protestants et les libéraux ont préconisé jusqu'ici la coopération distributive. Toutefois, il y a parmi les collectivistes et parmi les anarchistes anglais des tendances favorables à la coopération productive — semblables à celles que l'on voit parmi les adeptes du *Labour-Copartnership* (le Travail en participation). Ce mouvement est aussi suivi par certains socialistes français et allemands. Les Belges préconisent plutôt la Coopération de consommation. — En Allemagne, en Autriche, la Social-Démocratie use peu du Coopératisme; la bourgeoisie, et surtout la petite bourgeoisie, préconisent les Coopératives de Crédit; de même en Italie. — Aux États-Unis, la petite bourgeoisie, les ouvriers aisés créent des coopératives de construction surtout.

En somme, comme on peut le voir par ce rapide coup d'œil d'ensemble, la complexité est le caractère principal du mouvement coopératif international. Ses manifestations répondent à des nécessités de temps et de lieu, il faut le croire.

Quel sera l'avenir du Coopératisme? — Bien audacieux serait celui qui oserait le prédire (1).

L'École de la Solidarité a réuni dans ces quelques années des adhésions aussi brillantes que

(1) V. Ch. Gide: *l'Avenir de la Coopération*, dans *la Coopération*, p. 46 et A.-D. Bancel, *le Coopératisme devant les Écoles sociales*, Bibliothèque de *la Plume*.

retentissantes. Ce sont, pour en citer quelques-unes seulement, celles de Fouillée et Guyau, Vundt, Ch. Secrétan, L. Metchnikoff, Durkheim, Marion, Dzoulet, Tarde, etc., parmi les philosophes et les sociologues.

Parmi les économistes, on peut citer d'abord Stuart Mill, pour l'Angleterre; puis, Hector Denis, G. de Greef, pour la Belgique; Ugo Rabbeno, pour l'Italie; Ch. Gide, pour la France; etc., etc.

La presse coopérative est considérable et les représentants de l'Idée se livrent à une grande propagande dans le monde entier. Naturellement, chacun d'eux a apporté dans la question son point de vue particulier, ses idées personnelles. Tous ont adhéré au Coopératisme pour des causes très diverses, — mais, en général, un grand esprit de libéralisme les avait pénétrés.

Un mouvement populaire incontestable et incontesté pousse le prolétariat dans la voie étatiste. Ce mouvement politique n'a jusqu'ici donné à peu près que des promesses et ne semble pas imbu du souffle libertaire, qui seul fonde des institutions durables.

Le mouvement coopératif a tenu, jusqu'ici, plus qu'il n'avait promis; — car les coopérateurs ne promettent personnellement rien à l'individu, auquel ils disent, au contraire, de faire quelque chose *par lui-même*.

Nous n'avons pas à nous prononcer sur le rôle futur de l'Étatisme ou du Coopératisme. Les événements font mentir le plus souvent les pro-

phètes. Nous laissons donc à d'autres le soin de se prononcer là-dessus.

Le Coopératisme et l'Étatisme se réclament de la Solidarité.

L'Étatisme veut diriger la Société dans la Solidarité — même par l'Autorité.

Le Coopératisme veut la conduire dans la Solidarité — par la Liberté.

Aux intéressés de choisir et de se prononcer !

Montpellier, 1898 — Prats-de-Mollo, 1900.

TABLE DES MATIÈRES

LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE PRODUCTION

LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE TRAVAIL

LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE CONSTRUCTION

LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE CRÉDIT

LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES, LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION COMBINÉES

PARIS. — IMP. P. MOUILLOT, 13, QUAI VOLTAIRE.

HYPNOTISME RELIGION

Par le Dr Félix REGNAULT
Préface de Camille SAINT-SAENS, Membre de l'Institut.
Dessins de A. COLLOMBAR.

1 vol. in-12, avec 53 figures dans le texte. . . . . 3 fr. 50

L'auteur montre le rôle qu'ont joué l'hystérie et l'hypnotisme dans toutes les religions. Une série de dessins reproduit des documents artistiques représentant des miracles où l'on peut retrouver la pathologie... Il est toujours curieux de constater l'influence énorme que la maladie a sur l'évolution de l'Humanité, si bien que l'on serait tenté de soutenir ce paradoxe que ce sont les malades qui auront été le plus utiles aux hommes !... On lira ce livre avec plaisir, surtout si soi-même on se considère comme exempt de toute superstition; il est agréable de constater à quel point les hommes, les autres, sont crédules et ignorants.

(*Revue philosophique*, août 1897.)

LA GUERRE ET LE MILITARISME

Numéro spécial de *l'Humanité nouvelle.*

1 vol. in-8 de 280 pages de texte compact, et 2 gravures hors texte. 4 fr.

138 réponses de MM. Maurice Block, Alfred Fouillée, membres de l'Institut; Victor Basch, Paul Bureau, Emile Durkheim, Paul Passy, G. Renard, Léon de Rosny, Charles Richet, Winiarski, etc., professeurs aux Facultés et Universités; Frédéric Bajer, Gerville-Réache, Clovis Hugues, Edouard Vaillant, Edmond Picard, etc., membres des Parlements; M. Bonomelli, évêque; Carlo Corsi, F. Abignente, E. von Egidy, G. Moch, Di Revel, Michel Corday, officiers ou anciens officiers; A. Chirac, Chr. Cornelissen, Jean Grave, Yves Guyot, S. N. Steinmetz, C. N. Starcke, S. Merlino, Léon Tolstoï, Alfred Russel Wallace, Louise Michel, Havelock Ellis Clémence Royer, J. Novicow, E. S. Beesly, Pompeyo Gener, économistes, sociologues, scientistes; Henry Bérenger, Victor Charbonnel, Jean Reibrach. G. Rodenbach, Karl Henckell, Stuart Merril, G. Trarieux, A. Retté, Walter Crane, Rémy de Gourmont, etc.. hommes de lettres, artistes.

Ces lettres, pleines d'arguments pour ou contre la guerre et le militarisme, valent d'être lues et méditées. Elles reflètent l'opinion du public, car elles émanent de philosophes, d'hommes de lettres et de sciences les plus connus de toutes les nationalités. Cette enquête est véritablement unique. Des tableaux terminent le volume et d'un coup d'œil, on y voit comment se partagent les deux opinions opposées.

(*Echo de l'armée*, 9 juillet 1899.)

L'HUMANITÉ NOUVELLE

REVUE INTERNATIONALE

SCIENCES, LETTRES, ARTS

parait mensuellement en 1 vol. in 8 d'au moins 128 pages de texte et d'illustrations

DIRECTEUR SCIENTIFIQUE	DIRECTEUR LITTÉRAIRE
A. HAMON	**V. ÉMILE-MICHELET**

L'Humanité Nouvelle est l'organe libre de la pensée humaine, des tendances les plus larges et les plus indépendantes en matières scientifiques et artistiques. C'est ce qui explique le succès rapide et considérable qu'elle a obtenu.

L'Humanité Nouvelle contient des articles de sciences sociologiques, biologiques, mathématiques, géographiques, physiques, chimiques, de philosophie, de littérature et d'art, des nouvelles, des vers, des contes, des romans, du théâtre, dus aux meilleurs auteurs de tous les pays. Dans chaque numéro, il y a des chroniques littéraire, artistique, théâtrale, politique, musicale, une revue des livres, et des revues de toutes les langues et de tous sujets.

Aucune Revue ne peut rivaliser avec **L'Humanité Nouvelle.** Elle est la meilleure et la moins chère de toutes les revues.

L'Humanité Nouvelle est dans sa quatrième année. Elle a, depuis deux ans, publié des travaux dans sa *partie scientifique* de MM. Grant Allen, Edward Carpenter, Auguste Chirac, C. Fages, Jean Grave, A. Hamon, Pierre Kropotkine, Pierre Lavroff, Charles Letourneau, Cesare Lombroso, J. Novicow, Edmond Picard, Elie Reclus, Elisée Reclus, G. Sorel, Alfred Russel Wallace, Hector Denis, Dr Laupts, S. Merlino, Eugène de Roberty, Léon Tolstoï, A.-D. Bancel, Guillaume De Greef, Simon Katzenstein, Tom Mann, Fernand Pelloutier, Albert Savine, N.-R. af Ursin, Emile Vandervelde, Colins, Jules Dallemagne, Ele hard Esse, L. Garreau, Jose Ingegniros, Gustave Lejeal, Ernest Nys, Louis de Royaumont, E.-H. Schmitt, L. Winiarski, Havelock Ellis, Victor Dave, V. Totomiantz, J. Keir Hardie, René Sand, etc., etc.;

Dans sa *partie littéraire* de MM. Herman Bang, J.-J. Baronian, Maurice des Ombiaux, Jules Destrée, Frédéric Van Eeden, Gustave Geffroy, M. Gorki, Gunnar Heiberg, Léon Hennebicq, J.-P. Jacobsen, Camille Lemonnier, V. Emile-Michelet, Paul Pourot, A. de Rampan, Gabriel Randon, L. Xavier de Ricard, Holger Drachmann, Louis Ernault, Douglas Hyde, H. Ibsen, Iwan Gilkin, Fiona Macleod, Dina C.-P. Meddor, P.-N. Roinard, Emile Verhaeren, Yeats, Albert Lantoine, Jean Dolent, Judith Cladel, Gabriel De La Salle, Mario Pilo, etc., etc.

Aucune Revue ne donne aussi bien que **L'Humanité Nouvelle** un aperçu du mouvement intellectuel mondial grâce à ses comptes rendus analytiques et critiques des livres et des revues en toutes langues et sur tous sujets. Ils sont faits par MM. Elisée Reclus, Elie Reclus, Guillaume De Greef, G. Sorel, Laurence Jerrold, Marya Cheliga, Victor Dave, A. de Rudder, Mario Pilo, C. Fages, Marie Stromberg, A. Hamon, V. Emile-Michelet, Dr A. Gaboriau, Christ. Cornelissen, Dr Helina Gaboriau, Ephrem Vincent, C. Huysmans, Paul Pourot, A. Dufresne, C. Barbier, Emile Vandervelde, M. de Mathuisieulx, B.-P. Van der Voo, H. Muffang, A. Pinardi, V. Haber, Pio Baroja, E. Potier, etc., etc.

La Revue ne publie rien que de l'inédit

L'Humanité Nouvelle forme par an deux beaux volumes de plus de 750 pages chacun, avec un index alphabétique des auteurs et des matières.

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	UN NUMÉRO
France et Belgique . . .	15 fr.	8 fr.	1 fr. 50
Etranger (Union postale).	18 fr.	9 fr. 50	1 fr. 75

Les abonnements partent de Janvier et de Juillet.

Envoi d'un Numéro Specimen sur demande accompagnée de fr. 1 en timbres ou mandat.

VOLUMES EN VENTE :

1re série		**1re série**
N° 1. *Section historique*	Jean Weber	Le Panorama des Siècles (Aperçu d'Histoire universelle).
N° 2. *Section ethnographique*	Edmond Plauchut	Les Races jaunes : les Célestes.
N° 3. *Section des sciences appliquées*	L. Aubert	La Photographie de l'invisible, les Rayons X (suivi d'un glossaire).
N° 4. *Section industrielle*	E. Chester	Histoire et rôle du bœuf dans la civilisation.
N° 5. *Section préhistorique*	Stéphane Servant	La Préhistoire de la France.
N° 6. *Section d'histoire naturelle*	Emile Deschamps	La Vie mysterieuse des Mers.
N° 7. *Section artistique*	Paul Ginisty	La Vie d'un Théâtre.
N° 8. *Section littéraire*	Frédéric Loliée	Tableau de l'Histoire littéraire du Monde.
N° 9. *Section des professions*	Dr Michaut	Pour devenir Médecin.
N° 10. *Section médicale*	Dr J. de Fontenelle	Les Microbes de la Mort.
N° 11. *Section des sciences générales*	Maurice Griveau	Les Feux et les Eaux.
N° 12. *Section d'économie sociale*	Ch. Richet	Les Guerres et la Paix.
2e série	—	**2e série**
N° 13. *Section littéraire*	L. Michaud d'Humiac	Les Grandes légendes de l'Humanité.
N° 14. *Section des professions*	Léon Berthaut	La Mer, les Marins et les Sauveteurs.
N° 15. *Section géographique*	Gésa Darsuzy	Les Pyrénées Françaises.
N° 16. *Section industrielle*	Louis Delmer	Les Chemins de fer.
N° 17. *Section des professions*	René Lafon	Pour devenir Avocat.
N° 18. *Section médicale*	Dr Sicard de Plauzoles	La Tuberculose.
N° 19. *Section des sciences appliquées*	Dr Foveau de Courmelles	L'Electricité et ses Applications.
N° 20. *Section des sciences appliquées*	C. Ruckert	La Photographie des Couleurs.
N° 21. *Section d'économie sociale*	Mme Hudry-Menos	La Femme.

Les demandes doivent être accompagnées d'un mandat-poste.

Le volume broché : **1 fr. 50**. — Relié toile : **2 fr.**

END OF
TITLE